

Master « Sciences sociales »
Parcours Espaces

L'accès à une alimentation de qualité pour tous dans les territoires ruraux. Quelles initiatives locales pour un système alimentaire territorial plus juste ?

Étude de cas dans le Pays Haut-Languedoc et Vignobles.



Claire NÉEL - Mémoire de M2 soutenu le 16 juin 2020

Devant la commission d'examen constituée de :

Directrice de mémoire : Mme Coline PERRIN (Chargée de recherche, UMR 951, *Innovation*, INRAE)

Examinatrice : Mme Julie LE GALL (Maître de conférences, UMR 5600, *Environnement Ville Société*, ENS de Lyon)

Examinateur : M. Yves-François LE LAY (Maître de conférences HDR, UMR 5600, *Environnement Ville Société*, ENS de Lyon)

ANNÉE 2019-2020

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Coline Perrin et Christophe Soulard pour avoir accepté de m'accompagner dans la réalisation de ce mémoire et dans la construction de mon projet de thèse. Leurs conseils et leurs réflexions m'ont été précieux tout au long de ce travail. Je les remercie tout particulièrement pour leur suivi régulier et leur disponibilité dans un contexte particulier qui ne s'y prêtait pas.

Je remercie également toutes les personnes que j'ai pu interroger durant cette enquête. Malgré les circonstances, elles ont accepté avec bienveillance de s'entretenir avec moi par téléphone. Je souhaite remercier tout particulièrement Laurence Tkaczuk, du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, pour avoir toujours répondu avec gentillesse à mes sollicitations et pour son aide dans mes prises de contact avec les acteurs du territoire.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à Julie Le Gall et à Yves-François Le Lay pour avoir accepté de participer à ma soutenance et pour avoir contribué à ma formation tout au long de mon parcours à l'ENS.

Je remercie enfin mes amis et ma famille pour leur soutien de tous les jours. J'adresse un merci particulier à Florian et Agathe, mes deux fidèles acolytes de la géo, qui ont été à mes côtés durant tout mon parcours de jeune géographe, des moments de doute aux instants de joie en passant par les épisodes les plus cocasses !

Illustration de couverture : Devanture d'un commerce alimentaire de proximité dans le centre de Saint-Pons-de-Thomières (C. Néel, 2020)

Sommaire

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES SIGLES UTILISES	5
INTRODUCTION.....	6

PREMIERE PARTIE : L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS : UN NOUVEL ENJEU SOCIAL ET POLITIQUE POUR LES ESPACES RURAUX

I. LA QUESTION ALIMENTAIRE : DEBAT DE SOCIETE ET ENJEU POLITIQUE.....	8
1. UN MOUVEMENT SOCIETAL DE FOND POUR REPENSER L'ALIMENTATION	8
2. UNE MISE A L'AGENDA POLITIQUE DE L'ENJEU ALIMENTAIRE	17
II. L'ALIMENTATION : MARQUEUR ET FACTEUR D'INEGALITES SOCIO-SPATIALES.....	24
1. BIEN MANGER, UNE QUESTION SOCIALE	24
2. BIEN MANGER DANS LES TERRITOIRES RURAUX, QUELLES SPECIFICITES ?	31
III. PENSER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS EN MILIEU RURAL A TRAVERS L'ETUDE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	36
1. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES	36
2. TERRAIN D'ETUDE : LE PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	38
3. METHODOLOGIE	39

DEUXIEME PARTIE : DE NOMBREUSES DIFFICULTES SOCIO-SPATIALES D'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES

I. UN DESEQUILIBRE LOCAL ENTRE OFFRE ET DEMANDE EN MATIERE D'ALIMENTATION DE QUALITE	45
1. UNE DEMANDE DE QUALITE EXPRIMEE PAR LES HABITANTS.....	45
2. UN DEFICIT DE PRODUCTION LOCALE LIE AU CONTEXTE FONCIER ET AGRICOLE DU TERRITOIRE	50
3. DES MODES DE DISTRIBUTION VARIES QUI GARANTISSENT UNE ACCESSIBILITE INEGALE.....	54
4. DES DIFFICULTES ORGANISATIONNELLES ET D'INFORMATION POUR LES CONSOMMATEURS.....	64
II. UNE ACCESSIBILITE DE L'ALIMENTATION DE QUALITE SOCIALEMENT DIFFERENCIEE	67
1. LE POIDS DES CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES DANS UN TERRITOIRE MARQUE PAR LA PRECARITE...	67
2. DES INEGALITES MOBILITAIRES	72
3. UN TERRITOIRE A RISQUE DE PRECARITE ALIMENTAIRE ?.....	77

TROISIEME PARTIE : DES MOBILISATIONS POLITIQUES ET CITOYENNES LOCALES POUR UN SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL PLUS JUSTE

I. LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES : UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES D'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE ?.....	83
1. UNE VOLONTE LOCALE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE TERRITORIALE	83
2. VERS UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DE L'ALIMENTATION QUI INTEGRE SA DIMENSION SOCIALE	91
II. L'ACCES A L'ALIMENTATION DE QUALITE AU PRISME DE TROIS INITIATIVES LOCALES	97

1. PRESENTATION DES CAS D'ETUDE : TROIS INITIATIVES PORTEUSES D'INNOVATION DANS LE SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	98
2. DES INITIATIVES QUI INTEGRENT LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITE ALIMENTAIRE DE MANIERE DIFFERENCIEE.....	101
3. QUELLES PRATIQUES POUR AMELIORER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS ?	105
CONCLUSION.....	117
BIBLIOGRAPHIE	119
WEBOGRAPHIE.....	129
TABLE DES FIGURES.....	130
TABLE DES CARTES	131
TABLE DES TABLEAUX.....	132
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	133
ANNEXES	134
RESUME.....	141

Liste des sigles utilisés

<u>AAH</u>	Allocation Adulte Handicapé
<u>ANDES</u>	Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires
<u>ARS</u>	Agence Régionale de Santé
<u>CLS</u>	Contrat Local de Santé
<u>CRÉDOC</u>	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
<u>DATAR</u>	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
<u>DRAAF</u>	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
<u>FAO</u>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<u>INSEE</u>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<u>OMS</u>	Organisation Mondiale de la Santé
<u>PAT</u>	Projet Alimentaire Territorial
<u>PETR</u>	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
<u>PHLV</u>	Pays Haut-Languedoc et Vignobles
<u>PLIE</u>	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
<u>PLU</u>	Plan Local d'Urbanisme
<u>PNA</u>	Programme National pour l'Alimentation
<u>PNR</u>	Parc Naturel Régional
<u>PNSS</u>	Plan National Nutrition Santé
<u>PRA</u>	Plans Régionaux pour l'Alimentation
<u>PRAE</u>	Parc Régional d'Activités Économiques
<u>Rn PAT</u>	Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux
<u>SAU</u>	Surface Agricole Utilisée

Introduction

« Quand on enlève tout l'inutile, que nous reste-t-il comme préoccupation ? L'alimentation... »

(la vice-présidente du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, à propos des règles imposées par l'état d'urgence sanitaire)

Le 26 mai 2020, vingt organisations associatives et syndicales révèlent leur « Plan de sortie de crise », un document dans lequel elles détaillent 34 mesures pour changer un modèle de société dont les limites ont été mises en évidence par la crise de la Covid-19¹. « *L'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous* » est l'une des mesures proposées pour répondre à l'objectif de « *satisfaction des besoins essentiels* ». La période de confinement liée à la crise sanitaire a mis en lumière les problèmes d'accès à l'alimentation, en particulier de qualité, subis par une partie de la population française et à l'origine d'inégalités alimentaires marquées. Alors que le bien manger occupe depuis une vingtaine d'années une place croissante dans l'opinion et que cette préoccupation se traduit politiquement, à travers l'adoption à plusieurs niveaux de l'action publique de politiques alimentaires, il apparaît important de s'interroger sur les freins limitant l'accès de tous à une alimentation de qualité, définie non pas de façon normative mais collectivement, dans l'interaction sociale. Ces freins sont liés aux inégalités sociales structurelles qui traversent la société : les plus précaires rencontrent plus de difficultés à bien se nourrir. Cependant, l'accessibilité alimentaire, en tant qu'ensemble des possibilités effectives pour accéder aux ressources alimentaires, comporte également une forte dimension spatiale. Elle est dépendante de la distribution dans l'espace de l'offre alimentaire et des moyens de déplacement dont disposent les individus pour y accéder. Cette dimension spatiale, qui soulève des problématiques d'équité territoriale, est souvent occultée dans les débats qui traitent des inégalités en matière d'alimentation, centrés sur une approche sociale. Ce travail se propose ainsi de la réintégrer en posant la question de l'accessibilité de l'alimentation de qualité dans les territoires ruraux, moins étudiés que les espaces urbains dans les travaux traitant du fait alimentaire. Questionnant le lieu commun selon lequel on mangerait mieux dans les campagnes qu'en ville, cette recherche souhaite mettre en évidence les spécificités rurales autour de

¹ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/associations-syndicats-plan-sortie-crise-35529.php4>, consulté le 09/06/2020

l'accessibilité alimentaire et caractériser les inégalités d'accès à l'alimentation au travers d'une dialectique socio-spatiale empruntée au cadre théorique de la justice spatiale. Dans un contexte de reterritorialisation et de mise à l'agenda politique de l'alimentation, ce travail s'intéresse aussi à la manière dont les acteurs locaux, institutionnels comme citoyens, se saisissent de l'enjeu alimentaire et se mobilisent pour garantir un meilleur accès de tous à une alimentation de qualité. Ces questions sont abordées à travers l'étude du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, un espace rural isolé et marqué par de fortes difficultés socio-économiques, engagé dans une politique volontariste en matière d'alimentation. Une méthodologie mixte a été mobilisée. Une approche statistique a permis de caractériser l'accessibilité alimentaire à l'échelle du territoire. Elle a été complétée par un travail d'analyse documentaire et d'enquête par entretiens afin de mieux comprendre les difficultés et inégalités d'accès à l'alimentation de qualité propres à ce territoire et les solutions mises en œuvre par les acteurs locaux.

Afin d'étudier l'accessibilité de l'alimentation de qualité dans les territoires ruraux et son traitement par les acteurs locaux, nous nous attacherons d'abord à montrer comment l'accès à une alimentation de qualité pour tous est devenu un nouvel enjeu social et politique pour les espaces ruraux (I). En prenant comme étude de cas le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, nous analyserons ensuite, selon une approche socio-spatiale, les difficultés d'accès à une alimentation de qualité dans un espace rural en déclin (II). Enfin, nous étudierons les mobilisations politiques et citoyennes locales qui s'inscrivent dans un mouvement de transition vers un système alimentaire territorial plus juste (III).

PREMIERE PARTIE :

L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS : UN NOUVEL ENJEU SOCIAL ET POLITIQUE POUR LES ESPACES RURAUX

L'actuel foisonnement des discours et des actions citoyennes comme politiques en matière d'alimentation s'est doublé d'un regain d'intérêt scientifique pour cet objet. Parmi les nombreux travaux menés, certains ont abordé l'enjeu alimentaire à travers une approche sociale. Ils ont ainsi mis en lumière les formes d'inégalités qui sous-tendent l'acte fondamental de se nourrir et font de l'accès à une alimentation de qualité pour tous un enjeu de société crucial.

I. La question alimentaire : débat de société et enjeu politique

L'alimentation est devenue « *l'un des grands thèmes-problèmes du temps* » (Fischler, 1993, p. 10). Sa place dans le débat public ne cesse de croître depuis une vingtaine d'années. Cette réflexivité nouvelle autour de l'enjeu alimentaire s'est traduite par un double mouvement d'émergence d'alternatives citoyennes visant à transformer notre manière de nous nourrir et de réinvestissement politique de l'alimentation.

1. Un mouvement sociétal de fond pour repenser l'alimentation

Le modèle agro-industriel dominant et le mode d'alimentation qui en découle sont de plus en plus décriés. En réaction, les initiatives citoyennes œuvrant pour une alimentation de meilleure qualité se sont multipliées et ont conduit à la mise en place de systèmes alimentaires alternatifs. Ces mobilisations ont poussé les sciences sociales à renouveler leur approche de la question alimentaire, selon des approches variées et pluridisciplinaires.

- ***Le système alimentaire agro-industriel mondial : toujours dominant, mais de plus en plus décrié***

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture des pays industrialisés, parmi lesquels la France, s'est tournée vers un modèle productiviste visant à garantir des volumes suffisants pour nourrir l'ensemble de la population nationale (Bonnefoy & Brand, 2014; Sylvestre, 2002). Ce modèle, qui s'est ensuite étendu à l'échelle globale, se caractérise par une agriculture intensive, reposant sur une utilisation massive d'intrants et une forte mécanisation, et par la domination d'une poignée de grandes firmes multinationales de l'industrie agro-alimentaire (Rastoin, 2008; Cheriet & Lubello, 2017). Il a contribué à la globalisation des échanges alimentaires et à la réduction des coûts des denrées. Sur le plan de la consommation, son essor s'est traduit par un succès croissant des produits ultra-transformés (Monteiro *et al.*, 2013), souvent fabriqués à partir de matières premières agricoles circulant à l'échelle mondiale et majoritairement vendus dans des grandes surfaces, qui se sont multipliées dans la seconde moitié du XXe siècle (Pouzenc, 1998).

Cette brève description du modèle qui nourrit aujourd'hui une grande partie des hommes met en avant la diversité des activités et des acteurs impliqués, de la production à la consommation, ou encore, pour reprendre des expressions devenues courantes dans les discours sur l'alimentation, « de la fourche à la fourchette », « du champ à l'assiette » (et même aux déchets, dans un contexte où la question de la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires est de plus en plus présente). Afin de prendre en compte cette diversité, ainsi que la multiplicité des interrelations qui unissent les différents acteurs du secteur alimentaire, certains auteurs ont développé la notion de système alimentaire ou *food system* (Malassis, 1994; Tansey & Worsley, 1995; Rastoin & Gherzi, 2010). Louis Malassis (1994) a été le premier à utiliser cette notion pour désigner la « façon dont les hommes s'organisent dans le temps et dans l'espace pour produire, consommer et distribuer leur nourriture ». Autrement dit, il s'agit du « *how and why of what we eat* » (Tansey & Worsley, 1995, p. 1), de l'ensemble des activités et des relations qui constituent les circuits empruntés par la nourriture que nous consommons et qui influence notre manière de manger (Gottlieb & Joshi, 2010). Contrairement au concept de chaîne agroalimentaire, qui propose une vision linéaire des différents maillons (de la production vers la consommation), l'approche systémique permet d'envisager les circularités et les formes de rétroactions pouvant lier ces différentes activités et les acteurs qui y prennent part. Envisager la consommation alimentaire non pas comme la dernière étape d'un processus linéaire mais comme l'un des éléments d'un système alimentaire donné implique ainsi de prendre en compte ses liens avec la production agricole, la transformation ou encore la distribution, et plus

largement avec l'ensemble des structures économiques et politiques dans lesquelles elle s'inscrit.

Les systèmes alimentaires présents dans le monde restent nombreux et hétérogènes (Rastoin & Gherzi, 2010). Ils fonctionnent à différentes échelles, du micro-local (pratiques d'autoproduction) à l'international, en passant par le régional ou le national. Cependant, le système alimentaire agro-industriel globalisé ne cesse de gagner en ampleur et est aujourd'hui dominant à l'échelle mondiale. Son essor a radicalement modifié le rapport des humains à leur alimentation. D'après N. Bricas, cette évolution peut être analysée comme un processus de distanciations (Bricas, 2017). La distanciation est d'abord géographique, puisque les aliments viennent de plus en plus loin, et économique, en raison de la multiplication des intermédiaires (transformateurs, distributeurs, grossistes...) entre le producteur et le consommateur. Mais elle relève aussi de phénomènes plus subjectifs, notamment cognitifs : les mangeurs comprennent de moins en moins comment sont produits, transformés et acheminés les aliments qu'ils consomment. Enfin, une distanciation s'observe aussi dans la sphère politique, puisque « *les mangeurs considèrent qu'ils ont perdu un pouvoir de contrôle ou d'orientation du système* » (Bricas, 2017, p. 22), ce qui peut être à l'origine d'un sentiment d'anxiété et de méfiance.

La question de l'absence de maîtrise de ce que l'on mange et de la perte de confiance dans les acteurs du système est d'ailleurs au cœur des nombreuses critiques adressées à ce modèle depuis une vingtaine d'années, en particulier dans les pays des Nord. Les crises alimentaires qui se sont succédées depuis les années 1990 (vache folle, grippe aviaire, fraude à la viande de cheval ou encore plus récemment œufs contaminés au fipronil) ont soulevé des interrogations quant à la capacité de ce modèle à fournir des aliments sains, à la traçabilité garantie (Pluvinage, 2012; Bousbaine & Bryant, 2016). L'impact négatif de l'alimentation issue du modèle agro-industriel sur la santé est également de plus en plus régulièrement mis en avant. De nombreuses études ont montré comment les produits ultra-transformés, à forte teneur en graisses, en sucres et en sel, favorisent l'obésité, considérée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme l'une des principales causes de mortalité à l'échelle mondiale (Gottlieb & Joshi, 2010). En 2004, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) commence à utiliser le terme de « globesity » afin de caractériser l'essor rapide de l'obésité à l'échelle mondiale. Au-delà des caractéristiques nutritionnelles des aliments, la présence de résidus de pesticides dans de nombreux produits issus de l'agriculture intensive fait fréquemment l'objet de controverses et est régulièrement dénoncée pour ses conséquences négatives sur la santé.

Le modèle agro-industriel est donc associé à une alimentation de mauvaise qualité et à une perte de lien avec ce que nous mangeons par une part croissante de la population. Si la question de la qualité des produits est au cœur des critiques, d'autres préoccupations ont également contribué à la remise en cause de ce système, qu'elles soient agronomiques (perte de fertilité des sols), environnementales (perte de biodiversité, déforestation, émissions de gaz à effet de serre, pollution des sols, de l'eau et de l'air...) sociales (rémunération et conditions de travail des producteurs et des ouvriers agricoles, pouvoir démesuré des grandes firmes de l'agro-alimentaire...) ou encore éthiques (montée en puissance de la question du bien-être animal). En opposition à ce modèle décrié, de plus en plus de citoyens se tournent vers de nouvelles manières de produire et consommer, qui mettent en avant l'importance d'une alimentation de qualité.

- ***Le bien manger : une revendication qui prend de l'ampleur***

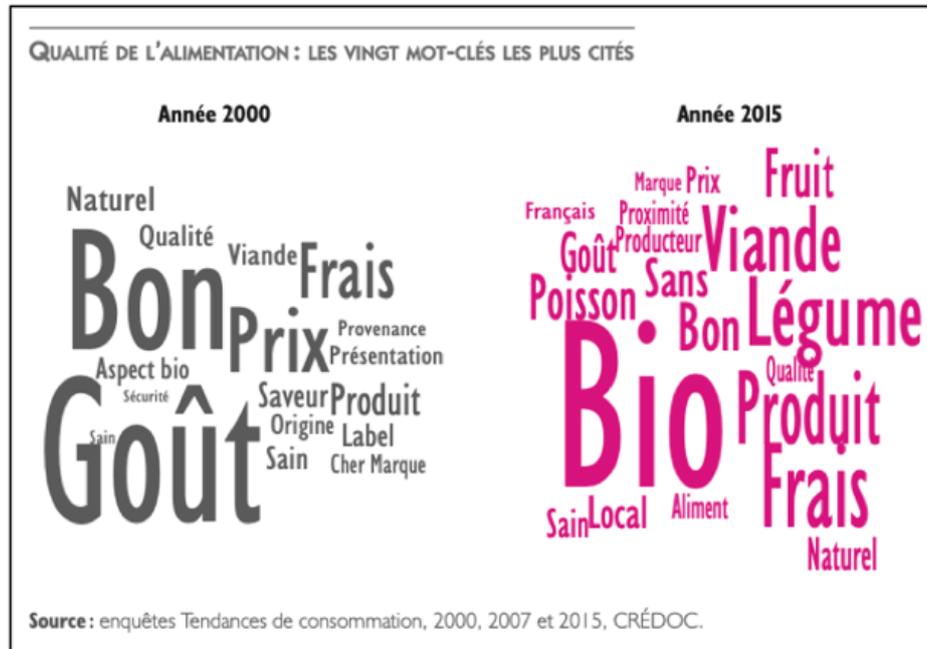
La recherche de qualité est une préoccupation croissante chez de nombreux consommateurs (Atkins & Bowler, 2001). Un rapport du CRÉDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie)¹ souligne que la sensibilité des consommateurs au facteur qualité s'est beaucoup développée dans la fin des années 1990 et au début des années 2000 et qu'elle est particulièrement forte concernant l'alimentation. Ainsi, entre le prix et la qualité, 78 % des consommateurs français déclarent que la qualité est le critère le plus pertinent pour le choix des produits alimentaires. L'alimentation constitue le secteur pour lequel la qualité est le plus cité comme critère le plus pertinent, derrière l'électroménager (71 %). Ces résultats illustrent le *quality turn*, ou tournant qualitatif, pris par l'alimentation (Goodman, 2003), qui a placé la question du bien manger au cœur des représentations des consommateurs.

Cependant, si la question de la qualité est bien centrale dans les débats actuels autour de l'alimentation, elle pose un important problème de définition. Il s'agit d'une notion complexe et multidimensionnelle, dont la dimension subjective est forte. Trois composantes sont souvent distinguées concernant les produits alimentaires : qualité sanitaire, nutritionnelle et organoleptique ou gustative. Les deux premières présentent l'avantage d'être mesurables et donc de pouvoir être traduites en normes à respecter pour les acteurs du secteur alimentaire. Une autre manière de définir la qualité, moins normative, consiste à partir des consommateurs (Figure 1). Comment se représentent-ils une alimentation de qualité ? Quels critères valorisent-

¹ CRÉDOC, « Consommation et modes de vie », n° 283 (2016)

ils ? Une telle approche met en avant le fait que la qualité se définit collectivement, dans l'interaction sociale et en réponse aux évolutions de la société.

Figure 1. Une définition de la qualité qui évolue



Source : CRÉDOC, « Consommation et modes de vie », n° 283 (2016)

Cette figure, réalisée à partir de trois enquêtes menées auprès des consommateurs français (en 2000, 2007 et 2015) montre l'évolution des représentations concernant la qualité de l'alimentation. Dans les années 2000, la composante gustative est particulièrement mise en avant : les mots-clés les plus cités sont « goût » et « bon ». En 2015, on note l'importance prise par le critère du « bio », qui apparaît en première position. Cette tendance se retrouve dans les pratiques d'achat des consommateurs. Les ventes de produits issus de l'agriculture biologique ont en effet connu un essor important ces dernières années. En 2018, plus de 9 Français sur 10 déclarent avoir consommé des produits biologiques et 12 % disent en consommer quotidiennement¹. Comme pour les autres labels, le bio renvoie à une qualité légitimée par un processus de certification. D'autres critères sont plus flous, comme le « local » et la « proximité », qui prennent une place croissante dans les attentes des consommateurs. La valorisation des produits locaux, parfois désignée sous le terme de locavorisme (Poulot, 2012) s'est en effet affirmée fortement ces dernières années et semble primer aujourd'hui sur celle

¹ D'après le Baromètre de l'Agence Bio

des produits de terroir, particulièrement associés à une image de qualité dans les années 1990¹. L'attrait pour le local renvoie chez les consommateurs à une exigence de traçabilité (Pluvinaige, 2012). Connaître l'origine du produit est un moyen de se rassurer dans un contexte de défiance vis-à-vis du modèle agro-industriel. Le local est également paré par les consommateurs de nombreuses vertus de durabilité (soutien à l'économie du territoire, réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport, recréation de liens entre producteurs et consommateurs...). Si cette représentation d'un local vertueux par nature est biaisée (Born & Purcell, 2016; Paddeu, 2017), elle est au cœur de la définition contemporaine de la qualité alimentaire. Enfin, la troisième tendance qui se dégage des enquêtes du CRÉDOC est l'association entre produits frais (fruits, légumes, viande) et qualité, qui renvoie à des considérations nutritionnelles et de santé. Pour résumer, on pourrait donc dire que pour les mangeurs d'aujourd'hui, l'alimentation de qualité serait saine, locale et durable.

- ***L'essor des systèmes alimentaires alternatifs***

En réponse aux apories du modèle agro-industriel dominant et aux aspirations croissantes au mieux manger, un ensemble d'initiatives proposant d'autres voies a émergé. Le concept de système alimentaire alternatif, apparu à la fin des années 1990 dans le champ de la sociologie rurale, a permis d'identifier ces démarches et de mettre en avant, derrière leur caractère fragmenté, une dynamique commune (Le Velly, 2017). Les systèmes alimentaires alternatifs (parfois également appelés systèmes agroalimentaires alternatifs) peuvent être définis comme un « *ensemble de systèmes se réclamant en rupture avec le système agroalimentaire « global », « dominant » ou « conventionnel »* » (Deverre & Lamine, 2010). Derrière la diversité des formes qu'ils peuvent prendre et l'hétérogénéité des acteurs qui les portent (institutionnels, associatifs ou privés), ils ont pour point commun de porter une « *promesse de différence* » (Le Velly, 2017), de se construire en opposition par rapport à l'existant pour promouvoir une autre alimentation, plus durable, intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales. Depuis une vingtaine d'années, ces alternatives connaissent un succès grandissant et ne cessent de se multiplier (Allen *et al.*, 2003; Wiskerke, 2009; Deverre & Lamine, 2010; Bousbaine & Bryant, 2016; Lubello *et al.*, 2017).

Du fait du potentiel d'innovation et de recomposition des systèmes alimentaires dont elles sont porteuses, ces initiatives ont fait l'objet de nombreux travaux en sciences sociales.

¹ « Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous : quels leviers d'action pour construire des systèmes alimentaires urbains plus solidaires ? », Synthèse de l'atelier chercheurs-acteurs organisé par le volet de recherche « acteurs et modalités de gouvernance » du projet PSDR FRUGAL (2016)

Certains se sont intéressés au développement de modes de production alternatifs (Caplat, 2014), tels que l'agroécologie (Altieri, 1989), ou encore l'agriculture biologique (Lamine & Bellon, 2009; Cardona, 2014; Hochedez, 2014). D'autres ont étudié les nouveaux modes de distribution qui leur sont souvent associés. L'essor des circuits courts a ainsi fait l'objet de nombreux écrits (Maréchal, 2008; Chiffolleau, 2012, 2019). Cette notion désigne l'ensemble des initiatives mobilisant un intermédiaire au plus entre producteurs et consommateurs (Chaffotte & Chiffolleau, 2007) : vente directe à la ferme, marchés paysans ou *farmers markets* (Brown & Miller, 2008), boutiques de producteurs ou encore systèmes de contractualisation entre producteurs et consommateurs, dont les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) sont un exemple en France (Mundler, 2007; Lamine & Perrot, 2008). D'autres concepts, comme celui de circuits de proximité, ont également pu servir à analyser ce type de démarches (Praly *et al.*, 2014). Si les circuits courts créent des systèmes alimentaires plus restreints, à la fois spatialement et socialement (du fait du nombre moindre d'acteurs impliqués), cette logique est encore plus poussée pour les jardins potagers, qui permettent la pratique de l'autoproduction. Ces espaces, qui connaissent un renouveau sous différentes formes, urbaine comme rurale, collective comme individuelle (Gallien *et al.*, 2012), ont également fait l'objet de nombreuses études, qui ont notamment souligné leur multifonctionnalité (Scheromm, 2013; Demailly, 2014; Brondeau, 2017; Darmon *et al.*, 2020).

L'engouement scientifique autour de ces initiatives, qui se double d'une forte médiatisation (multiplication des articles, reportages et documentaires qui leur sont consacrés), est néanmoins sans commune mesure avec leur poids réel dans les pratiques alimentaires des consommateurs. Les produits durables constituent aujourd'hui un marché modeste, voire de niche (Sirieix & Le Borgne, 2017). L'attrait pour le local ne doit pas également masquer la réalité des chiffres. À titre d'exemple, une étude récente a montré qu'à Millau, malgré une politique volontariste de relocalisation de l'approvisionnement, les circuits de proximité ne fournissent que 6 % des repas de la ville (Baysse-Lainé & Perrin, 2017). Quant aux modes d'approvisionnement, même s'ils se diversifient, les grandes surfaces continuent de compter pour près des $\frac{3}{4}$ des dépenses alimentaires des Français¹. L'importance quantitative des systèmes alimentaires alternatifs est donc à relativiser. L'évolution des préoccupations des consommateurs ne se traduit pas toujours par un changement de pratiques (Sirieix & Le Borgne, 2017). Par ailleurs, l'émergence de modèles alternatifs ne doit pas faire oublier que parallèlement, des logiques antagonistes se poursuivent, avec le renforcement d'un système alimentaire caractérisé par des échanges toujours plus globaux et plus longs et par un poids

¹ InseePremière, n° 1526 (2014)

croissant des firmes multinationales. Il en ressort une situation de « *coexistence paradoxale des diverses tendances antagonistes à l'œuvre au sein des systèmes agroalimentaires actuels* » (Lubello *et al.*, 2017, p. 16).

Malgré la fragmentation qui caractérise les systèmes alimentaires alternatifs, quelques grandes tendances peuvent être dégagées. Au niveau agricole, l'écologisation des modes de production apparaît comme un enjeu fédérateur, pour des raisons à la fois environnementales (Hochedez, 2014) et de santé des mangeurs. Les systèmes alimentaires alternatifs œuvrent également pour la plupart pour une relocalisation de l'alimentation, entendue comme le rapprochement géographique des lieux de production et de consommation. Cette relocalisation entraîne une recomposition des dynamiques spatiales de l'approvisionnement alimentaire (Baysse-Lainé & Perrin, 2017; Baysse-Lainé *et al.*, 2018) tout comme une redéfinition des liens unissant les producteurs aux consommateurs (Lamine & Perrot, 2008). En diminuant le nombre d'intermédiaires, voire en les éliminant, les circuits courts sont ainsi porteurs de formes d'innovation économique et sociale (Chiffolleau, 2019). Ils s'inscrivent également dans un processus de re-qualification des consommateurs (Deverre & Lamine, 2010), qui constitue un autre aspect, plus politique, des systèmes alimentaires alternatifs. L'engagement des citoyens dans ces derniers peut être plus ou moins important. Il peut se limiter à une réorientation des pratiques d'achat vers des produits plus durables, issus de systèmes alimentaires alternatifs. Par leurs choix de consommation (achat mais aussi boycott de certains produits), les citoyens peuvent faire valoir un positionnement politique quant aux enjeux agricoles et alimentaires. Cette attitude réflexive, observable chez une part croissante des consommateurs (Sirieix & Le Borgne, 2017), a été qualifiée de consommation socialement responsable (François-Lecompte, 2009) ou encore de consommation engagée (Dubuisson-Quellier, 2009). Mais l'engagement des mangeurs peut également être plus poussé. Certaines initiatives visent à en faire de véritables acteurs de leur alimentation en cherchant à les replacer au cœur des processus de décision. Ces formes de gouvernance, qui seront détaillées plus loin, soulignent la portée politique des systèmes alimentaires alternatifs.

- ***L'alimentation : un objet de recherche renouvelé***

L'engouement actuel des sciences sociales pour l'alimentation est fort et se traduit par de riches débats scientifiques. Il s'agit cependant d'une dynamique récente. En effet, longtemps, la question de l'alimentation a été considérée relevant de « l'allant de soi » (Poulain, 2012). Trop ordinaire pour être réellement digne d'intérêt, elle était laissée aux médecins, aux

nutritionnistes, aux ingénieurs agronomes (Fumey, 2010). En 1961, R. Barthes déplorait cette situation : « *nous ne voyons pas notre nourriture, ou, ce qui est pire, nous la décrétons insignifiante : même (ou surtout ?) pour le chercheur, la nourriture est un sujet futilisé ou culpabilisé* » (Barthes, 1961). L'article dont est tiré cette citation, parmi d'autres, marque l'entrée de l'alimentation sur la scène académique dans les années 1960 (Poulain, 2017). Dans la décennie suivante, cette question est principalement traitée à travers la problématique du goût et des rapports sociaux qu'il sous-tend. Elle est également abordée dans le cadre de la sociologie des familles et d'une sociologie « de la vie matérielle » (Régnier *et al.*, 2015). En géographie, des auteurs comme Roger Dion ou Pierre Gourou s'interrogent sur la manière dont les hommes pensent leurs rapports aux cultures agricoles et alimentaires. D'autres, comme Pierre George, envisagent l'alimentation à travers ses disponibilités, selon une approche économique (Fumey, 2010). Cependant, la montée en puissance des critiques adressées au système alimentaire agro-industriel dans les années 1990, expression d'une réflexivité croissante autour de l'alimentation au sein de la société, a amené les chercheurs à porter un regard nouveau sur cette thématique.

Depuis les années 2000, les publications scientifiques traitant du « fait alimentaire » se sont à la fois multipliées et renouvelées dans leurs questionnements (Poulain, 2012), pour intégrer plus largement les enjeux environnementaux, sociaux et politiques. L'alimentation est devenue un objet de recherche à part entière, qui s'est institutionnalisé au travers de formations, de laboratoires et d'instituts dédiés. La géographie a joué un rôle important dans cette évolution, sans doute car le système alimentaire comporte de nombreux aspects géographiques, comme le souligne G. Fumey (2007). L'engouement récent pour le « local » et la mobilisation des « territoires » pour repenser l'alimentation¹ mettent d'ailleurs en lumière la dimension éminemment géographique de la question alimentaire. Le processus de construction de l'alimentation comme objet de recherche pour les sciences sociales s'est opéré de manière différenciée dans les univers francophone et anglophone. Alors que dans la sphère francophone les études sur l'alimentation ont tendance à rester ancrées disciplinairement, la thématisation et la pluridisciplinarité prévalent depuis les années 2000 dans le monde anglophone pour traiter cet objet complexe et multidimensionnel. Les *food studies* y constituent un champ thématique fédérateur pour l'ensemble des recherches liées à l'alimentation venant des sciences humaines et sociales (Poulain, 2017).

L'alimentation constitue donc une préoccupation contemporaine majeure. En opposition à un système alimentaire agro-industriel de plus en plus critiqué, de nombreuses

¹ À titre d'exemple, le PNA 2019-2023 est intitulé « Territoires en action » et met en avant les « Projets Alimentaires Territoriaux » comme outils principaux de la politique alimentaire nationale.

alternatives se développent, porteuses entre autres d'une aspiration à une alimentation de qualité. Ce phénomène a entraîné un traitement renouvelé de l'alimentation sur un plan scientifique, mais également politique.

2. Une mise à l'agenda politique de l'enjeu alimentaire

Les nombreuses réflexions et initiatives émergeant de la société civile pour repenser l'alimentation ont entraîné un renouvellement récent dans le traitement politique de cette question. À plusieurs échelons de gouvernement (villes, États), des politiques se structurent pour mettre en place une gouvernance alimentaire.

- ***L'émergence des politiques alimentaires : de l'urbain au rural***

La *food policy*, ou politique alimentaire, a émergé ces dernières décennies comme un secteur clé de l'action publique à différentes échelles (Lang *et al.*, 2009; Bonnefoy & Brand, 2014). Au niveau mondial, les gouvernements urbains ont joué un rôle moteur dans la reprise en main de la question alimentaire par le politique, en élaborant des outils de planification et de gouvernance (Morgan, 2013; Filippini *et al.*, 2019). Ce phénomène, désigné par la notion d'*urban food planning*, a d'abord émergé dans les métropoles des Nord, qui concentrent les moyens financiers et techniques (Blay-Palmer, 2009; Ilieva, 2016). Depuis le Moyen-Âge, un long mouvement avait progressivement retiré aux villes leur capacité à être porteuses de leur propre politique alimentaire, au profit des États, qui ont eux-mêmes laissé un rôle de régulation de plus en plus important au marché, dans le contexte de libéralisation des échanges de la seconde moitié du vingtième siècle (Brand *et al.*, 2017). Mais aujourd'hui, les processus de décentralisation en cours, qui se traduisent par la délégation de compétences de plus en plus nombreuses aux villes, couplés à une attente forte des citoyens, en particulier urbains, de prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques, entraînent le retour en force de la question alimentaire à l'échelle urbaine (Bognon & Marty, 2015). En 2015, une centaine de villes a ainsi signé le Pacte de Milan, qui fixe un cadre d'action commun en faveur du développement d'une approche territoriale de l'alimentation pour une plus grande durabilité. Cette charte d'engagement volontaire témoigne du rôle central des acteurs urbains dans la construction de politiques alimentaires et de l'existence de dynamiques de mise en réseau pour mutualiser les idées et les expériences et favoriser la diffusion de bonnes pratiques.

Aujourd'hui, le nombre de villes signataires de ce Pacte s'élève à 209, réparties sur l'ensemble des continents¹ ; dix d'entre elles sont situées en France.

Si cet exemple souligne l'existence d'une dynamique d'élaboration d'un programme d'action partagé à l'échelle internationale, les contextes nationaux ont pesé et pèsent encore sur les modalités d'intégration de l'alimentation dans les politiques publiques urbaines. En France, la prise en charge de l'enjeu alimentaire par les acteurs politiques est d'abord passée par un intérêt pour l'agriculture et pour la question foncière (Marty, 2014; Baysse-Lainé *et al.*, 2018; Perrin *et al.*, 2018), débouchant sur « *l'insertion de l'agriculture dans la fabrique de la ville* » au travers de projets agri-urbains (Lardon & Loudiyi, 2014) dont le principal objectif était la relocalisation des approvisionnements. Cette entrée agricole a amené les chercheurs à se pencher sur l'étude des relations ville-campagne et sur les formes de reconnexion entre ces deux types d'espaces (Perrin *et al.*, 2013; Perrin & Soulard, 2014; Soulard *et al.*, 2018). Ainsi, les espaces agricoles périurbains (Aubry *et al.*, 2012; Clément, 2012; Bonnefoy & Brand, 2014) ou les espaces ruraux sous influence urbaine directe (Baysse-Lainé & Perrin, 2017) ont été particulièrement étudiés. Aujourd'hui, de nouvelles approches, plus centrées sur les enjeux de consommation et d'accessibilité alimentaires, à la base des politiques alimentaires urbaines mises en place aux États-Unis, se développent en France.

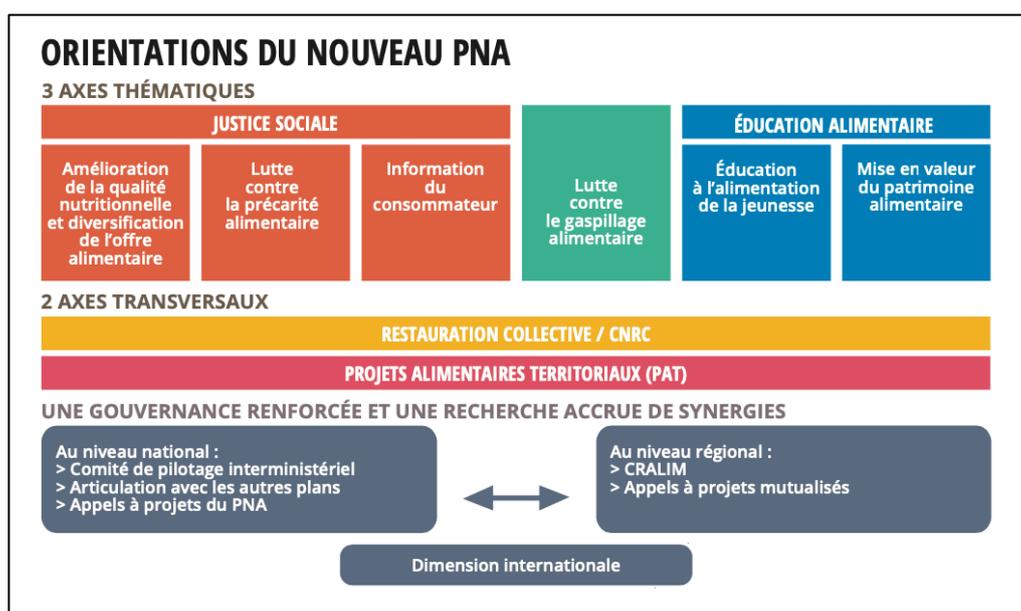
Le rôle pionnier des villes dans l'émergence de politiques alimentaires territoriales a poussé les chercheurs à se concentrer sur les espaces urbains. Hormis quelques travaux sur des territoires précurseurs comme le Pays de Figeac ou le Val de Drôme (Lamine & Chiffolleau, 2016), les études portant spécifiquement sur le milieu rural sont plutôt rares. Les territoires ruraux sont d'abord envisagés en tant qu'espaces de production engagés dans des processus de reconnexion avec les espaces urbains, initiateurs de cette dynamique. Pourtant, l'alimentation constitue bien « *un nouvel enjeu pour les espaces ruraux* » (Delfosse, 2019). Les politiques publiques visant à repenser la question alimentaire en milieu rural se multiplient. Aussi nombreuses que diverses, les actions menées localement soulignent le potentiel d'innovation des espaces ruraux (Margetic *et al.*, 2017; Delfosse, 2019), tout en témoignant des évolutions des objectifs et des modalités de l'aménagement rural : reconnaissance de la multifonctionnalité des territoires ruraux, intégration croissante de la participation des populations pour favoriser un développement endogène et inclusif, prise en compte des spécificités locales (Beaucire & Poulot, 2016).

¹ Site Internet du Pacte de Milan (<http://www.milanurbanfoodpolicypact.org>), consulté le 01/04/2020

- ***En France, la naissance d'une politique nationale de l'alimentation***

Si les villes ont constitué des espaces de réflexion et d'expérimentation privilégiés en termes de planification alimentaire, l'intérêt renouvelé des acteurs politiques pour cette question ne se limite pas à l'échelle urbaine. De nombreux pays ont souhaité mettre en place une politique d'envergure nationale qui rompe avec l'appréhension uniquement agricole et économique du fait alimentaire, jusqu'alors privilégiée, pour inclure la question de la consommation et ainsi « *décloisonner les questions agricole et alimentaire* » (Bonnefoy & Brand, 2014). En France, c'est la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, adoptée en juillet 2010, qui fixe pour la première fois le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique de l'alimentation. Le premier article de cette loi crée le Programme National pour l'Alimentation (PNA), dont l'objectif est défini comme tel : « *assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé* ». L'accès de tous à une alimentation de qualité est ainsi mis à l'agenda politique national. La qualité ici visée est définie selon les critères traditionnellement mobilisés (sanitaire, gustatif et nutritionnel) auxquels vient s'adjoindre un impératif de durabilité. Le système alimentaire doit donc garantir la possibilité de bien manger aux individus tout en contribuant aux objectifs de développement économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement. L'alimentation est par ailleurs abordée de manière transversale, comme un moyen de répondre à des enjeux de société plus larges. Le lien fait dans le texte avec la question de la santé en est un exemple. Il se traduit politiquement par une articulation entre le PNA et le Plan National Nutrition Santé (PNNS). Le PNA donne lieu à des programmes d'actions pluriannuels, dont le dernier a débuté en 2019 (Figure 2). Il se décline régionalement en Plans Régionaux pour l'Alimentation (PRA) menés par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Figure 2. Le PNA 2019-2023 : axes de travail et leviers d'action



Source : PNA Territoires en action 2019-2023 (2019)

Le programme d'actions 2019-2023 dégage trois axes prioritaires (justice sociale, lutte contre le gaspillage alimentaire et éducation alimentaire), déclinés en une série d'actions. Deux leviers principaux ont été choisis pour mettre en œuvre ces dernières : la restauration collective et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

- ***Les PAT : un levier de territorialisation de l'action publique alimentaire***

Les PAT sont conçus comme un outil pour favoriser le déploiement de la politique alimentaire au sein des territoires, dans la mesure où « *la mobilisation des territoires, l'appropriation locale des enjeux liés à l'alimentation sont des conditions de réussite de la politique de l'alimentation* »¹. Ils ont été créés en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et connaissent actuellement un essor rapide. Les PAT sont élaborés de manière collective, à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, acteurs économiques, associations, citoyens...) autour d'un projet alimentaire territorial partagé. Ils permettent de recenser les initiatives déjà existantes sur le territoire pour les fédérer et accompagner leur développement en mettant en réseau l'ensemble des acteurs locaux de l'alimentation. Il s'agit en cela d'une démarche ascendante, qui cherche à partir des actions déjà menées sur le territoire pour les mettre en cohérence, les coordonner et en amplifier la portée. Les PAT peuvent être

¹ PNA Territoires en action 2019-2023 (2019)

menés à des échelles variées, de la commune au département, sur des espaces urbains comme ruraux. Ils sont portés par des acteurs divers (collectivités locales, territoires de projet comme les Pays et les Parcs Naturels Régionaux, associations). Depuis 2017, ils peuvent être reconnus officiellement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette labellisation a pour but de valoriser les démarches existantes et de leur donner plus de visibilité. Elle n'est cependant pas obligatoire ; l'appellation PAT reste libre et peut être utilisée par tout territoire engagé dans cette démarche. Il y aurait actuellement environ 150 PAT en France (Banzo *et al.*, 2019). Parmi eux, 28 sont reconnus par le ministère, dont celui du Pays Haut-Languedoc et Vignobles¹.

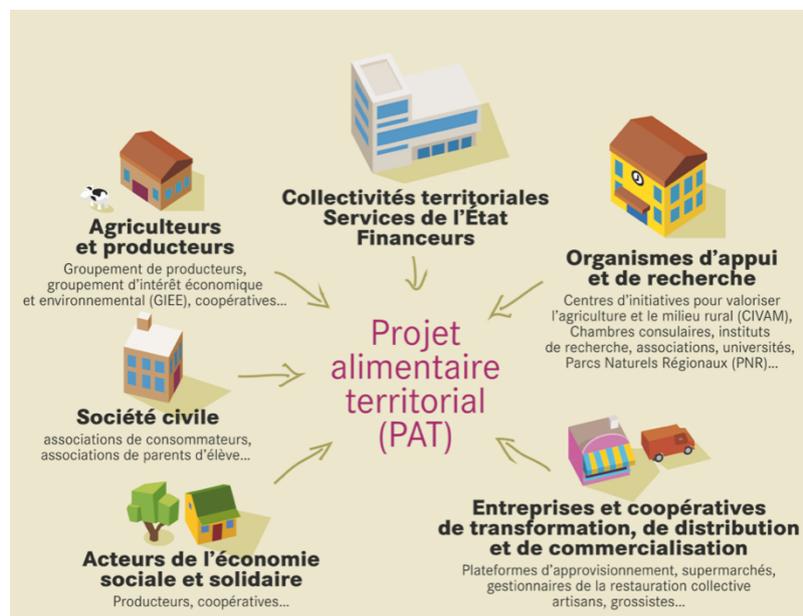
La démarche des PAT est emblématique de plusieurs dynamiques. Sur le plan politique, elle traduit le passage d'une vision sectorielle des questions agricole et alimentaire à une approche territoriale qui réassocie la production et la consommation (Bonneyoy & Brand, 2014; Lamine & Chiffolleau, 2016), s'inscrivant ainsi dans la tendance générale de territorialisation de l'action publique. Sur le plan sociétal, elle répond au processus de reterritorialisation de l'alimentation en cours. Au rebours du système alimentaire globalisé, caractérisé par des échanges toujours plus longs et par le creusement de la distance cognitive entre le produit et le consommateur, la dynamique de reterritorialisation vise à réinscrire l'alimentation dans un territoire donné. Cela passe par une relocalisation de l'approvisionnement mais également par une reconnexion des produits aux territoires dont ils sont issus, selon une stratégie de différenciation territoriale (Brand *et al.*, 2017). Développer des politiques alimentaires à l'échelle des territoires doit permettre une meilleure prise en compte des enjeux locaux spécifiques et des priorités à traiter pour répondre aux objectifs du PNA. Pour désigner les nouveaux systèmes alimentaires nés de cette dynamique de reterritorialisation, la notion de système alimentaire territorialisé a récemment émergé dans la communauté scientifique. Elle désigne un « *ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale* » (Rastoin, 2016). La démarche des PAT s'inscrit tout à fait dans cette définition. Elle vise en effet à intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'alimentation dans une optique de durabilité, sur un territoire donné. De plus, leur mise en œuvre doit se faire selon une logique de gouvernance, en réunissant l'ensemble des acteurs locaux.

¹ Site Internet du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (<https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>), consulté le 02/04/2020

- ***De nouvelles formes d'action publique : le modèle de la gouvernance alimentaire territoriale***

À toutes les échelles, les politiques alimentaires actuelles mettent en avant la nécessité d'inclure dans leur élaboration l'ensemble des acteurs concernés, dont les citoyens, en tant que mangeurs. Ce faisant, elles s'inscrivent dans une modalité de gouvernance, entendue comme « *processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement* » (Le Galès, 2003, p. 31), qui prévaut aujourd'hui dans de nombreux domaines de l'action publique. Des villes anglo-saxonnes ont ainsi mis en place des *Food policy councils*, groupes d'échanges et de coordination entre acteurs autour de l'alimentation (Schiff, 2008; Scherb *et al.*, 2012), qui se sont déployés sous différentes formes dans d'autres agglomérations, notamment françaises. Les PAT sont quant à eux issus d'une démarche collective qui vise à réunir l'ensemble des acteurs locaux de l'alimentation (Figure 3). À une autre échelle, les États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés en France entre juillet et décembre 2017 et qui ont pris la forme d'une grande consultation publique en ligne assortie d'ateliers réunissant les acteurs du secteur alimentaire, attestent également de la montée en puissance de nouvelles modalités de gouvernance alimentaire.

Figure 3. Les PAT, une démarche multi-acteurs pour mettre en œuvre une gouvernance alimentaire territoriale

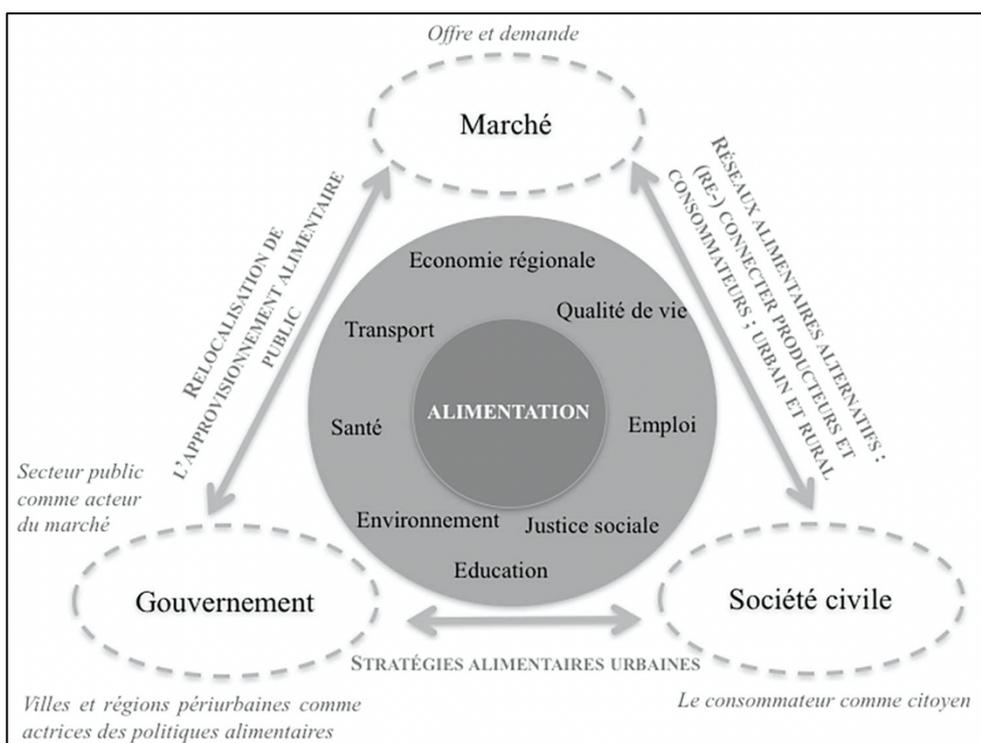


Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2019)

La notion de gouvernance alimentaire territoriale, définie comme « *l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant*

à favoriser leur organisation et à limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires » (Billion, 2017), permet d'analyser les modalités de participation des acteurs à la prise de décision concernant les politiques alimentaires territoriales : dispositifs de concertation, création de nouveaux espaces de dialogue, mise en relation d'acteurs issus de mondes sociaux distincts (Chiffolleau *et al.*, 2018). Elle se définit dans la rencontre de trois grands types d'acteurs : les acteurs économiques, les acteurs publics et la société civile (Figure 4), ayant chacun leurs propres intérêts et positionnements par rapport à l'enjeu alimentaire et au territoire. L'approche par la gouvernance permet de mettre au jour ces jeux d'acteurs, à travers des études privilégiant une approche territoriale (Billion, 2017) ou actorielle, c'est-à-dire se concentrant sur l'insertion et le rôle de certaines catégories d'acteurs dans la gouvernance alimentaire, tels que les agriculteurs (Hasnaoui Amri, 2018), les acteurs du commerce et de la distribution (Billion, 2018) ou encore les élus locaux (Michel & Soulard, 2017).

Figure 4. Cadrage conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale



Source : « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France » (Billion, 2017), adapté de Wiskerke (2009)

Au sein de la société, l'alimentation fait l'objet d'un intérêt citoyen, scientifique et politique renouvelé. Les initiatives visant à repenser la manière de se nourrir foisonnent, de l'action citoyenne locale à l'élaboration d'une politique alimentaire nationale. Mais quels sont

leurs impacts sur les mangeurs ? Sont-elles en mesure de favoriser le mieux manger partout, et pour tous ?

II. L'alimentation : marqueur et facteur d'inégalités socio-spatiales

L'alimentation de qualité, à laquelle aspire de plus en plus de mangeurs, n'est pas également accessible pour tous. Les inégalités alimentaires, qu'elles résultent d'une vulnérabilité de certaines catégories de la population et/ou de l'organisation de certains espaces, sont fortes, suscitant des questionnements en termes de justice.

1. Bien manger, une question sociale

La manière de se nourrir et les pathologies associées sont socialement différenciées. Chez certaines catégories de la population, l'accès à une alimentation de qualité est limité par plusieurs facteurs, les plaçant dans une situation de précarité alimentaire.

- ***Des inégalités alimentaires à l'origine d'enjeux de santé publique***

Les pratiques alimentaires des individus dépendent de choix multiples, d'autant plus dans les sociétés occidentales contemporaines, caractérisées par une forme d'abondance qui les place face à une grande diversité d'options (Fischler, 1993). Loin de relever uniquement de critères subjectifs, propres à la personnalité de chaque individu, ces choix dépendent en grande partie de déterminants sociaux. Dans *La Distinction* (Bourdieu, 1979), Bourdieu était l'un des premiers à mettre en avant les différences d'alimentation entre les classes sociales et à montrer comment les choix alimentaires pouvaient être des facteurs de distinction. Depuis, cette différenciation sociale s'est recomposée au gré de l'évolution des représentations liées à l'alimentation (la consommation de viande est par exemple de moins en moins valorisée), mais reste un déterminant majeur des pratiques alimentaires (Laisney, 2013; Régnier *et al.*, 2015). Ainsi, certains produits constituent des marqueurs sociaux forts. On observe notamment une consommation plus importante de produits frais (fruits, légumes, poisson) chez les ménages aux revenus les plus élevés, quand les plus modestes consomment plus de féculents, de boissons sucrées et de produits transformés (Plessz & Gojard, 2010). Au-delà des types de produits, leur

qualité est un facteur de différenciation des consommateurs. La consommation de produits labellisés (bio, commerce équitable, appellations d'origine...) est plus élevée chez les catégories socio-professionnelles supérieures (Laisney, 2013). Des différences sont aussi notables dans le choix des espaces d'approvisionnement. Alors que les ménages les plus modestes effectuent une plus grande part de leurs achats alimentaires dans des grandes surfaces dites de *hard discount*, les plus aisés dépensent davantage que la moyenne dans les commerces de détail et les marchés. Ils sont également les plus intégrés au sein des systèmes alimentaires alternatifs (AMAP, boutiques de producteurs...), qui se révèlent très marqués socialement et sélectifs (Hochedez & Le Gall, 2016).

Les définitions d'une alimentation de qualité précédemment mentionnées mettent en lumière le caractère inégalitaire de ces différenciations sociales. Selon Paturel *et al.* (2015), « *l'alimentation est un marqueur de la pauvreté et aujourd'hui, elle est représentative des inégalités sociales invisibles* ». Les mangeurs les plus modestes consomment plus d'aliments de faible qualité nutritionnelle¹ (prépondérance des produits gras et sucrés, transformés) et moins de produits labellisés. Exclues des systèmes alimentaires alternatifs, les populations défavorisées consomment également moins de produits respectant des critères de durabilité. Ainsi, le « bien manger » serait réservé à un petit nombre de privilégiés. Ces inégalités alimentaires ont été analysées par des chercheurs anglo-saxons sous l'angle de la justice (Gottlieb & Joshi, 2010; Alkon & Agyeman, 2011). Dans la lignée des recherches sur la justice sociale et environnementale (Paddeu, 2016), la notion de *food justice* montre comment inégalités sociales et alimentaires se recoupent et met au jour la façon dont le système alimentaire agro-industriel dominant, à toutes ses étapes, est créateur d'injustices. Élaborée dans le contexte étatsunien, cette notion a été réappropriée par certains chercheurs français (Hochedez & Le Gall, 2016).

Ces inégalités alimentaires ont des répercussions majeures sur les individus, notamment en termes de santé. Les liens entre alimentation et santé ont fait l'objet de nombreuses études et sont aujourd'hui reconnus. Le PNA 2019-2023 souligne que « *l'alimentation [...] constitue un facteur majeur de développement des principales maladies chroniques : obésité, pathologies cardio-vasculaires, diabète et cancers* »², ce qui en fait un enjeu non seulement de justice sociale, mais aussi de santé publique, dans la mesure où ces pathologies liées à l'alimentation concernent une part non négligeable de la population. En France, 17 % des adultes et 4 % des

¹ ANSES, Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (2017), en ligne : <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>

² PNA Territoires en action 2019-2023 (2019)

enfants souffrent d'obésité¹ et la prévalence du diabète de type 2 est en forte croissance depuis une vingtaine d'années. Les populations défavorisées, dont l'accès à une alimentation de qualité est limité, sont les plus touchées par ces pathologies (Darmon & Drewnowski, 2008). Une récente étude de l'agence UrbaLyon a par exemple montré, sur le territoire de la Métropole de Lyon, que les populations les plus touchées par le diabète sont aussi les plus pauvres².

Il existe donc une corrélation entre inégalités sociales, alimentaires et sanitaires, qui montre comment, en abordant l'enjeu alimentaire, on peut traiter plus largement la question des inégalités structurelles qui traversent la société. En France, contrairement à ce qui s'est passé en Amérique du Nord, l'émergence de mobilisations citoyennes et politiques pour l'alimentation ne s'est pas faite autour de cette dimension sociale, mais plutôt au travers des questions agricoles et patrimoniales (Deverre & Lamine, 2010; Bonnefoy & Brand, 2014). Cependant, l'enjeu de justice sociale tend à occuper une place croissante dans les diverses stratégies et initiatives alimentaires, ce dont témoigne la structuration du nouveau PNA, qui en fait l'un de ses trois axes thématiques (Figure 2).

- ***Un accès à une alimentation de qualité limité par de nombreux facteurs***

La question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous est complexe. De nombreux obstacles, de diverses natures, peuvent venir limiter la capacité des individus à bien se nourrir. L'accès à l'alimentation se situe au croisement de l'offre alimentaire du territoire et de la vulnérabilité des individus (Figure 6). L'offre dépend en premier lieu du paysage alimentaire, qui peut être défini comme « *l'ensemble des lieux, équipements et services permettant l'approvisionnement des individus en produits alimentaires sur un territoire donné* » (Paturel *et al.*, 2019). Penser l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous implique donc de s'intéresser aux espaces et aux pratiques d'approvisionnement des consommateurs finaux comme des intermédiaires (acteurs de la restauration collective mais aussi commerciale). Cette approche, par l'offre alimentaire locale, est au fondement de la notion de *food desert*, développée dans le contexte étatsunien pour désigner les espaces où la population n'a pas accès à une alimentation saine du fait de l'absence de points de vente et de moyens de transport efficaces (Cummins & Macintyre, 2002; Gottlieb & Joshi, 2010; Hochedez & Le Gall, 2016). Si la pertinence de parler de « déserts alimentaires » dans le contexte français peut être discutée, la répartition des équipements commerciaux, leur desserte et la nature des

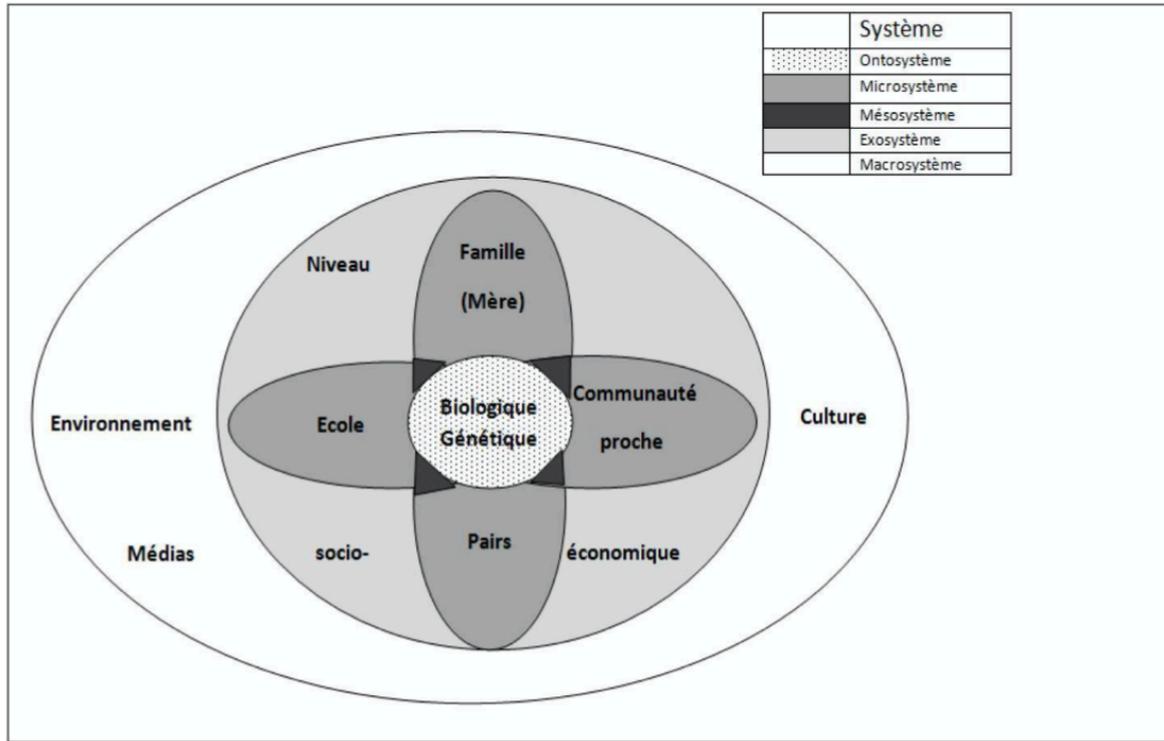
¹ ANSES, Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (2017), en ligne : <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>

² UrbaLyon, « Le système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise » (2016)

produits qui y sont proposés constituent de réels freins à l'accès à une alimentation de qualité dans certains territoires (Nikolli *et al.*, 2016).

L'étude du paysage alimentaire local est donc déterminante, mais insuffisante pour caractériser le degré d'accessibilité à une alimentation de qualité des mangeurs. Elle permet uniquement de déterminer un potentiel d'accès, qui peut devenir effectif ou non selon les individus. À localisation équivalente, tous les mangeurs ne bénéficient pas d'un égal accès au bien manger ; certains freins se situent à l'échelle de la cellule familiale, voire de l'individu. La faible mobilité de certaines personnes peut constituer une première limite, en compliquant fortement l'accès physique à certains espaces d'approvisionnement. La dimension économique est également souvent évoquée comme un obstacle majeur. Le coût plus élevé des denrées de bonne qualité nutritionnelle (Darmon & Drewnowski, 2015), ou encore des produits labellisés (Laisney, 2013), constitue en effet un frein à l'achat pour les ménages les moins aisés, qui consacrent une part d'autant plus importante de leur budget à l'alimentation que leurs revenus sont faibles (Pluvinage, 2012), celle-ci pouvant être considérée comme la dépense contrainte par excellence du fait de son caractère vital. L'importance du facteur budgétaire, largement mis en avant dans les discours sur l'alimentation des plus modestes, doit toutefois être relativisée, ou du moins remise en perspective. En effet, certaines études montrent que le prix n'est pas toujours le principal facteur freinant l'accès à des produits alimentaires de qualité (Mundler, 2013; Nikolli *et al.*, 2016; Rödiger & Hamm, 2015). Des facteurs sociaux, culturels et cognitifs entrent également en considération (Hochedez & Le Gall, 2016), dans la mesure où l'insertion d'un individu dans un contexte socio-culturel particulier influe sur ses représentations et pratiques vis-à-vis de l'alimentation (Figure 5).

Figure 5. Les influences de l'environnement social et culturel sur les pratiques du mangeur



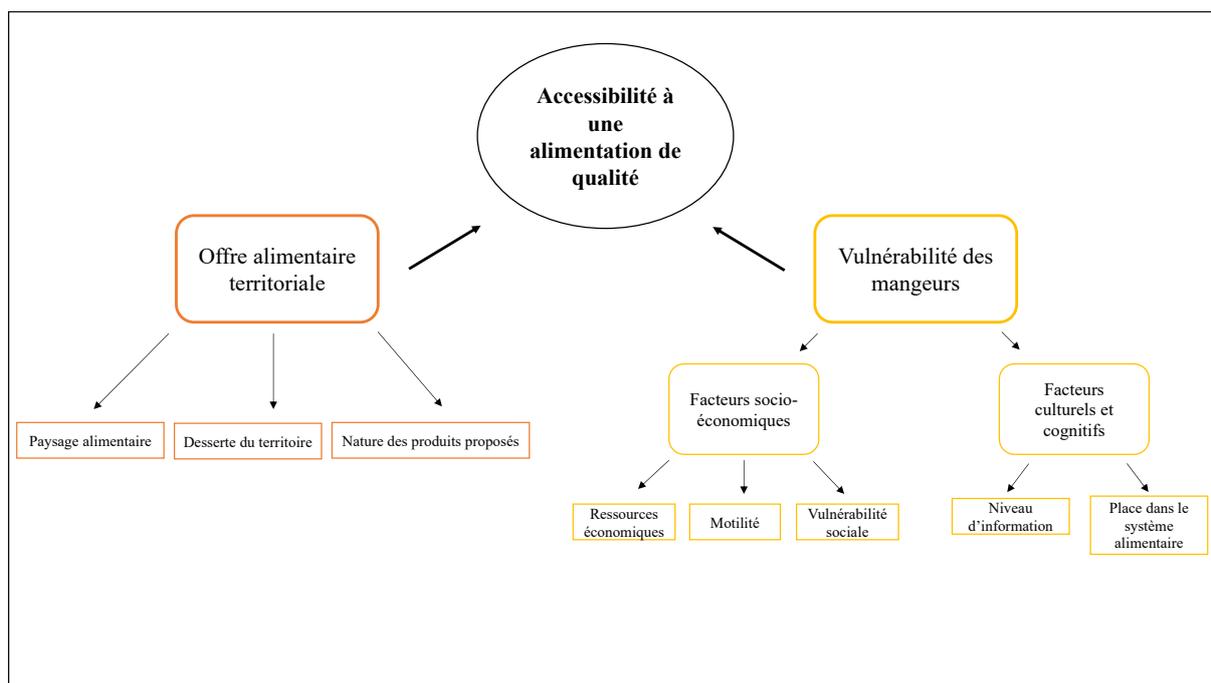
Source : « Dis-moi ce que tu manges... » (Arboix-Calas, 2014), adapté de Ezan et al. (2010)

Cette représentation en sphères d'influence permet de mettre en évidence le caractère multiscalaire des déterminants qui guident le comportement du mangeur. En partant de l'individu, elle rappelle le rôle des facteurs biologiques et l'enjeu vital que représente l'alimentation. Mais le mangeur s'inscrit également dans un espace social particulier, au sein duquel on peut distinguer le rôle de l'environnement immédiat (le « microsystème ») mais aussi des facteurs socio-économiques (l'« exosystème »). À plus large échelle, on note l'influence des représentations culturelles de l'alimentation, véhiculées notamment à travers les médias. Ces derniers peuvent transmettre des messages contradictoires : discours valorisant le mieux manger d'une part, publicités pour des produits de faible qualité d'autre part.

Partant du constat de l'influence déterminante sur le mangeur de son environnement socio-culturel, des travaux se sont intéressés au rôle de l'éducation et de la sensibilisation à l'alimentation (Arboix-Calas, 2014). En permettant de lever des obstacles psychologiques, elle doit permettre d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité. Cette approche est aujourd'hui privilégiée par le PNA (Figure 2) et se trouve au cœur du projet de nombreux PAT. Les expériences d'éducation peuvent se limiter à un volet informatif : il s'agit alors d'armer les consommateurs des connaissances nécessaires pour opérer leurs choix en matière

d'alimentation. Cependant, l'éducation peut également passer par l'action. Certaines initiatives visent en effet à faire sortir les consommateurs d'une situation de passivité pour en faire des acteurs de leur alimentation, selon une logique d'*empowerment* (Levkoe, 2006; Paddeu, 2016). L'information des consommateurs et leur inclusion dans des actions de transformation des systèmes alimentaires apparaissent comme un préalable à la réalisation d'une forme de démocratie alimentaire. La notion de *food democracy*, issue de travaux de chercheurs anglo-saxons (Hassanein, 2003; Lang, 2005; Hassanein, 2008; Booth & Coveney, 2015), désigne « *a social movement based on the idea that individuals can and should participate more actively in the food system, thus transforming individuals from passive food consumers to active food citizens* » (Booth *et al.*, 2018, p. 373). Elle a été reprise en France pour analyser un certain nombre d'initiatives repensant la place des consommateurs dans le système alimentaire (Noel & Darrot, 2018; Paturel & Carimentrand, 2018).

Figure 6. Une accessibilité alimentaire au croisement de l'offre locale et de la vulnérabilité des mangeurs



• ***Du déficit d'accessibilité à la précarité alimentaire***

Les difficultés d'accès à une alimentation de qualité sont donc multiples, relevant de facteurs territoriaux, socio-économiques, culturels mais aussi cognitifs. Lorsque ces difficultés sont cumulées par un même individu, elles peuvent déboucher sur une situation de précarité

alimentaire (Paturel *et al.*, 2015). La précarité a émergé comme un nouveau concept pour penser l'exclusion sociale dans les années 1980. Elle apporte une réponse à certaines lacunes de la notion de pauvreté qui, renvoyant uniquement à des critères financiers objectifs et mesurables, ne permet pas d'analyser les composantes subjectives de l'exclusion (Boulineau & Bonerandi-Richard, 2014). La précarité se définit non pas en termes de seuil, mais de situation vécue d'un individu. Elle renvoie à un état de vulnérabilité, de dépendance et d'incertitude (Cingolani, 2011; Alpe *et al.*, 2013). Les études en sciences sociales traitant de la précarité en milieu rural sont rares (Maclouf, 1986; Mathieu, 1997; Pagès, 2005). Cette question est le plus souvent abordée, tant dans les médias que dans les travaux scientifiques, à travers l'étude d'espaces urbains (Hochedez & Mialocq, 2015). Pourtant, certains territoires ruraux apparaissent comme des espaces de relégation et de « refuge » pour des populations vulnérables, particulièrement en temps de crise (Berthod-Wurmser *et al.*, 2009; Dolci *et al.*, 2019). La précarité y est donc forte, bien que moins visible car plus diffuse (Boulineau & Bonerandi-Richard, 2014).

La notion de précarité a été déclinée pour analyser divers domaines de l'existence, notamment l'emploi, le logement et la santé. Plus récemment, des travaux s'en sont saisi pour penser la vulnérabilité de certaines populations vis-à-vis de l'alimentation (Paturel *et al.*, 2019). L'approche par la précarité doit permettre de « dépasser la limite de l'entrée monétaire en prenant en compte les relations qu'ont les populations avec l'offre alimentaire sur un territoire spécifique » (Paturel *et al.*, 2019). Un individu serait dans une situation de précarité alimentaire lorsqu'il n'aurait pas accès à une alimentation répondant à ses besoins, d'abord biologiques (nourriture en quantité suffisante et de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle), mais aussi sociaux, culturels et hédonistes, dans la mesure où l'alimentation s'intègre dans une série de pratiques sociales, comporte une forte dimension culturelle et identitaire et constitue une source majeure de plaisir. En France, une étude commandée par le Secours populaire¹ estime qu'une personne sur cinq est en situation de précarité alimentaire² et que plus d'un quart de la population n'a pas les moyens financiers de s'acheter quotidiennement des fruits et légumes.

L'alimentation des individus, loin de découler uniquement de préférences personnelles, reflète donc les inégalités structurelles des sociétés ; elle contribue même à en renforcer certaines, notamment dans le domaine de la santé. Les freins limitant l'accès à une alimentation de qualité pour chaque citoyen sont nombreux, soulignant la multidimensionnalité de la notion

¹ Douzième édition du baromètre Ipsos/Secours populaire français sur la pauvreté en France (2018)

² 21 % des sondés ont déclaré ne pas être en mesure de s'offrir une alimentation saine leur permettant de faire trois repas par jour.

d'accessibilité (physique, économique, sociale, cognitive). Le risque de précarité alimentaire augmente fortement lorsque ces freins sont cumulés par un même individu.

2. Bien manger dans les territoires ruraux, quelles spécificités ?

Se nourrir en milieu rural induit un certain nombre de particularités. L'accessibilité à une alimentation de qualité y est fragilisée par certaines logiques spatiales d'aménagement, mais aussi parfois facilitée par la mobilisation de ressources locales. Les contraintes spécifiques au milieu rural touchent en particulier certaines populations, plus vulnérables. Ces inégalités socio-spatiales en matière d'alimentation renvoient à des enjeux de justice spatiale.

- ***Une accessibilité fragilisée en milieu rural ? Entre contrainte de l'aménagement de l'espace et mobilisation de ressources spécifiques***

Ces dernières décennies ont été marquées par un retour en force de représentations positives des campagnes, désormais largement associées dans l'imaginaire collectif à une bonne qualité de vie et idéalisées par de nombreux citadins, qui vont parfois jusqu'à quitter la ville pour s'y installer (Kayser, 1989; Hervieu & Viard, 2005). L'alimentation occupe une place centrale dans cette image d'Épinal des espaces ruraux : il serait plus facile de bien manger à la campagne, espace de production agricole par excellence où les « bons produits » seraient à portée de main (Delfosse, 2019). Pourtant, ce lieu commun cache de réelles difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour certains habitants des espaces ruraux, parmi lesquels on trouve les producteurs eux-mêmes (Akram-Lodhi, 2013; Paturel *et al.*, 2015).

Ces difficultés découlent en premier lieu d'une des caractéristiques principales des espaces ruraux : leur faible densité, qui contraint le maillage commercial (Delfosse, 2019), particulièrement dans les territoires les plus isolés et en déprise. Ces derniers ont en effet été durement touchés, des années 1970 à 2000, par un phénomène de désertification commerciale, bien étudié par la géographie du commerce (Gasnier & Lemarchand, 2014). Ce processus désigne la raréfaction des petits commerces présents dans les bourgs ruraux et leur remplacement par des supermarchés, plus dispersés sur le territoire et souvent situés en périphérie des villes (Metton *et al.*, 2002; Pouzenc, 2012; Pouzenc & Soumagne, 2016), opérant un reclassement géographique par le haut, au profit des pôles les plus importants (CERAMAC, 2001). Au cours des décennies 1980 et 1990, 25 à 30 % des petits commerces alimentaires français ont disparu dans les espaces ruraux, allongeant les distances à parcourir pour les

habitants pour s’approvisionner et renforçant la place des grandes surfaces dans leurs pratiques d’achat (Pouzenc, 2019). Aujourd’hui, 53 % des communes rurales en France, regroupant 26 % de la population rurale, n’ont pas de commerce (Trevien, 2017). Aux États-Unis, où les densités de certains espaces ruraux sont bien plus faibles qu’en France, la notion de *food desert*, d’abord utilisée en contexte urbain, a été reprise pour désigner les territoires ruraux caractérisés par une absence de commerce alimentaire (Sharkey, 2009; McEntee & Agyeman, 2010). Même lorsque les espaces d’approvisionnement existent, ils peuvent être caractérisés en milieu rural par un moindre choix de produits et des prix plus élevés (Delfosse, 2019). Ils sont également marqués par une temporalité spécifique : horaires d’ouverture plus restreints, fonctionnement saisonnier dans les espaces touristiques, rôle central des formes temporaires, comme les marchés (Navarro, 2019), ou itinérantes (Massal *et al.*, 2019). Toutes ces spécificités du commerce rural constituent des contraintes pour l’accès à une alimentation de qualité des habitants.

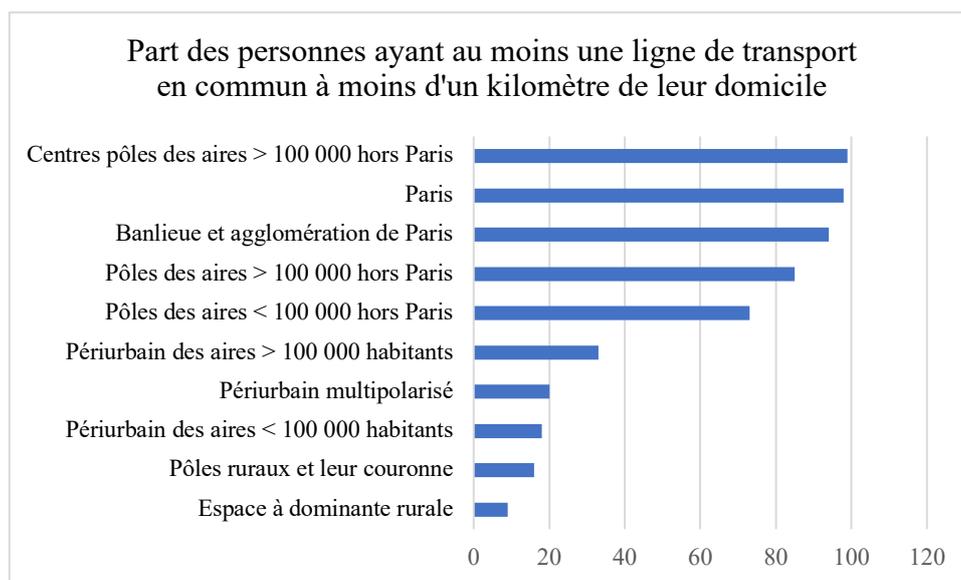
Toutefois, la mobilisation de certaines ressources locales peut pallier partiellement ces difficultés, venant relativiser l’idée d’une accessibilité fragilisée en milieu rural. Les jardins nourriciers, notamment, permettent d’introduire une part d’autoconsommation dans l’approvisionnement de certains habitants des espaces ruraux, notamment en légumes (Delfosse, 2019). Ces pratiques s’accompagnent souvent de logiques de dons ou d’échanges au sein du cercle familial mais aussi de réseaux de voisinage ou d’interconnaissance. En milieu rural, les solidarités de voisinage semblent toujours jouer un rôle important, reflétant la persistance de ce que certains géographes ruralistes ont nommé un « effet-village » (Berger *et al.*, 2005). Dans le domaine alimentaire, ces formes d’entraide peuvent aussi passer par la pratique du covoiturage pour se rendre dans les espaces d’approvisionnement ou par la livraison des courses à domicile. Ces pratiques informelles constituent autant de stratégies pour atténuer les contraintes posées par l’aménagement de l’espace rural.

- ***La mobilité automobile : un facteur discriminant d’accessibilité en milieu rural***

Dans des espaces ruraux caractérisés par une faible densité des points d’accès à l’alimentation, la question des déplacements s’avère centrale. Ces derniers sont fondés sur une utilisation massive de la voiture individuelle. Si la dépendance automobile (Dupuy, 1999) est une réalité des modes de vie contemporains dans les pays occidentaux, elle est accentuée en milieu rural par les distances importantes pour accéder aux services et par la faiblesse des dispositifs de transports en commun (Figure 7). En 2011, un rapport sur la mobilité et les transports dans les territoires ruraux dresse le constat suivant : « *dans les territoires ruraux, les*

ménages comme les entreprises sont prisonniers de l'usage de la voiture particulière pour assurer la plupart de leurs besoins de mobilité » (Raoul & Casteigts, 2011, p. 8). Le regain démographique des territoires ruraux souligné par B. Kayser (Kayser, 1989) a d'ailleurs été rendu possible par une intensification de l'usage de l'automobile (Bouron & Georges, 2015) qui a permis aux individus de vivre à la campagne tout en se rendant en ville pour travailler et/ou effectuer leurs achats.

Figure 7. La faiblesse des alternatives à l'automobile en milieu rural



Source : INSEE, *Enquête nationale transports et déplacements (2008)*

L'automobile apparaît donc comme un déterminant de l'accessibilité en milieu rural. Dans ce contexte, la non-motorisation constitue une réelle difficulté pour l'accès à une alimentation de qualité. Elle concerne néanmoins une part importante de la population en milieu rural (Tableau 1), témoignant de fortes inégalités mobilitaires.

Tableau 1. Une moindre motorisation des ménages ruraux

Type d'espace (selon classification de l'INSEE)	Part des ménages possédant au moins un véhicule	Nombre de véhicules par adulte	Part des personnes ayant le permis de conduire	Part des conducteurs réguliers
Périurbain des aires < 100 000 habitants	92	0,8	88	82
Périurbain multipolarisé	92	0,9	85	78
Périurbain des aires > 100 000 habitants	92	0,9	88	80
Pôles des aires < 100 000 hors Paris	92	0,7	82	68
Pôles des aires > 100 000 hors Paris	83	0,7	81	69
Pôles ruraux et leur couronne	82	0,7	80	89
Banlieue et agglomération de Paris	75	0,6	74	54
Centres pôles des aires > 100 000 hors Paris	73	0,6	76	58
Espace à dominante rurale	69	0,8	85	76
Paris	41	0,3	73	28
Total	81	0,7	81	67

Source : Adapté de Bouron & Georges (2015), d'après les données issues de l'Enquête nationale transports et déplacements, INSEE (2008)

Le tableau ci-dessus souligne la situation paradoxale des espaces ruraux¹. Alors que l'usage de l'automobile y est particulièrement nécessaire pour se déplacer, le taux d'équipement des ménages ruraux est relativement faible. Seuls 69 % d'entre eux possèdent au moins un véhicule, soit le plus bas taux derrière Paris. Ce chiffre révèle l'existence de populations captives du rural (Delfosse, 2019), au premier rang desquelles se trouvent les personnes âgées. Malgré une tendance à l'utilisation de la voiture jusqu'à un âge de plus en plus tardif (Pochet, 2003), celles-ci sont moins nombreuses à conduire et effectuent des déplacements plus courts (Benlahrech *et al.*, 2001). Pour certaines, le développement d'incapacités physiques entraîne même une limitation des déplacements à pied qui vient fragiliser encore leur motilité, entendue comme potentiel de mobilité des individus. Les publics en situation de précarité socio-économique constituent également une part importante de ces populations captives. Posséder un véhicule induit des coûts conséquents ; la part des ménages non équipés diminue ainsi entre autres avec l'augmentation du revenu (Commissariat général au développement durable, 2010). Même pour les ménages modestes motorisés, le coût du déplacement peut s'avérer un frein à la

¹ Dans cette enquête de 2008 qui reprend la typologie de l'INSEE datant de 1999, l'espace à dominante rurale regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Il représente 70 % de la superficie de la France métropolitaine.

mobilité et un facteur de précarisation, comme l'a montré l'important mouvement social enclenché par la programmation d'une hausse des taxes sur les carburants à la fin de l'année 2018. Enfin, on peut mentionner parmi les populations souffrant d'une faible motilité les personnes handicapées. Pour ces populations rurales fragiles, qui subissent une forme d'immobilisme subi, l'accès aux ressources alimentaires est largement entravé.

- ***L'accès à l'alimentation de qualité pour tous en milieu rural : un enjeu de justice spatiale***

Les spécificités autour de l'accessibilité en milieu rural mettent en avant le poids des logiques spatiales dans les inégalités d'accès à une alimentation de qualité. En cela, elles s'inscrivent dans les questionnements autour de la justice spatiale, définie comme « *l'approche spatiale de la justice sociale* » (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009). Issue de travaux menés dans les années 1970 par les tenants d'une géographie radicale anglo-saxonne avant tout urbaine (Harvey, 1973; Peet, 1975), cette approche a d'abord servi à analyser l'inégal accès de tous les citoyens aux ressources urbaines et les phénomènes de négociation de la justice entre les acteurs (Harvey, 1992; Reynaud, 1981; Soja, 2000, 2009). Plus récemment, des travaux ont cherché à proposer une lecture plus large de la justice spatiale, qui englobe les inégalités socio-spatiales dans la distribution des ressources et dans l'accès aux services publics, mais aussi les politiques territoriales visant à aller vers davantage de justice et les liens entre démocratie et justice (Soja, 2010; Bret *et al.*, 2012; Lévy *et al.*, 2018). Ces théories de la justice spatiale ont en commun de proposer une lecture dialectique des rapports entre espace et justice : l'injustice sociale se traduit dans l'espace et l'organisation sociale de l'espace est productrice d'injustice. Selon E. Soja (2009), l'un des principaux théoriciens de la justice spatiale, « *l'espace n'est plus considéré comme un simple réceptacle, comme la scène sur laquelle l'activité des hommes se déploierait, voire comme une simple dimension physique, mais comme une force active qui façonne notre expérience de la vie* ».

Sur le plan méthodologique, l'approche par la justice spatiale peut aussi bien mobiliser des méthodes quantitatives relevant plutôt de l'analyse spatiale que des méthodes qualitatives d'analyse de discours, en faisant une notion fédératrice pour la discipline géographique (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009). En utilisant différentes méthodes, elle permet de mettre au jour des inégalités en décrivant la distribution spatiale des ressources tout en mettant en évidence les processus qui en sont à l'origine et qui les constituent en injustices. Elle offre également une grille de lecture pertinente pour analyser les politiques d'action sur les territoires et leur rôle dans la réalisation d'une plus grande justice. Appliquée aux ressources alimentaires,

la justice spatiale peut être un outil pour décrire et expliquer les inégalités d'accès à une alimentation de qualité en milieu rural. Si les espaces urbains ont joué un rôle central dans la théorisation de la justice spatiale (Dejean, 2013), la forte discrimination localisationnelle (Soja, 2009) observable dans les espaces ruraux les plus reculés, marqués par des problématiques d'éloignement et d'isolement, fait de cette notion un outil pertinent pour une géographie rurale s'intéressant aux inégalités sociales. En tant que notion opératoire pour réfléchir sur les politiques publiques territoriales, la justice spatiale peut également permettre d'analyser les politiques alimentaires et leur rôle dans la réduction des inégalités.

La manière de se nourrir des individus est un marqueur et un facteur d'inégalités socio-spatiales. L'accès à une alimentation de qualité est loin d'être assuré pour tous ; il est soumis à des freins multiples, liés à l'individu comme au territoire au sein duquel il s'inscrit. Les espaces ruraux présentent ainsi certaines spécificités qui influent sur l'accessibilité alimentaire de leurs habitants.

III. Penser l'accès à une alimentation de qualité pour tous en milieu rural à travers l'étude du Pays Haut-Languedoc et Vignobles

1. Problématique et hypothèses

Ce mémoire, à la croisée de la géographie rurale et d'une géographie sociale de l'alimentation, interroge les difficultés d'accès à une alimentation de qualité dans les territoires ruraux. En s'inspirant du cadre d'analyse de la justice spatiale, il met en évidence les spécificités rurales autour de l'accessibilité alimentaire et questionne le lieu commun selon lequel on mangerait mieux à la campagne qu'en ville. Il analyse également la façon dont les acteurs locaux, dans leur diversité (institutions publiques, élus, associations, acteurs économiques, citoyens), se saisissent de cet enjeu, et cherche à montrer en quoi leur action peut contribuer à la réduction des inégalités alimentaires territoriales. Alors que les études sur l'alimentation sont marquées par un fort tropisme urbain, ce travail vise à mettre en lumière la façon dont les acteurs des territoires ruraux sont touchés par l'enjeu alimentaire et s'en saisissent en réponse.

Il s'agit donc, à travers ce travail, de répondre à trois questionnements principaux :

- En quoi les caractéristiques des espaces ruraux sont-elles productrices de difficultés spécifiques et d'inégalités dans l'accessibilité alimentaire ?
- Comment ces enjeux d'accessibilité sont-ils identifiés et traités par les acteurs locaux, à l'échelle de la politique alimentaire du territoire comme à celle des initiatives locales ? En quoi cela contribue-t-il à l'émergence d'une gouvernance alimentaire dans les espaces ruraux ?
- Quel rôle jouent ces initiatives dans la recomposition des systèmes alimentaires territoriaux ruraux ?

À partir de la littérature existante, trois hypothèses de recherche ont été dégagées :

- Les facteurs restreignant l'accès à une alimentation de qualité pour tous sont nombreux et multidimensionnels. L'accessibilité dépend de la répartition, de la nature et du fonctionnement des espaces d'approvisionnement alimentaire, mais aussi des ressources et caractéristiques des individus (motilité, ressources financières et sociales, niveau d'information, place dans le système alimentaire). Les espaces ruraux induisent une fragilité spécifique vis-à-vis de certaines composantes de l'accessibilité : offre alimentaire locale au maillage distendu et pas toujours adaptée aux besoins et aux attentes des habitants, capacités inégales de mobilité des individus, isolement social et géographique de certains publics.
- Diverses actions contribuant à réduire les inégalités alimentaires sont menées dans les territoires ruraux par des acteurs locaux. Le développement et la réussite de ces initiatives dépendent de la capacité à faire émerger une gouvernance alimentaire territoriale, à travers des dispositifs tels que les Projets Alimentaires Territoriaux.
- Les initiatives favorisant l'accès au bien manger pour tous participent à la recomposition du système alimentaire territorial dans les espaces ruraux. Elles modifient l'organisation des espaces et des acteurs de l'alimentation et font évoluer les représentations qui la sous-tendent.

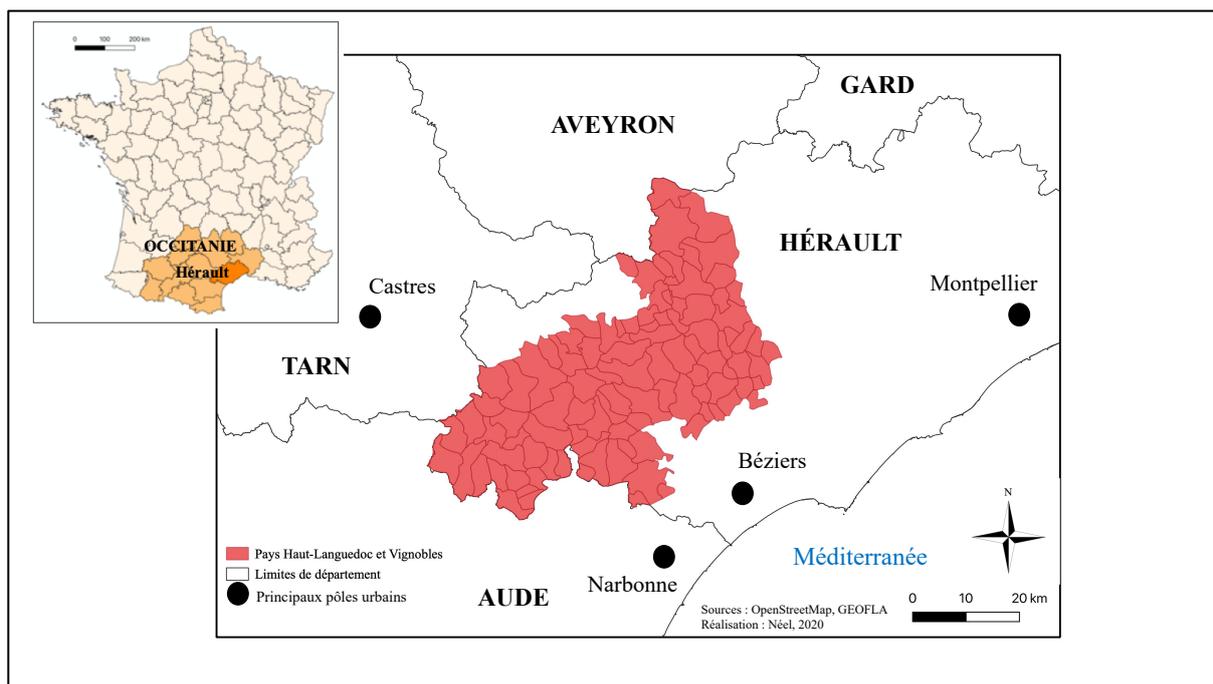
2. Terrain d'étude : le Pays Haut-Languedoc et Vignobles

Ces questionnements sont abordés dans ce mémoire à travers l'étude du territoire rural du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Situé dans la Région Occitanie, à l'ouest du département de l'Hérault (Carte 1), ce territoire de projet rassemble 102 communes, dont plus des trois-quarts appartiennent au groupe des « campagnes vieilles à très faible densité », d'après la typologie des campagnes françaises réalisée en 2011 à la demande de la DATAR¹. Avec 41 habitants au km², il s'agit en effet d'un espace de faibles densités², caractérisé par une situation d'isolement relatif par rapport aux pôles régionaux les plus dynamiques, qui concentrent les emplois et les services, tels que Montpellier ou encore Toulouse. Ce contexte géographique, associé aux caractéristiques agricoles (forte spécialisation viticole), démographiques (vieillissement de la population) et socio-économiques (dynamisme limité de l'économie locale, présence importante de populations précaires) du territoire, en fait un cas d'étude particulièrement pertinent pour répondre aux questions soulevées dans ce travail. Ces caractéristiques, qui sont celles de nombreux autres espaces ruraux français, constituent en effet des fragilités pour l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, dans ses différentes dimensions. La politique alimentaire développée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles justifie également le choix de ce terrain. Ce territoire fait en effet partie des espaces ruraux ayant fait de l'enjeu alimentaire une priorité dans leur projet de développement territorial, et ce depuis une dizaine d'années (Fritsch, 2012). Cet engagement s'exprime aujourd'hui au travers d'un Projet Alimentaire Territorial, reconnu en 2019 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'inscription du Pays dans le dispositif des PAT permet de replacer l'analyse des initiatives locales favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour tous dans un contexte de construction d'une gouvernance alimentaire territoriale.

¹ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-g-n-rale-des-campagnes-fran-aises>, consulté le 17/02/2020

² INSEE, Recensement de la population (2016)

Carte 1. Localisation du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



3. Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans la logique des méthodes mixtes (Creswell & Plano Clark, 2010). Elle combine une approche quantitative (utilisation d'indicateurs statistiques pour caractériser le territoire) et une enquête qualitative, principalement centrée sur la réalisation d'entretiens et sur un travail d'analyse documentaire (Tableau 2).

Tableau 2. Une méthodologie mixte

Méthode utilisée	Objectifs
Collecte, analyse et traitement cartographique de données statistiques sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - caractériser les inégalités d'accès à une alimentation de qualité sur le territoire - repérer les principaux freins à l'accessibilité
Collecte et analyse de documentation	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre le contexte national en matière de politiques alimentaires - retracer la trajectoire de la politique alimentaire du territoire - comprendre les modalités de la gouvernance alimentaire territoriale - compléter la caractérisation du territoire - préparer la phase d'entretien
Enquête par entretiens semi-directifs	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre la politique alimentaire du territoire - mieux cerner les principaux freins à l'accessibilité - repérer les initiatives menées en matière d'accès à l'alimentation - comprendre les objectifs, les enjeux, les pratiques et les impacts de quelques initiatives choisies
Observation	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre la politique et la gouvernance alimentaires du territoire

• ***L'utilisation d'indicateurs statistiques***

L'objectif de l'approche quantitative était d'effectuer un diagnostic du territoire qui permette de caractériser les inégalités locales d'accès à une alimentation de qualité et de repérer les principaux freins à l'accessibilité. Cette approche a également permis de replacer le territoire à la fois dans son contexte régional et parmi les espaces ruraux français. Le choix des données mobilisées a emprunté à la méthodologie développée par Paturel *et al.* (2019) pour diagnostiquer la précarité alimentaire. Afin de caractériser l'équipement commercial alimentaire, la base de données Sirene, qui répertorie l'ensemble des entreprises françaises, a été utilisée. Elle a été complétée par des données issues d'un travail de recension personnel pour les marchés. Pour analyser la vulnérabilité des mangeurs, deux bases de données de

l'INSEE ont été privilégiées : FiLoSoFi, qui fournit des informations sur les revenus des ménages, et le Recensement de la population, qui permet d'accéder à un ensemble d'indicateurs démographiques et sociaux. Ces données ont été complétées par des statistiques issues de la documentation produite sur le territoire.

- *L'analyse documentaire*

La collecte et l'analyse documentaire a constitué une méthode mobilisée à plusieurs étapes du travail de recherche. En amont de la phase de terrain, elle a permis de se familiariser avec le territoire d'étude et ses problématiques alimentaires. La documentation institutionnelle disponible en ligne sur le site du Pays Haut-Languedoc-et-Vignobles¹ a notamment été analysée. Elle a entre autres permis de repérer un certain nombre d'actions déjà menées ou en cours concernant l'accès à l'alimentation des habitants. L'analyse documentaire a également servi à replacer le cas du Pays dans un contexte plus large en matière de politiques alimentaires. Des documents relatifs au Programme National pour l'Alimentation et au Plan National Nutrition Santé ont été analysés pour l'échelle nationale ; à l'échelle régionale, la documentation mise à disposition en ligne par la DRAAF² a été mobilisée. Ces documents ont permis de dégager les objectifs, les orientations et le fonctionnement de la politique alimentaire française. Les ressources issues du Réseau national des PAT (Rn PAT)³ ont quant à elles permis de recontextualiser la démarche alimentaire du Pays en l'inscrivant dans le dispositif des PAT.

Les informations obtenues pendant cette étape préalable d'analyse documentaire ont ensuite servi à préparer la phase de terrain. Elles ont aidé au repérage des acteurs à interroger et à la préparation des entretiens, en permettant notamment d'adapter la grille d'entretien. La phase de terrain a également été l'occasion de collecter, lors de la rencontre des acteurs, une nouvelle documentation, destinée au grand public (outils d'information et de communication) ou interne aux institutions du territoire, comme le Pays ou le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Languedoc. Les documents à destination des habitants ont permis d'analyser la manière dont les institutions communiquent sur leur politique alimentaire. Les documents internes ont quant à eux aidé à reconstituer la trajectoire de cette politique et à saisir le fonctionnement de la gouvernance alimentaire territoriale. Enfin, des articles issus de la presse locale, disponibles en ligne, ont permis de recueillir des informations sur un certain nombre d'actions et d'événements autour de l'alimentation ayant eu lieu sur le territoire du Pays.

¹ <https://www.payshlv.com/>, consulté le 14/04/2020

² <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>, consulté le 14/04/2020

³ <http://rnpaf.fr/>, consulté le 14/04/2020

- *Les entretiens semi-directifs*

L'approche statistique et documentaire du territoire a permis de dresser un premier état des lieux et de mettre au jour un certain nombre de dynamiques. La réalisation d'entretiens a succédé à cette phase, en venant affiner, expliquer et compléter les résultats déjà obtenus. Dans un premier temps, une série d'entretiens a été menée auprès d'acteurs institutionnels en lien avec la politique alimentaire du territoire (Tableau 3). À ce stade, mon ancrage dans l'équipe AgriCités, dont certains membres avaient déjà travaillé en collaboration avec le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, a facilité mon accès au terrain en me permettant d'être mise en relation directement avec quelques acteurs clés, qui m'ont eux-mêmes fourni d'autres contacts, selon l'effet dit boule de neige. La visée de ces premiers entretiens était double. D'une part, recueillir des informations et de la documentation sur le territoire et les actions menées en matière d'alimentation. D'autre part, comprendre les objectifs de la politique alimentaire du territoire, ses modalités d'élaboration et de mise en œuvre, son articulation avec d'autres dispositifs.

Les données recueillies lors de ces premiers entretiens ont dans un second temps servi de base pour sélectionner trois initiatives locales de transformation du système alimentaire territorial à étudier plus précisément : un projet communal d'atelier de transformation couplé à un café-restaurant-traiteur, un chantier d'insertion en maraîchage biologique porté par une coopérative de producteurs locaux et une épicerie sociale associative. Chacun de ces projets répond à des enjeux spécifiques du territoire en matière d'accessibilité alimentaire et a donné lieu à des entretiens auprès des principaux acteurs engagés (Tableau 3). L'objectif était de comprendre les motivations des différents acteurs, leurs intérêts propres et la façon dont ils interagissaient entre eux. Il s'agissait aussi de retracer la trajectoire de l'initiative, c'est-à-dire son historique mais aussi la façon dont elle s'inscrit dans d'autres dispositifs ou politiques menés à différentes échelles, du communal au national. Enfin, ces entretiens permettaient d'analyser les pratiques déployées au sein de ces initiatives et leurs impacts en termes d'accès à une alimentation de qualité pour tous et de recomposition du système alimentaire territorial.

La méthode de l'entretien semi-directif (Combessie, 2007; Bréchon, 2015) a été privilégiée durant cette enquête. Deux grilles d'entretien générales, correspondant aux deux types d'entretien (de cadrage et sur une initiative ciblée) ont été réalisées. Avant chaque entretien, la grille était adaptée en fonction du type d'acteur, des informations et des points de vue qu'il était susceptible d'apporter. Elle avait pour but d'orienter l'entretien, de vérifier que toutes les thématiques importantes avaient été abordées, de faciliter les relances et de permettre la comparaison des discours recueillis en faisant revenir de manière récurrente certaines questions. Pour autant, la grille ne constituait pas un cadre fixe. Il s'agissait en effet de laisser

le discours de l'enquêté(é) suivre sa dynamique propre, afin de pouvoir analyser la façon dont il ou elle présentait les choses et de lui laisser la possibilité d'aborder des sujets ne faisant pas partie de la grille mais pouvant se révéler intéressants pour l'enquête. Le corpus d'entretiens a été intégralement retranscrit, puis quatre sous-groupes ont été constitués (les entretiens généraux et les trois initiatives prises séparément). Une analyse de discours thématique a été réalisée à l'échelle de chaque sous-groupe. Les résultats tirés de ces analyses ont ensuite pu être croisés afin de permettre des interprétations plus générales.

Tableau 1. Liste des entretiens réalisés

Entretien	Catégorie d'acteur	Échelle	Type d'entretien	Date	Durée
N°1	Institutionnel	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Cadrage général	10/03/2020	2h07
N°2	Institutionnel	PNR du Haut-Languedoc	Cadrage général	11/03/2020	1h15
N°3	Institutionnel	Ouest héraultais	Cadrage général	18/03/2020	1h34
N°4	Institutionnel	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Cadrage général	20/03/2020	1h21
N°5	Institutionnel	Régionale (Occitanie)	Cadrage général	24/03/2020	45 min
N°6	Élu local	Communale (Riols)	Ciblé : projet de Riols	08/04/2020	57 min
N°7	Associatif	Ouest héraultais	Ciblé : Jardins du Caroux	14/04/2020	30 min
N°8	Institutionnel	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Ciblé : projet de Riols	20/04/2020	52 min
N°9	Privé	Locale (Riols)	Ciblé : projet de Riols	22/04/2020	43 min
N°10	Institutionnel	Départementale (Hérault)	Ciblé : Atelier des solidarités	27/04/2020	1h06
N°11	Associatif	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Ciblé : Jardins du Caroux	04/05/2020	51 min
N°12	Acteur de la recherche		Ciblé : Atelier des solidarités	06/05/2020	47 min
N°13	Associatif	Départementale (Hérault)	Ciblé : Atelier des solidarités	11/05/2020	1h07
N°14	Économique	Hauts cantons de l'Hérault	Sur les trois initiatives	02/06/2020	1h20

Du fait de la situation très particulière de confinement, survenue au début de la phase de terrain, seuls deux entretiens (du 10 et 11 mars) ont pu être réalisés en face à face. Les entretiens suivants se sont déroulés par téléphone.

- *L'observation*

L'observation a été utilisée ponctuellement durant cette recherche, en tant que méthode complémentaire à celle de l'entretien. Observer directement les pratiques des acteurs en étant présent dans la situation où elles se développent est un moyen de les reconstituer avec plus de précision qu'au travers du seul discours. Parfois, cela permet aussi de révéler certains écarts entre les propos tenus et la réalité observable (Arborio & Fournier, 2003). En plus d'une observation diffuse du paysage alimentaire local (marchés de plein vent, commerces alimentaires...), deux moments d'observation principaux ont pu être réalisés. Le premier le 14 janvier 2020, lors d'une réunion organisée par le Pays afin de préparer la réponse à un appel à projets avec des acteurs locaux engagés sur les enjeux foncier et agricole. Le second le 27 février, lors de la réunion de lancement du PAT du PNR Haut-Languedoc. Ces moments ont aidé à repérer les acteurs engagés dans la gouvernance alimentaire du territoire et à analyser leurs interactions. Par ailleurs, ils ont permis de mieux cerner les enjeux alimentaires du territoire et les réponses apportées localement. Il était prévu que l'observation tienne un rôle plus important dans ce travail et soit notamment mobilisée sur le lieu des différentes initiatives étudiées pour mieux comprendre leur inscription dans le territoire et leur fonctionnement concret. Cependant, cela n'a pas été possible dans le contexte de confinement.

DEUXIEME PARTIE :

DE NOMBREUSES DIFFICULTES SOCIO-SPATIALES D'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES

À travers l'étude de cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, nous montrerons ici en quoi le territoire, à travers ses caractéristiques spatiales mais aussi socio-économiques, constitue un déterminant de l'accessibilité à une alimentation de qualité.

I. Un déséquilibre local entre offre et demande en matière d'alimentation de qualité

Les spécificités rurales en matière d'organisation de l'espace sont reconnues pour fragiliser l'accessibilité alimentaire (Delfosse, 2019). Il s'agira ici de détailler, à travers le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, quelles caractéristiques de l'organisation spatiale et des activités rurales peuvent être à l'origine de difficultés d'accès à l'alimentation de qualité pour les habitants, envisagés dans leur ensemble.

1. Une demande de qualité exprimée par les habitants

S'interroger sur l'accès à une alimentation de qualité implique de mesurer la place qu'occupe cette préoccupation pour les habitants du territoire et de questionner la manière dont est définie localement cette qualité.

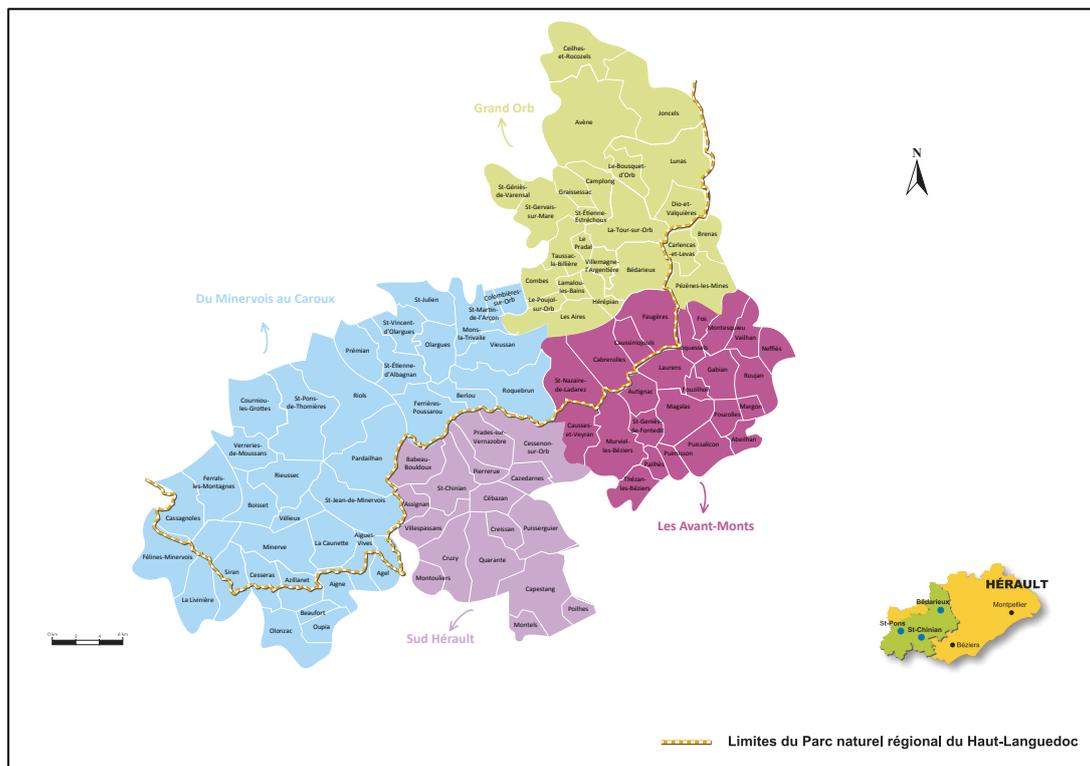
- ***L'alimentation de qualité : une attente partagée***

Les résultats de deux enquêtes menées auprès des consommateurs sous forme de questionnaires sont ici mobilisés pour voir si la tendance à la valorisation d'une alimentation plus qualitative, repérable à l'échelle nationale¹, s'observe aussi localement. La première enquête, intitulée « Comment se nourrit-on ? », a été réalisée en 2011 par le Mouvement Rural

¹ Voir les enquêtes du CRÉDOC précédemment citées

de l'Hérault pour le compte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Elle visait à identifier les pratiques de consommation existantes sur le territoire et les attentes des consommateurs en matière de circuits courts. La seconde enquête, menée en 2019 par le PNR du Haut-Languedoc, portait sur les pratiques et attentes alimentaires des habitants du Parc ; sa couverture spatiale n'est donc pas celle du Pays. Cependant, plus de la moitié du territoire du Pays s'inscrit dans les limites du PNR¹ (Figure 8) et la couverture spatiale des retours d'enquête montre peu de communes pour lesquelles aucune donnée n'a été obtenue. De plus, le territoire du PNR est un espace rural au profil relativement similaire à celui du Pays. On peut donc estimer que les résultats de cette enquête peuvent être mobilisés pour évaluer les attentes et les représentations des consommateurs du Pays en matière d'alimentation.

Figure 8. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, un acteur majeur du territoire du Pays



Dans la première enquête, on retrouve parmi les critères d'achat les plus fréquemment cités par les consommateurs la qualité et la fraîcheur des produits, devant l'information sur les produits, le prix, la facilité d'accès et le respect de l'environnement². Concernant l'enquête du

¹ 55 communes font à la fois partie du Pays (qui compte 102 communes) et du PNR (qui en compte 118).

² Les critères d'achat proposés par le questionnaire étaient les suivants : qualité et fraîcheur des produits, information sur les produits (origine, traçabilité), prix compétitif, facilité d'accès, marque/label/certification, production respectueuse de l'environnement, meilleure rémunération des producteurs, convivialité du lieu de

PNR, 72 % des répondants ont déclaré que la qualité des produits constituait un facteur d'achat déterminant. Les entretiens vont dans le même sens et évoquent une évolution des consommateurs, une volonté des habitants de se tourner vers une alimentation plus qualitative. Ces résultats peuvent se lire comme l'une des nombreuses illustrations d'un tournant qualitatif (Goodman, 2003) de l'alimentation qui dépasse largement l'échelle du territoire. Ils présentent toutefois quelques biais, qui s'avèrent par ailleurs révélateurs de certaines dynamiques. Dans l'enquête du Pays, on observe une sous-représentation des inactifs et une surreprésentation des cadres. Les deux enquêtes montrent une surreprésentation des 30-44 ans et une sous-représentation des plus de 75 ans. La plus grande proportion de femmes parmi les répondants est très nette pour l'enquête du PNR¹ ; la répartition par genre n'est pas précisée pour celle du Pays. Ces biais dans la représentativité des échantillons peuvent difficilement être imputables aux seules modalités de passation des questionnaires, qui ont dans les deux cas été distribués largement et par des canaux très variés. Ils semblent cependant correspondre au profil sociologique des consommateurs engagés, dressé notamment par S. Dubuisson-Quellier (2009) : il s'agit d'individus d'un âge moyen de 35 ans, issus des classes moyennes supérieures et qui sont majoritairement des femmes. On peut donc supposer que les individus ayant une attitude plus réflexive dans leurs choix de consommation ont été plus enclins à répondre aux enquêtes. La surreprésentation des femmes s'explique aussi par la distribution genrée des rôles qui fait que la responsabilité des courses et de la préparation des repas leur est souvent attribuée.

- ***Le local au cœur des définitions de la qualité alimentaire***

La qualité est une construction sociale ; elle reflète les préoccupations des consommateurs à un moment et dans un contexte donnés. Les deux enquêtes précédemment citées montrent que certains critères de qualité sont plus souvent mis en avant que d'autres par les consommateurs du territoire. C'est notamment le cas des critères renvoyant à la provenance et à la traçabilité. Les produits les plus valorisés sont locaux, de saison et traçables : le consommateur possède des informations sur leurs conditions de production et sur leur origine. Il ressort des enquêtes que ces critères pèsent beaucoup plus dans les choix des consommateurs que la labellisation ou le marquage des produits. Ces conclusions ont été appuyées par les enquêtés, qui insistent sur le besoin croissant de proximité dans l'alimentation des habitants :

vente, connaissance du vendeur, développement local du territoire. Les enquêtés pouvaient choisir au maximum 4 critères.

¹ Les femmes représentent 61 % de l'ensemble des questionnaires recueillis, sachant que pour 17 % le genre n'est pas renseigné.

« *Le fait de savoir, de connaître l'origine de ce que j'ai dans mon assiette, ça c'est quelque chose qui était encore, pas marginal, mais enfin je dirais pas majoritaire forcément au moment où on a fait l'enquête sur les marchés¹, par exemple, et qui aujourd'hui concerne une écrasante majorité de la population sur ce territoire-là.* »²

Ces propos soulignent que la préoccupation pour l'origine et la traçabilité des produits alimentaires a pris une ampleur croissante pour les consommateurs locaux durant la dernière décennie, ce qui correspond bien aux tendances observées à plus large échelle. L'attrait pour le local est moins lié à la proximité géographique elle-même qu'au niveau élevé d'information qu'elle favorise :

« *Pour eux [les consommateurs], la traçabilité maximale c'est de savoir que comme c'est à quelques kilomètres de chez eux ils ont toujours la possibilité d'aller un jour se balader sur l'exploitation ou rencontrer le producteur et de voir comment il travaille, ou pour eux, à l'inverse, ça veut dire que s'il s'avère que le producteur en question fait n'importe quoi et met n'importe quoi sur ses cultures, parce qu'il est pas loin de chez moi, je vais forcément avoir l'information aussi, je vais forcément être au courant qu'il vaut mieux éviter ça.* »³

Le local est perçu par le consommateur comme une garantie. Dans un contexte de défiance vis-à-vis des produits issus du modèle agro-industriel, il répond au besoin de restauration de la confiance exprimé par les consommateurs (Pluinage, 2012) de la manière la plus directe qui soit, en offrant la possibilité de vérifier par soi-même. On peut alors comprendre que le critère de proximité prenne le pas sur la labellisation, qui implique de faire confiance à un tiers. Le local est également un moyen d'opérer une reconnexion entre le consommateur et ce qu'il mange. Il apporte une réponse aux impacts des différentes formes de distanciation soulignées par N. Bricas (2017) : géographique, économique, cognitive et politique. Avec la relocalisation alimentaire, les produits sont plus proches sur le plan spatial comme social et culturel. L'alimentation se reconnecte au territoire et à ses habitants : « *le fait de mettre un visage finalement sur la production ça humanise* »⁴. Enfin, le local est pensé sur le territoire comme une réponse à l'intérêt porté à la durabilité environnementale des produits, qui ressort également des enquêtes. Il permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et correspondrait dans le cas du Pays à des pratiques assez peu intensives, du fait de l'orientation prise par l'agriculture nourricière du territoire :

¹ En 2008

² Entretien n°3

³ Entretien n°3

⁴ Entretien n°5

« On est quand même sur un territoire où y'a pas de gros producteurs [...]. Donc c'est pour ça que j'ai envie de croire que même si on est pas en bio, on est quand même sur des pratiques un peu plus raisonnées et responsables. »¹

L'attention portée aux modes de production est l'un des éléments de l'enquête de 2019, dans laquelle de nombreux répondants définissent un produit de qualité en utilisant une expression en « sans » (sans pesticides, additifs, produits chimiques...). Cela renvoie à une tendance récente, aussi soulignée par l'enquête du CRÉDOC² (Figure 1), qui est l'un des signes de la montée en puissance des préoccupations de santé liées à l'alimentation.

La question de la définition d'une alimentation de qualité a également été abordée lors des entretiens (Tableau 4), afin de mieux comprendre quelle alimentation les acteurs enquêtés souhaitent promouvoir à travers leurs actions.

Tableau 4. Représentations de la qualité alimentaire par les acteurs enquêtés

	Alimentation de qualité	Alimentation non qualitative
Production	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture biologique - agriculture raisonnée, « <i>pratiques responsables</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture intensive
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> - peu de transformation, « <i>produit brut</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> - ultra-transformé, « <i>tout un tas d'additifs</i> » - transformation industrielle
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> - produits dont la provenance est parfaitement connue, « <i>traçabilité maximale</i> » - produits locaux, de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - produits qui viennent de loin, « <i>transformé à l'autre bout de la planète</i> »
Consommation	<ul style="list-style-type: none"> - en accord avec les besoins nutritionnels de la personne, « <i>le plus de nutriments possible</i> » - repas équilibrés, « <i>l'alimentation de qualité c'est aussi ce qu'on y met dans l'assiette, c'est aussi une manière de consommer</i> » - produits de saison 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de variété des produits consommés, « <i>même si on va acheter des pommes de terre du producteur du coin qui est en bio, si on ne mange que ça je pense pas qu'on soit sur une alimentation qualitative pour la personne</i> »

Ce tableau synthétise et illustre les réponses faites par les enquêtés, dont les définitions sont parfois passées en partie par la négative, en dressant les contours d'une alimentation jugée

¹ Entretien n°4

² CRÉDOC, « Consommation et modes de vie », n° 283 (2016)

de mauvaise qualité. Les critères soulevés recourent ceux des consommateurs. La qualité dépend de facteurs multiples relevant des différents maillons du système alimentaire. Elle découle de la manière dont les aliments sont produits, mais aussi transformés, distribués et intégrés dans les pratiques de consommation.

La volonté de se tourner vers une alimentation plus qualitative est partagée par les consommateurs locaux comme par les acteurs du système alimentaire territorial. La qualité visée est multidimensionnelle mais place au centre le critère de l'origine locale des produits, censé apporter une réponse à plusieurs des exigences exprimées (production respectueuse de l'environnement, faible transformation, traçabilité garantie).

2. Un déficit de production locale lié au contexte foncier et agricole du territoire

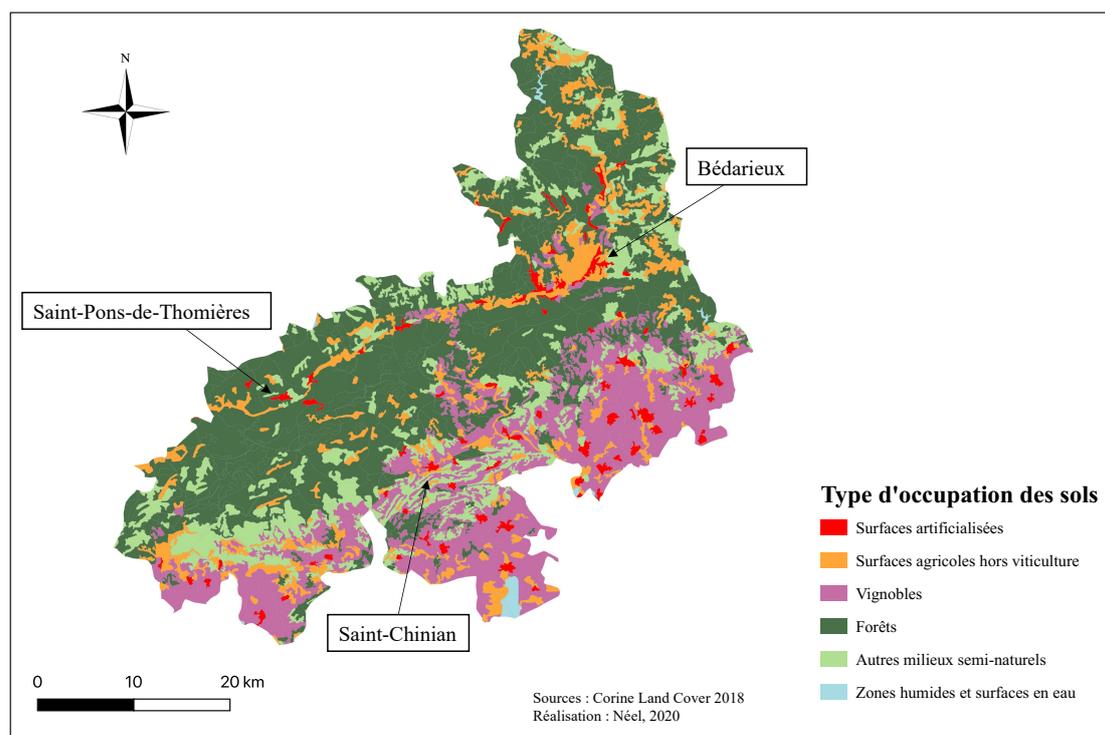
Le local occupe sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles une place centrale dans la définition d'une alimentation de qualité et est promu par les acteurs de la politique alimentaire. Cependant, un déficit d'offre en produits locaux nourriciers vient limiter les possibilités de relocalisation alimentaire.

- ***Un territoire agricole mais pas nourricier***

La relocalisation de l'alimentation est l'un des grands enjeux de la transition vers des systèmes alimentaires plus durables (Praly *et al.*, 2014; Mundler & Rouchier, 2016; Baysse-Lainé & Perrin, 2017; Baysse-Lainé *et al.*, 2018). Poussée à son terme, elle doit déboucher sur une autonomie alimentaire des territoires. Cette idée a connu ces dernières années un engouement certain, notamment auprès des gouvernements urbains, qui ont été nombreux à mener des études pour évaluer les surfaces nécessaires à l'autosuffisance alimentaire de leur ville. Si les résultats montrent que l'autonomie relève de la « vaine utopie » (Vidal & Fleury, 2010) et ne serait pas souhaitable sur bien des points, notamment environnementaux, ces études ont servi d'outils de réflexion et de communication pour les politiques alimentaires. En milieu rural, la notion d'autonomie alimentaire semble avoir eu un succès moindre, sans doute car le défi apparaît moins grand dans ces espaces combinant faible densité de population et production agricole. Pourtant, serait-il réellement envisageable d'aboutir à une relocalisation quasi complète de l'alimentation dans les territoires ruraux ?

L'exemple du Pays Haut-Languedoc et Vignobles met en avant une première difficulté : un territoire rural n'est pas nécessairement un territoire nourricier, produisant en quantité et en diversité suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires de ses habitants. À l'échelle du Pays, on note que les surfaces agricoles ne sont pas majoritaires et que les paysages forestiers dominant (Carte 2), rappelant que le taux d'occupation agricole des sols est variable en fonction des types d'espaces ruraux, plus ou moins productifs. La Surface Agricole Utilisée (SAU) représente 38 351 hectares, soit 22 % du territoire seulement¹ (contre 30 % pour le département de l'Hérault dans son ensemble). Elle a chuté de 16 % entre 2000 et 2010. Les surfaces dédiées à l'agriculture sont quant à elles marquées par une domination très nette des vignobles, héritage de l'histoire agricole du Languedoc. L'occupation des sols dessine deux sous-espaces principaux au sein du territoire du Pays, soulignant sa diversité et son caractère d'espace de transition à l'échelle régionale. On retrouve d'une part la fin de la plaine littorale languedocienne, largement spécialisée dans la viticulture ; d'autre part, une zone de moyenne montagne, dite des Hauts cantons, majoritairement forestière et moins agricole (Carte 2), dont la SAU est constituée dans une très forte proportion de surfaces toujours en herbe ou de cultures fourragères (Doreau *et al.*, 2012). On peut également distinguer les vallées du Jaur et de l'Orb, qui concentrent les vergers. Les terres consacrées au maraîchage sont elles très minoritaires.

Carte 2. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, un territoire viticole et forestier



¹ Agreste, Recensement agricole (2010)

La faiblesse de la production maraîchère sur un territoire tourné vers la viticulture explique en partie le décalage entre offre et demande de produits locaux déploré par les acteurs interrogés :

« Il y a un manque crucial de production, à la base, c'est-à-dire que les agriculteurs n'arrivent pas à faire face à la demande qui est énorme, et que du coup l'approvisionnement de qualité en produits locaux ou issus de l'agriculture biologique ou les deux pose problème parce que tout simplement l'offre est inférieure à la demande. »¹

Au déficit quantitatif de production vient s'ajouter une insuffisance dans la diversité des produits disponibles. Les variétés de fruits et légumes produites localement ne permettent pas de répondre à l'ensemble des attentes des consommateurs. Les productions animales sont quant à elles très peu présentes sur le territoire. Ce manque de production est variable dans le temps, évoluant au gré des saisons. Il s'exprime plus particulièrement durant la période hivernale. Les outils de transformation, qui pourraient apporter une réponse partielle à ces deux difficultés, en étendant la gamme de produits locaux disponibles et en étalant leur durée de commercialisation dans le temps (les produits transformés se conservant plus longtemps), sont eux aussi insuffisants sur le territoire.

L'orientation viticole du territoire, à laquelle s'ajoutent les problématiques de variété et de saisonnalité de la production nourricière, est à l'origine d'une inadéquation locale entre offre et demande qui constitue un frein important à la relocalisation alimentaire. La chargée de mission PAT du Pays en arrive à la conclusion suivante : *« Si on voulait être en autonomie sur notre territoire, aujourd'hui ça n'est pas possible. »²*. Ainsi, la dynamique de relocalisation alimentaire en milieu rural apparaît étroitement liée à l'orientation technico-économique de l'agriculture locale.

- ***Des freins à la diversification agricole multiples***

Répondre à la demande en produits locaux, associés par les consommateurs à une alimentation de qualité, implique donc une diversification de l'agriculture du territoire pour augmenter la production nourricière. Elle peut passer à la fois par la diversification des activités d'agriculteurs déjà installés et par l'installation de nouveaux porteurs de projet agricole. Cependant, les freins à la diversification agricole sont nombreux³. Certains sont liés aux

¹ Entretien n°3

² Entretien n°1

³ Ces freins ont pu être identifiés lors des entretiens et grâce à une étude réalisée en 2018 sur la partie viticole du territoire par des élèves de Montpellier SupAgro : Bellance Katiana, Gibaud Mathilde, Graner Axel, Hamon

caractéristiques environnementales du territoire. Son climat méditerranéen, chaud et sec avec des épisodes saisonniers d'intenses précipitations, est peu adapté à certaines productions, d'autant plus dans le contexte actuel de changement climatique. À l'échelle micro-locale, certains terrains présentent des contraintes en termes d'accès à l'eau et/ou de faibles potentialités agronomiques, liées au type de sol ou à l'utilisation qui en a été faite (usage important de produits phytosanitaires ayant réduit la fertilité des sols).

Cependant, les acteurs interrogés considèrent que le principal frein à la diversification agricole réside dans le contexte foncier du territoire. Les terrains disponibles pour l'installation manquent, notamment du fait de blocages à l'échelle des communes (terrains municipaux non mis à disposition des agriculteurs) et au niveau de la transmission. De nombreuses parcelles agricoles sont laissées à l'état de friche car les propriétaires ne souhaitent pas les vendre ou les louer à un porteur de projet. Cela peut s'expliquer en partie par des facteurs psychologiques (attachement fort à la terre, volonté d'en contrôler les usages) et par une stratégie de spéculation foncière de la part des propriétaires :

« Et puis il y aussi, peut-être un peu moins que sur d'autres territoires de l'Hérault mais quand même, cette pression foncière où tout le monde espère que son terrain va devenir constructible, et donc on fait pas un commodat ou un fermage sur ces terres agricoles, on préfère espérer que le PLU¹ permette la construction et donc de le vendre en terrain constructible. »²

D'autres caractéristiques du foncier local viennent compliquer la conversion vers un usage agricole : parcellaire très morcelé du fait d'une absence de remembrement, prix parfois trop élevés. Aujourd'hui, le foncier agricole disponible ne permettrait donc pas de répondre à la demande des porteurs de projet, qu'ils soient déjà installés et souhaitent acquérir plus de terres ou qu'il s'agisse de nouvelles installations. Cependant, la situation inverse peut aussi se produire. À Bédarieux, un terrain mis à disposition par la communauté de communes pour accueillir une activité de maraîchage au sein d'un Parc régional d'activités économiques (PRAE) n'a pas trouvé de candidat à l'installation. Le blocage semble donc résulter d'une inadéquation entre le foncier disponible et les attentes des porteurs de projet.

Dans un contexte de relocalisation de l'alimentation, la problématique de la consommation ne peut se penser sans envisager les enjeux liés à la production agricole locale, les deux faisant partie d'un même système agri-alimentaire territorial (Lamine & Chiffolleau,

Pourquery de Boisserin Agathe, Vionnet Candice, « Guide méthodologique d'aide à la diversification agricole du territoire des communautés de communes Avant-Monts et Sud-Hérault »

¹ Plan Local d'Urbanisme

² Entretien n°1

2016). Dans le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, le déficit de productions nourricières ne permet pas de répondre à la demande des consommateurs en termes d'alimentation locale. Cependant, étudier l'accès à l'alimentation implique également de s'intéresser aux éléments du système alimentaire situés en aval de la production. Comment les ressources alimentaires parviennent-elles au mangeur ? Où sont-elles distribuées et avec quel degré d'accessibilité dans des espaces ruraux isolés ?

3. Des modes de distribution variés qui garantissent une accessibilité inégale

La répartition spatiale et le fonctionnement des espaces de distribution, adaptés aux caractéristiques de ce territoire rural, constituent une dimension essentielle de l'accessibilité.

- ***Un équipement inégal en commerces alimentaires***

Le paysage alimentaire, en tant que « *l'ensemble des lieux, équipements et services permettant l'approvisionnement des individus en produits alimentaires sur un territoire donné* » (Paturel *et al.*, 2019), est une dimension essentielle de l'accès à une alimentation de qualité. Il est composé de l'ensemble des commerces ou points de vente alimentaires, des espaces de restauration collective commerciale ou non (établissements scolaires ou médico-sociaux) et des lieux d'approvisionnement non marchands (aide alimentaire, jardins potagers...). Plus ces points d'accès aux ressources alimentaires sont nombreux, divers et répartis sur l'ensemble du territoire, meilleure est l'accessibilité.

Afin de caractériser partiellement le paysage alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, nous nous centrons sur l'étude des commerces et points de vente alimentaires, qui constituent le principal moyen d'approvisionnement des consommateurs et le plus facile à appréhender. Pour cela, nous utilisons la base de données Sirene, qui recense l'ensemble des entreprises françaises. Malgré un délai de mise à jour des données parfois long qui peut donner lieu à une surestimation du nombre d'établissements (des commerces fermés étant toujours indiqués comme actifs), les informations fournies restent relativement fiables. Quatre catégories de commerces alimentaires ont été sélectionnées pour l'analyse : les commerces d'alimentation générale, les supérettes, les supermarchés et les hypermarchés. Les grandes surfaces ont été choisies car elles constituent le principal lieu d'approvisionnement alimentaire des Français et offrent une diversité de produits (dont des produits frais) pouvant potentiellement s'inscrire dans le cadre d'une alimentation de qualité. Les commerces

d'alimentation générale et les supérettes représentent eux des commerces de proximité offrant une relative variété. Les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries, boucheries...) ont été écartés car ils ne peuvent répondre à eux seuls aux besoins des mangeurs et ne représentent qu'une faible part de leur approvisionnement. La répartition des établissements choisis est étudiée à l'échelle du Pays (Tableau 5) puis à celle plus fine des communes, afin de repérer d'éventuelles inégalités spatiales infra-territoriales.

Tableau 5. Équipement en commerces alimentaires du Pays Haut-Languedoc et Vignobles

	Commerce d'alimentation générale	Supérette	Supermarché	Hypermarché	Total
Surface de vente	< 120 m ²	Entre 120 et 400 m ²	Entre 400 et 2500 m ²	> 2500 m ²	
Nombre d'établissements (PHLV)	58	13	19	1	91
Nombre d'établissements (Occitanie)	3386	797	1152	188	5523
Taux d'équipement pour 10 000 habitants (PHLV)	7,32	1,64	2,40	0,13	11,49
Taux d'équipement pour 10 000 habitants (Occitanie)	5,83	1,37	1,98	0,32	9,51

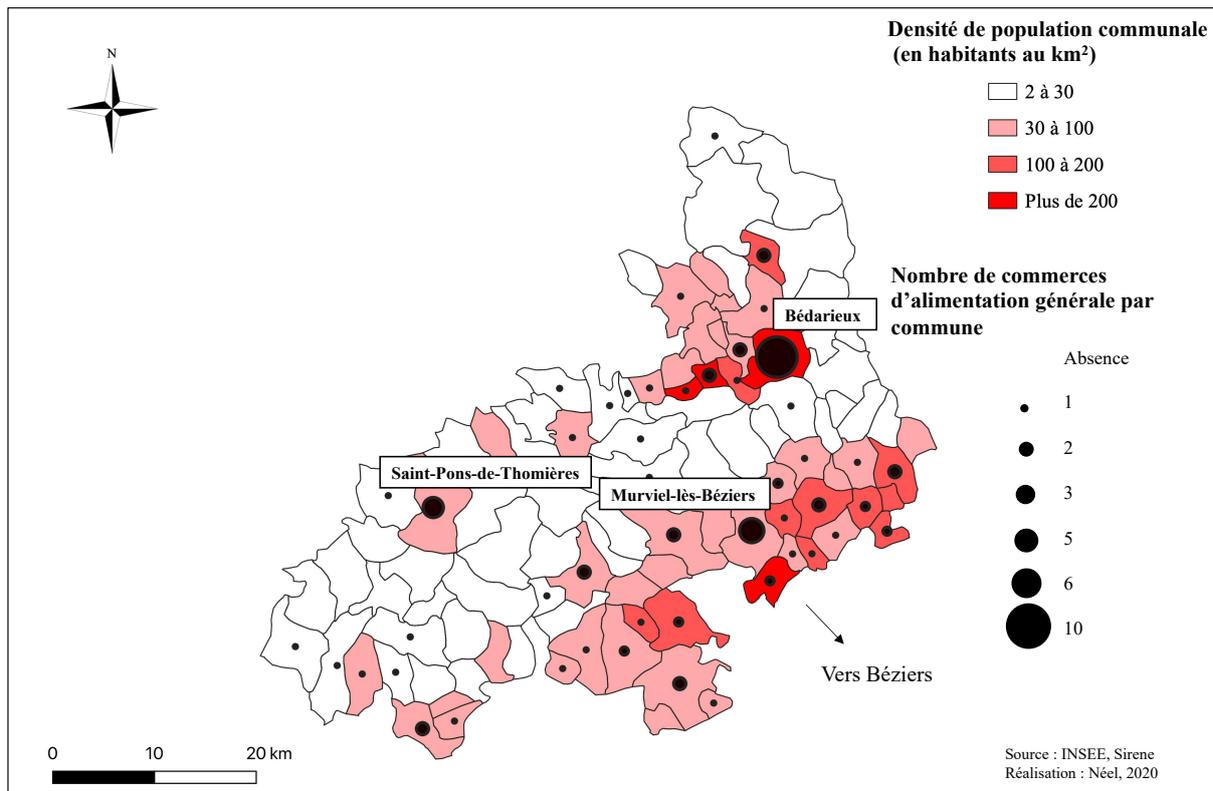
Source : INSEE, Sirene

Ce tableau montre un taux d'équipement en commerces alimentaires du Pays Haut-Languedoc et Vignobles sensiblement supérieur à celui de l'ensemble de l'Occitanie. Le territoire ne souffre donc pas de sous-équipement commercial. Seul l'accès aux hypermarchés est plus faible que pour le reste de l'espace régional, ce qui s'explique par une concentration de ces établissements aux surfaces de vente importantes dans les espaces plus densément peuplés. Le taux d'équipement est particulièrement élevé concernant les petits commerces d'alimentation générale. Les propos des acteurs du territoire, qui évoquent un réseau de petites épiceries de village relativement dense et central dans les pratiques d'achat des habitants, viennent en appui de ce chiffre. Si de petits établissements ont effectivement pu fermer avec l'apparition du modèle de la grande surface entre les années 1970 et 2000, selon une logique observable dans l'ensemble des espaces ruraux (Pouzenc, 2012, 2019), de nombreux points de vente sont encore présents et semblent se maintenir. Les conclusions d'un récent rapport de l'INSEE (Trevien, 2017) montrent d'ailleurs que l'écart rural-urbain est moins prononcé dans le secteur de l'alimentation : « *les petites surfaces alimentaires [...] sont aussi nombreuses à la campagne qu'en ville, au prorata de la population* ». Cependant, la densité commerciale par

habitant ne permet pas de prendre en compte la dimension spatiale de l’approvisionnement, qui s’exprime en termes de distance aux commerces. Cette question est pourtant centrale dans un espace rural de faibles densités.

Afin de prendre en compte l’impact du facteur spatial, une représentation cartographique de la densité commerciale alimentaire à l’échelle du territoire a été réalisée (Carte 3).

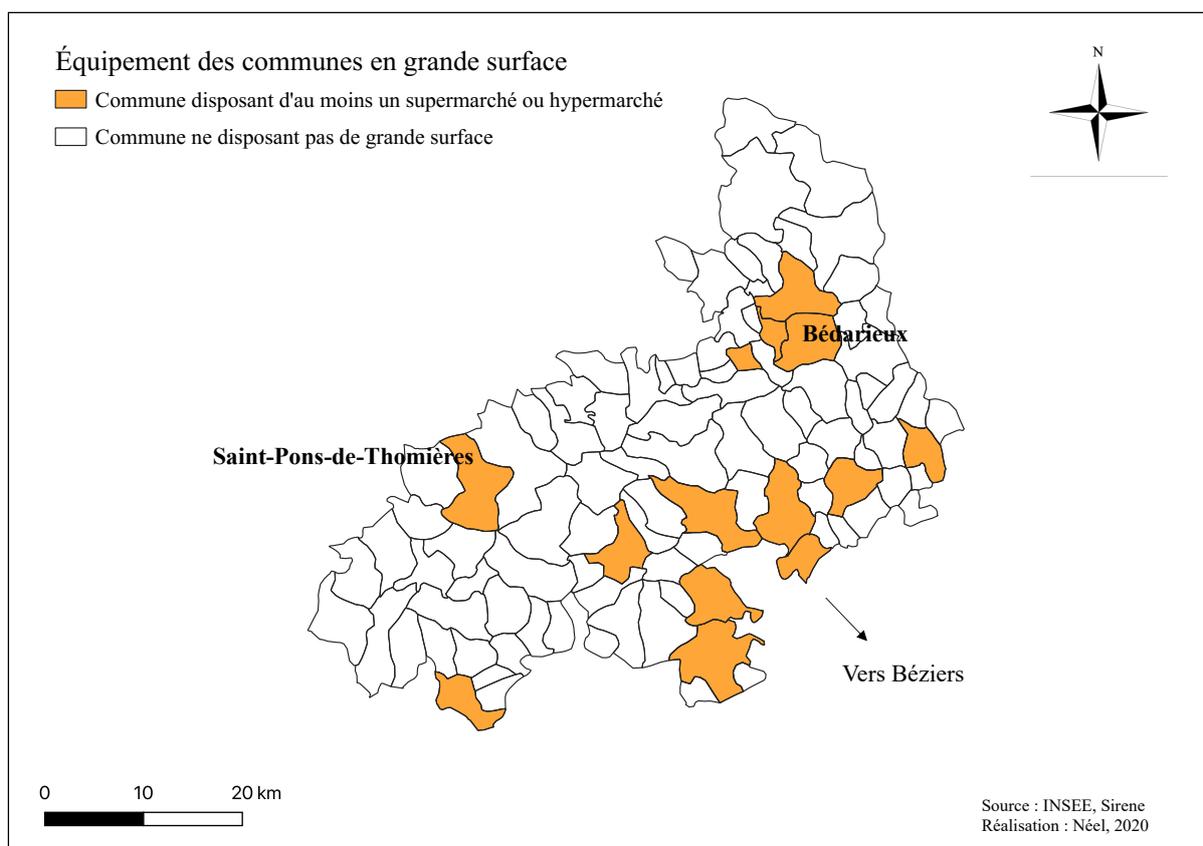
Carte 3. Le maillage commercial alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



Près de la moitié des communes du territoire (49 sur 102) sont équipées d’au moins un commerce d’alimentation générale. On observe une corrélation entre densité de population communale et équipement commercial. Les commerces s’implantent préférentiellement dans les espaces les plus peuplés, où se concentre la clientèle. De cette dynamique de concentration spatiale des commerces (Pouzenc, 2019) résulte une inégale répartition sur le territoire. Les communes les plus proches du littoral et du pôle biterrois, qui sont les plus densément peuplées du fait d’un phénomène de périurbanisation, sont les mieux dotées en commerces d’alimentation générale. Le secteur de Bédarieux, qui constitue le principal pôle urbain du territoire avec près de 6 000 habitants, se caractérise lui aussi par une concentration importante d’établissements commerciaux. Ces espaces comprennent également les commerces offrant la

plus grande variété de choix en raison de leurs surfaces de vente (Carte 4). On compte ainsi sur le territoire 20 grandes surfaces, réparties sur 14 communes appartenant aux deux zones de concentration de l'équipement commercial. Seule la situation de Saint-Pons-de-Thomières semble résulter d'une logique d'implantation un peu différente. Avec trois épiceries et deux supermarchés référencés pour seulement 1 900 habitants, la commune présente un taux d'équipement pour 10 000 habitants de 26,4, très largement supérieur à celui de l'ensemble du territoire (Tableau 5). Cela peut s'expliquer par la situation de Saint-Pons-de-Thomières au sein de son environnement local. Il s'agit en effet du seul pôle dans une partie du territoire particulièrement peu peuplée et équipée, où la grande majorité des communes ne dispose d'aucun commerce en alimentation générale (Carte 3). L'implantation des commerces répond donc à une double logique démographique, qui pousse à la concentration dans les principaux foyers de consommation, et spatiale : installation dans de petits pôles isolés, qui peuvent drainer dans un rayon plus large une clientèle habitant des communes pas ou peu équipées.

Carte 4. Le maillage en grande surface¹ du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



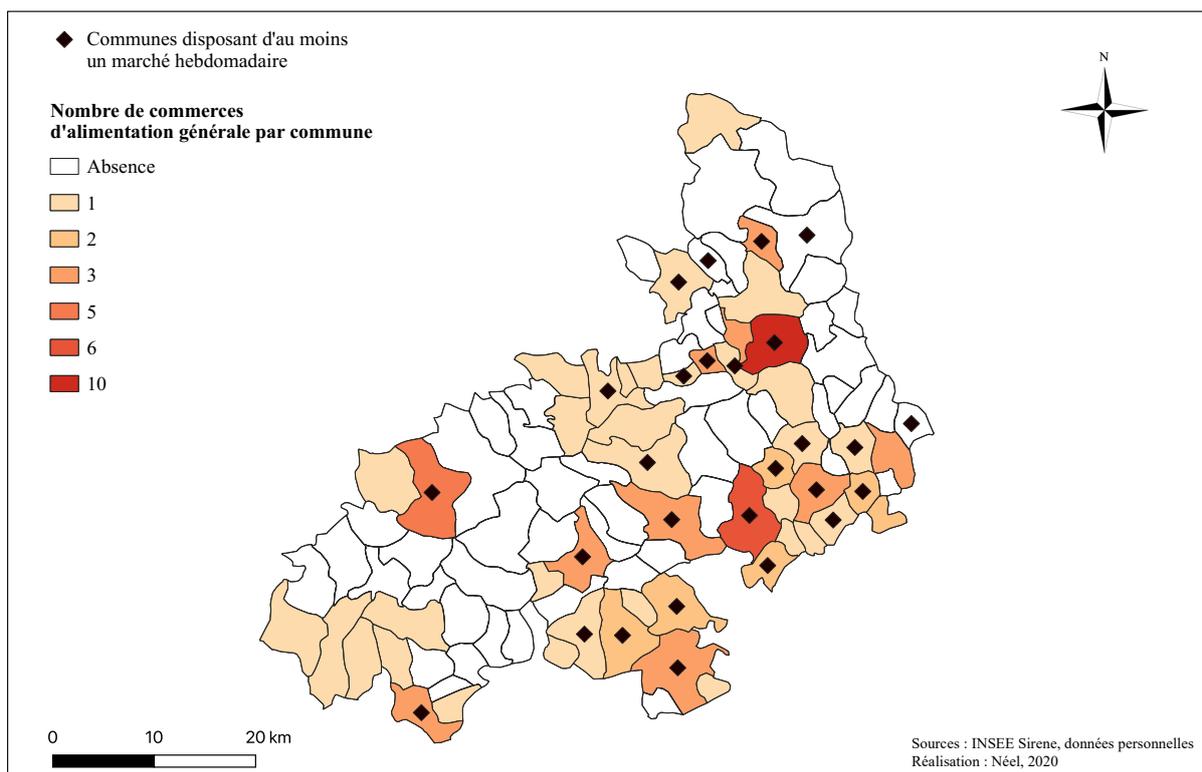
¹ La catégorie des grandes surfaces comprend les supermarchés et les hypermarchés.

Le taux d'équipement en commerces d'alimentation générale relativement élevé du territoire cache donc d'importantes disparités spatiales à une échelle plus fine. Deux zones concentrent les établissements, alors que le reste du territoire est faiblement équipé. Ces disparités contribuent à créer des inégalités d'accessibilité. Suivant leur localisation sur le territoire, les individus n'ont pas le même accès à ces commerces, qui offrent une diversité de produits permettant de se nourrir de manière qualitative au moins sur le plan nutritionnel. Cependant, l'approvisionnement des consommateurs ne saurait se limiter à ce type de commerces. D'autres espaces de vente, dont certains sont adaptés aux contraintes et spécificités du milieu rural, jouent localement un rôle important.

- ***Un paysage alimentaire divers, adapté à la ruralité du territoire***

L'absence de commerces d'alimentation générale dans certaines zones du territoire ne suffit pas à en faire des déserts alimentaires, c'est-à-dire des espaces où les habitants n'ont aucun accès à des aliments sains à des prix abordables. Les stratégies d'approvisionnement des ménages sont en effet diversifiées et ne reposent pas sur les seuls commerces sédentaires. L'enquête réalisée en 2011 par le Pays auprès des consommateurs a notamment mis en avant le rôle central du marché de plein vent, qui constitue le principal mode d'approvisionnement déclaré par les répondants pour les fruits et légumes. En croisant différentes sources d'information (documentation du Pays, sites Internet répertoriant les marchés), nous avons effectué une recension des marchés sur le territoire (Carte 5). Vingt-sept communes disposent d'au moins un marché hebdomadaire, au nombre d'exposants très variable, généralement situé sur la place centrale du centre-bourg (Photographie 1). Leur répartition sur le territoire obéit à la même logique que celle des commerces sédentaires (Carte 3). Seules deux communes, situées au nord de Bédarieux (Lunas et Graissessac), ont un marché alors qu'elles ne disposent pas de commerce permanent d'alimentation générale. Ce mode d'approvisionnement n'assure donc pas une meilleure couverture spatiale du territoire en matière d'équipement commercial alimentaire. Il permet cependant de diversifier l'offre et contribue à satisfaire la demande des consommateurs en termes d'alimentation de qualité. Les marchés sont en effet un débouché important pour les producteurs locaux. Ils constituent de ce fait un espace de rencontre et d'échanges entre producteurs et consommateurs qui permet d'apporter une réponse à l'exigence de traçabilité exprimée par ces derniers. Le « nouveau » de cette forme traditionnelle d'approvisionnement, observable dans des espaces urbains comme ruraux, passe d'ailleurs en partie par leur adaptation à ces nouvelles demandes des consommateurs (Navarro, 2019).

Carte 5. Les marchés, un mode d'approvisionnement central sur le territoire



Photographie 1. Le marché du mercredi matin à Saint-Pons-de-Thomières : un espace d'approvisionnement temporaire au cœur du centre-bourg



Auteur : C. Néel (2020)

Si les marchés se retrouvent aussi bien en ville qu'à la campagne, certains éléments du paysage alimentaire du territoire sont inhérents à son caractère rural. Le commerce itinérant, notamment, constitue un mode de vente adapté aux contraintes de la ruralité. Il repose sur un principe de déplacement de la mobilité : ce n'est plus le client qui vient au commerce, mais le commerce qui vient au client (Massal *et al.*, 2019). Pour le consommateur, le commerce itinérant offre une alternative au déplacement vers un commerce fixe qui peut être éloigné. À l'échelle du territoire, il permet de compenser partiellement le non-équipement de certains espaces et de garantir une meilleure équité territoriale. Sa présence atteste de la résistance d'une logique de quadrillage du territoire, malgré une tendance à la concentration (Pouzenc, 2019). Ce type de commerce existe sous deux formes au sein du Pays Haut-Languedoc et Vignobles : des établissements fixes qui effectuent ponctuellement des tournées et des entreprises qui ne fonctionnent que sur le mode de la livraison. Le portage de repas à domicile pour les personnes âgées est par exemple très développé sur le territoire. On peut également citer la présence depuis 2018 d'un espace de vente mobile prenant la forme d'un camion aménagé qui effectue des tournées dans les hameaux les plus isolés du territoire. Cette épicerie itinérante allie fonctionnement en libre-service et livraison sur commande et permet d'assurer un accès à l'alimentation dans des espaces dépourvus de commerces. Son ouverture récente constitue un exemple de la dynamique de renouveau de cette forme commerciale dans les espaces ruraux (Massal *et al.*, 2019). Parmi les recompositions du maillage commercial alimentaire rural, on peut aussi citer les espaces multi-services comprenant une partie alimentaire développés à l'initiative de quelques municipalités locales.

Enfin, certaines formes de vente résultent de la présence d'une activité agricole sur le territoire et tirent parti de la proximité géographique entre producteurs et consommateurs qu'elle implique. Il s'agit de la vente directe à la ferme, qui fait coïncider lieux de production et de distribution et qui représente un mode d'approvisionnement non négligeable pour certains produits (œufs et viande principalement)¹. Les boutiques de producteurs et coopératives sont également des espaces de vente présents sur le territoire renvoyant à sa dimension productive. Enfin, le caractère rural du paysage alimentaire local se dessine au travers des modes d'approvisionnement peu présents, comme les AMAP ou autres systèmes de paniers, dont le développement constitue un phénomène très largement urbain (Pouzenc, 2019).

¹ D'après l'enquête « Comment se nourrit-on ? » réalisée par le Pays (2011), près de 15 % des consommateurs s'approvisionnent principalement à la ferme pour la viande et environ 20 % pour les œufs. Ces chiffres sont cependant probablement surestimés. Dans la mesure où une part importante du questionnaire portait sur les circuits courts, les répondants étaient sûrement plus intéressés que la moyenne des consommateurs locaux par ce mode de commercialisation.

- ***Une offre de qualité dépendante de stratégies de commercialisation***

Après avoir envisagé les lieux d’approvisionnement dans leur dimension spatiale, il s’agit de s’intéresser à la nature des produits qu’ils proposent. Ce réseau commercial est-il à même de garantir l’accès à des ressources alimentaires de qualité ? Il ressort de l’enquête que deux facteurs principaux influent sur la qualité de l’offre : la stratégie des acteurs commerciaux et la contrainte logistique, qui s’impose aux commerçants comme aux producteurs.

Afin de s’adapter à la demande croissante en alimentation de qualité, les acteurs du commerce alimentaire font évoluer leurs stratégies d’approvisionnement. À l’échelle nationale, on observe une forte croissance des magasins spécialisés en produits bio et/ou locaux. Les grandes surfaces elles-mêmes, qui ont accompagné l’émergence du système alimentaire agro-industriel, cherchent aujourd’hui à diversifier leur offre pour aller vers davantage de qualité, en intégrant des rayons bio et locaux (Pouzenc, 2019). Si le cas de la grande distribution n’a pas été traité dans cette étude, l’enquête auprès des acteurs locaux et l’observation du paysage commercial ont permis de confirmer localement le virage qualitatif d’une partie du réseau de commerces alimentaires. L’implantation récente, en 2019, d’une enseigne spécialisée dans les produits biologiques à Bédarieux (Photographie 2), principale centralité commerciale du territoire, est emblématique de cette dynamique. Plus largement, les acteurs locaux en charge de l’accompagnement des commerçants notent un tournant :

« On a quitté une génération de commerçants qui faisaient quoi, ben qui passaient leurs commandes toutes les semaines à la centrale d’achat, que ce soit Vival Carrefour ou autre, avec deux fois par semaine le camion qui s’arrête devant le commerce et qui décharge l’intégralité des produits, de provenances je dirais diverses et variées, et on est passés presque sans transition de ça à une nouvelle génération de commerçants qui veut vraiment travailler en local. »¹

Par opposition à des commerces vieillissants, à l’offre déconnectée du territoire, de nouveaux gérants de commerces de proximité expriment donc une volonté de s’engager vers une offre plus qualitative, qui passe notamment par un approvisionnement local. Ces nouveaux types d’établissements s’inscrivent dans une dynamique d’innovation caractéristique du commerce rural depuis les années 2000 (Delfosse, 2019; Pouzenc, 2019), marquées par la stabilisation du déclin des petits commerces alimentaires.

¹ Entretien n°3

Photographie 2. Devanture d'un nouveau point de vente spécialisé dans le bio dans une zone commerciale de Bédarieux



Auteur : C. Néel (2020)

Cependant, cette démarche de relocalisation se heurte à diverses contraintes. Du fait d'une demande en production locale supérieure à l'offre, de nombreux agriculteurs ne sont pas à la recherche de nouveaux débouchés et ne souhaitent pas modifier leurs pratiques de commercialisation. De plus, les contraintes d'ordre logistique sont fortes. C'est ici non pas la mobilité des consommateurs qui pose problème, mais celle des produits. Comment assurer l'étape de la distribution et faire circuler les produits des espaces de production aux lieux de vente ? En l'absence de système de distribution organisé, cette étape repose sur un arrangement entre les acteurs difficile à mettre en place du fait de contraintes spécifiques aux espaces ruraux isolés. Les distances entre commerces de proximité y sont plus importantes que dans les espaces plus denses, faisant pour les producteurs de la livraison une activité coûteuse (frais liés au déplacement) et chronophage, d'autant plus dans les zones montagneuses aux routes sinueuses et parfois mal entretenues. De plus, cet investissement important n'est pas toujours rationnel économiquement, dans la mesure où la petite taille des commerces, liée aux faibles densités de population, se traduit par des commandes aux volumes relativement faibles. Enfin, la livraison impose des contraintes supplémentaires aux producteurs en termes d'organisation (conciliation avec leurs autres tâches) et ne correspond pas à leurs pratiques professionnelles :

« Un producteur, son métier c'est de produire. Un peu de vendre, parce qu'il faut qu'il en vive, mais c'est pas forcément son métier d'assurer la logistique. »¹

Des contraintes similaires de temps, de coût et d'organisation s'imposent aux commerçants, limitant la possibilité pour eux de faire le tour des exploitations, encore plus dispersées sur le territoire que les commerces, pour approvisionner leurs rayonnages.

Ces contraintes logistiques, auxquelles vient s'ajouter une logique de rationalité économique, contribuent à un phénomène de fuite d'une partie de la production hors du territoire. Alors même que la demande en produits locaux des habitants du Pays Haut-Languedoc n'est pas satisfaite, une partie d'entre eux est commercialisée ailleurs, principalement dans les pôles urbains voisins de Béziers et de Montpellier. Un acteur impliqué dans la mise en œuvre d'une plateforme d'approvisionnement local dresse le constat suivant :

« Lorsque l'offre elle est là, souvent elle va s'écouler aussi sur des gros marchés, c'est-à-dire des producteurs qui préfèrent partir une fois par semaine avec leur camion sur les marchés bio ou autres de Montpellier ou de Béziers, plutôt que de s'épuiser à livrer les petits commerces de milieu rural. »²

Un producteur du territoire ayant choisi de commercialiser intégralement en local (dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres) décrit les stratégies différentes d'autres producteurs écoulant tout ou partie de leur production dans les agglomérations les plus proches, pour des raisons d'ordre logistique (limiter le nombre de trajets et livrer de gros volumes d'un coup) et économique³. En effet, ils peuvent y vendre leurs produits à un prix supérieur du fait de la présence d'une clientèle plus aisée que celle du territoire du Pays. Déjà observée pour d'autres espaces de la région (Baysse-Lainé & Perrin, 2017), cette tendance interroge sur les échelles de la relocalisation, la portée géographique du local étant relative. En effet, l'approvisionnement depuis le territoire du Pays peut être lu comme contribuant à la relocalisation alimentaire des agglomérations biterroises et montpelliéraines. Cependant, cette forme de relocalisation élargie limite les possibilités de consommer local à l'échelle plus réduite du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Il existe donc une forme de concurrence entre plusieurs espaces qui soulève des interrogations en termes d'équité territoriale. Serait-il plus facile de manger local en ville qu'à la campagne, où la proximité géographique avec la production est pourtant plus forte ?

¹ Entretien n°1

² Entretien n°3

³ Entretien n°9

La contrainte logistique, amplifiée par le caractère rural du territoire, souligne l'importance du maillon de la distribution dans l'accessibilité alimentaire. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter et de diversifier la production locale pour répondre aux attentes des consommateurs. Il s'avère également nécessaire de faciliter la circulation des produits au sein du territoire pour garantir une distribution locale. Toutefois, les freins logistiques et organisationnels ne concernent pas seulement les producteurs et les commerçants. Ils touchent également les consommateurs.

4. Des difficultés organisationnelles et d'information pour les consommateurs

Lorsque les ressources alimentaires sont présentes et distribuées sur le territoire, l'accessibilité dépend de la capacité des mangeurs à se les procurer. Là encore, les caractéristiques du paysage alimentaire rural contraignent les pratiques d'achat des consommateurs, pouvant limiter leur accès à une alimentation de qualité.

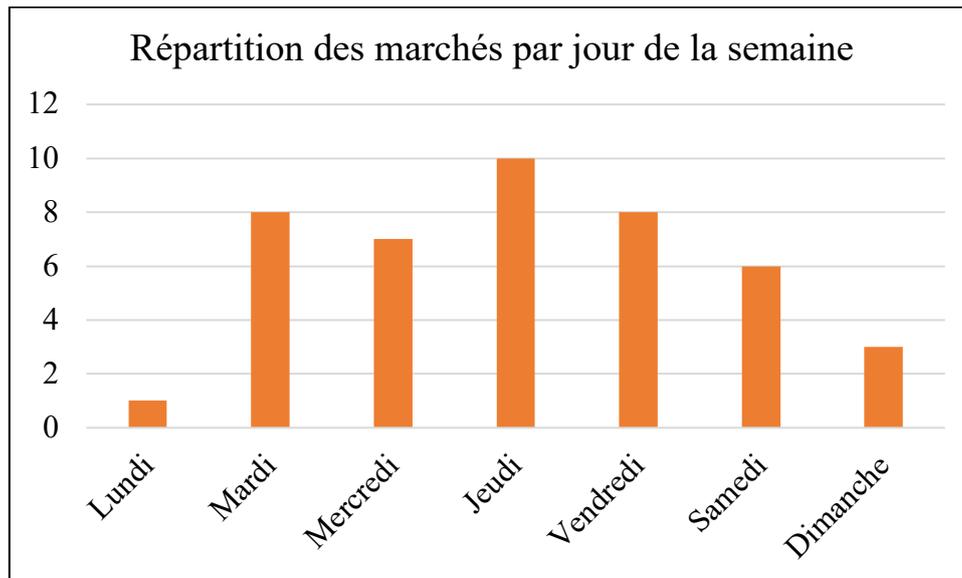
- ***Un paysage alimentaire rural contraignant qui exige une adaptation des stratégies d'approvisionnement***

Les pratiques d'approvisionnement des consommateurs sont contraintes par l'espace qu'ils habitent. L'organisation spatiale et l'aménagement du territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles pèsent sur l'accessibilité de certains modes d'approvisionnement, particulièrement en circuits courts. La contrainte est d'ordre spatio-temporel et financier. Faire ses achats en circuits courts (que ce soit sur les marchés, en vente directe à la ferme ou chez des commerçants s'approvisionnant directement auprès des producteurs) implique de multiplier les espaces d'approvisionnement pour se procurer une variété de produits suffisante. Cela peut nécessiter des déplacements importants, notamment pour les points de vente à la ferme. Les exploitations agricoles sont en effet plus dispersées que les commerces et ne sont que peu situées sur les axes de circulation les plus empruntés, ce qui limite la mise en œuvre de stratégies d'optimisation des trajets, qui consistent à multiplier les étapes au cours d'un même déplacement pour en réduire les coûts. Ces coûts de déplacement s'expriment en argent mais aussi en temps en raison des distances et de l'état des routes dans certains secteurs : « *vous mettez un temps pas possible pour aller d'un point à un autre* »¹. La contrainte temporelle résulte également du rythme spécifique de certains commerces, dits non sédentaires. L'étude réalisée en 2008 par le Pays

¹ Entretien n°10

sur les marchés de plein vent a notamment mis en avant le frein majeur que représentait la temporalité spécifique des marchés. Ces derniers se déroulent tous le matin, et en semaine pour la grande majorité (Figure 9), ce qui pose des contraintes en termes d'accessibilité pour certains types de consommateurs, notamment les actifs travaillant hors du territoire.

Figure 9. Une répartition temporelle des marchés qui constitue un frein à leur fréquentation pour certains types de consommateurs



Source : données personnelles

Les contraintes organisationnelles liées aux modes d'approvisionnement traditionnels comme alternatifs en circuits courts sont un des facteurs explicatifs du décalage observé entre discours et pratiques chez les consommateurs (Sirieix & Le Borgne, 2017). Si les circuits courts correspondent à une attente de leur part, ils représentent une modification des pratiques d'achat qui peut s'avérer trop lourde pour beaucoup. À l'inverse, le modèle des grandes surfaces a été conçu dans une optique de praticité pour les consommateurs : localisation sur des axes bien desservis, proximité d'autres commerces permettant de mutualiser les déplacements, grande variété de produits qui limite le besoin d'avoir recours à d'autres modes d'approvisionnement. Cela permet d'expliquer qu'il soit privilégié par les consommateurs, même pour les produits frais. Sur le territoire du Pays, les grandes surfaces constituent par exemple la première source d'approvisionnement en produits frais pour les produits d'origine animale¹. Ainsi, les circuits courts n'apportent qu'une réponse partielle aux besoins des consommateurs, qui les mobilisent de manière complémentaire à la grande distribution (Pouzenc, 2019), dans des stratégies

¹ Enquête « Comment se nourrit-on ? », Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2011)

d'approvisionnement variées qui cherchent à s'adapter aux contraintes posées par le paysage alimentaire local.

- *Une offre de qualité mal connue et peu lisible*

Les comportements des consommateurs évoluent en fonction de deux pôles qui pèsent sur leurs choix : les contraintes et les informations (Chiffolleau & Prevost, 2012). L'ensemble des contraintes précédemment évoquées, au niveau de la production comme de la distribution, ne jouent en tant que telles qu'à partir du moment où l'individu fait le choix de se tourner vers une alimentation plus qualitative d'après les informations dont il dispose. L'information comporte ici deux volets. D'une part, il s'agit de l'ensemble des connaissances générales sur le système alimentaire qui convainc le consommateur de modifier son alimentation (Hochedez & Le Gall, 2016). D'autre part, elle comprend des connaissances plus précises, ancrées dans le territoire, sur les espaces et les modes d'approvisionnement en alimentation de qualité. Celles-ci, de l'avis des acteurs enquêtés, qui repose entre autres sur les conclusions du travail de concertation mené auprès des habitants dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, manquent aux consommateurs du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. À l'échelle du territoire, beaucoup d'habitants ne savent pas où s'approvisionner en produits locaux. Les points de vente à la ferme ou les commerces de proximité ayant une offre de qualité développée sont parfois mal connus. Les espaces de vente bien identifiés, comme les marchés, sont eux concernés par un manque d'informations sur la nature des produits proposés. Derrière la mise en scène de la ruralité et du local propre à ces espaces, se cache une diversité de types de vendeurs et de produits (Navarro, 2019). L'enquête du Pays sur les marchés de plein vent a par exemple montré que les consommateurs avaient parfois des difficultés à distinguer les producteurs des revendeurs et ainsi à accéder à une information fiable sur la provenance des produits. Ils exprimaient un besoin de lisibilité pour effectuer leurs choix d'achat. L'accessibilité de l'information sur les points de vente et les produits constitue donc un préalable nécessaire à la mise en œuvre de stratégies d'approvisionnement plus qualitatives.

Les attentes exprimées par les habitants du Pays Haut-Languedoc et Vignobles en matière d'alimentation de qualité sont fortes. Cependant, un certain nombre de blocages, situés au niveau de l'ensemble des maillons du système alimentaire (production, distribution, consommation) viennent limiter l'accessibilité de cette alimentation. Ils découlent en grande partie de l'organisation spatiale, de l'aménagement et de l'activité économique de ce territoire rural, remettant en cause l'association entre ruralité et bien manger. À l'échelle infra-

territoriale, ces difficultés sont plus ou moins marquées, reflétant des inégalités spatiales dans l'accès à l'alimentation. Mais l'espace est-il le principal facteur des inégalités alimentaires ?

II. Une accessibilité de l'alimentation de qualité socialement différenciée

L'accessibilité n'est pas seulement une question de disponibilité et de distribution des ressources, qui pourrait être abordée uniquement sous l'angle de l'espace et de ses spécificités rurales. Il ne suffit pas d'analyser où les ressources alimentaires de qualité sont accessibles, il faut aussi se demander pour qui. Les inégalités alimentaires résultent en effet également de fractures sociales. Il s'agit donc de caractériser le second volet de l'accessibilité, la vulnérabilité des mangeurs (Figure 6), afin de mettre en avant les espaces du territoire les plus fragiles en matière d'accès à une alimentation de qualité.

1. Le poids des contraintes socio-économiques dans un territoire marqué par la précarité

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles connaît de fortes difficultés socio-économiques. Les populations précaires, souffrant d'un accès à une alimentation de qualité limité par des contraintes d'ordre économique et social, y sont surreprésentées.

- ***Un territoire de grande pauvreté***

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles se caractérise par une forte pauvreté, mesurable à l'aide de divers indicateurs liés aux revenus des ménages (Tableau 6).

Tableau 6. Une importante pauvreté économique des ménages

	Pays Haut-Languedoc et Vignobles				Hérault	France métropolitaine
Part de foyers fiscaux non imposés	66,9				59,5	53,8
Revenu annuel moyen par foyer fiscal	20 101				23 315	26 199
Taux de pauvreté¹	Grand Orb	Du Minervois au Caroux	Les Avant-Monts	Sud-Hérault	19,4	14,9
	20,1	26,2	17,3	19,4		

Sources : INSEE, FiLoSoFi (2016) et Contrat Local de Santé du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2018)

Ce tableau met en avant une pauvreté des ménages sur le territoire largement supérieure à la moyenne pour la France métropolitaine. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles appartient à un ensemble régional parmi les plus marqués par la pauvreté du pays ; l’Hérault se classe au neuvième rang des départements de France métropolitaine comptant le taux de pauvreté le plus élevé, à égalité avec le Nord. À l’échelle d’un département déjà durement touché par la pauvreté, le Pays fait figure d’espace particulièrement défavorisé (Tableau 6), notamment par rapport aux pôles urbains concentrés le long du littoral : « *quelqu’un qui est riche en ville, c’est pas quelqu’un qui est riche ici* »². Il s’agit d’une poche de très grande pauvreté au sein d’un environnement régional globalement pauvre. Ces difficultés financières des ménages ont été évoquées à de nombreuses reprises lors des entretiens et reliées au faible dynamisme économique de cette campagne en déclin (Coquard, 2019), touchée par un phénomène de désindustrialisation.

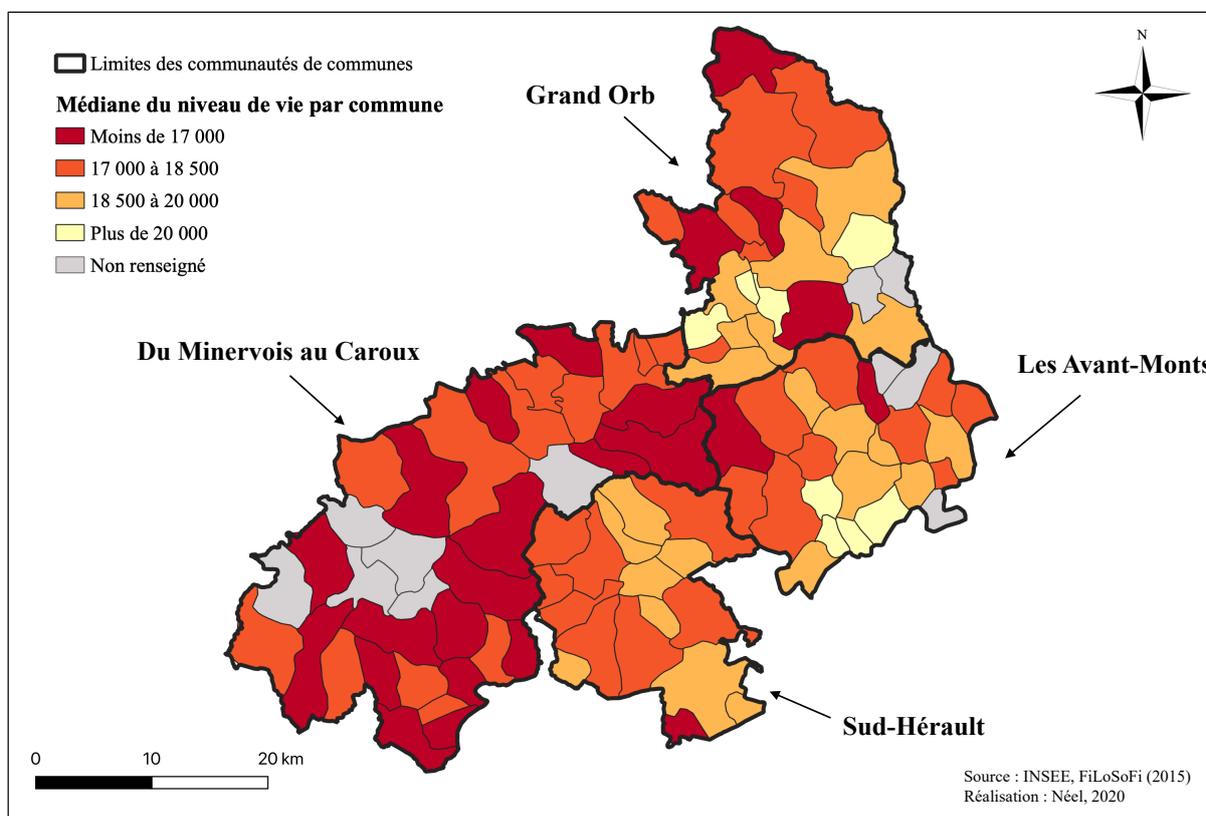
La pauvreté touche donc l’ensemble du territoire, mais de manière plus ou moins marquée, comme le souligne une analyse à une échelle plus fine (Carte 6). Les communes des Hauts cantons, qui sont les plus éloignées des pôles urbains du littoral (Béziers, Montpellier) sont les plus pauvres, excepté aux alentours de Bédarieux. À l’inverse, les communes situées à l’est, qui entrent dans l’aire périurbaine de l’agglomération biterroise, sont moins touchées par la pauvreté, même si les revenus y restent peu élevés relativement à la moyenne nationale. L’analyse du territoire en fonction de son découpage administratif montre quant à elle une concentration des populations les plus fragiles économiquement au sein de la communauté de

¹ D’après l’INSEE, le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Il est donné à l’échelle de la communauté de communes, plus petit échelon pour lequel l’information est disponible sur le territoire.

² Entretien n°9

communes Du Minervois au Caroux, dont le taux de pauvreté est 1,75 fois supérieur au taux de la France métropolitaine (Tableau 6).

Carte 6. Variations communales du niveau de vie des ménages¹ sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



- ***Une vulnérabilité sociale importante***

Afin de caractériser la précarité socio-économique des populations locales, les indicateurs de pauvreté, fondés sur les ressources monétaires des individus, doivent être complétés par des marqueurs de précarité sociale (Paturel *et al.*, 2019). On observe sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles une forte précarité liée à l'emploi (Tableau 7), sensiblement supérieure à celle observable à l'échelle nationale. La part de personnes inactives est très élevée, notamment chez les jeunes. Parmi les salariés ayant un emploi, celui-ci est plus fréquemment précaire. Concernant la structure familiale, la part de familles monoparentales est légèrement plus élevée que celle de la France. Alors que les indicateurs monétaires mettaient

¹ D'après l'INSEE, le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

en avant un territoire particulièrement défavorisé au sein du département (Tableau 6), les marqueurs de précarité sociale montrent toutefois une situation plus contrastée.

Tableau 7. Une part importante de populations en situation de précarité sociale

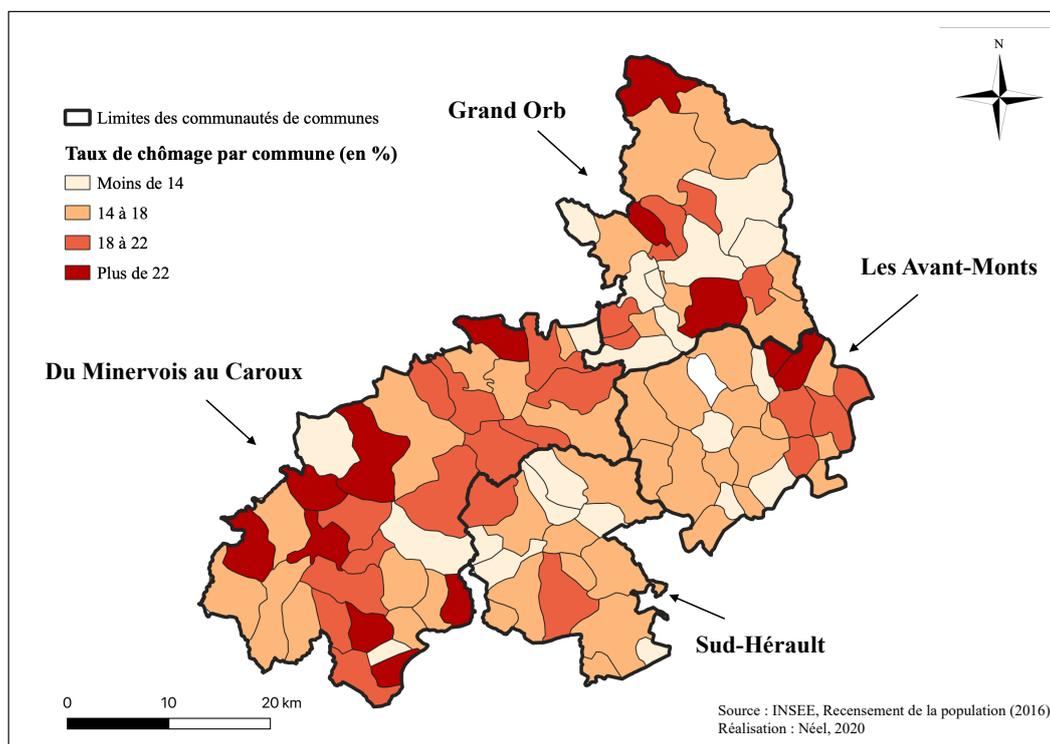
	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Hérault	France métropolitaine
Taux de chômage	17,2	17,7	14,1
Taux de personnes couvertes par le RSA parmi les moins de 65 ans	11,8	13	9,5
Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation	23,4	18,8	17,1
Part des salariés de 15-64 ans en emploi précaire¹	17,8	16,7	15,3
Part de familles monoparentales	24,7	27,9	23,3

Sources : INSEE, Recensement de la population (2016) et Contrat Local de Santé du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2018)

La fragilité des populations liée à l'emploi a été caractérisée à une échelle plus fine à travers l'indicateur de taux de chômage (Carte 7). Les inégalités infra-territoriales mises en lumière sont similaires à celles repérées en utilisant le taux de pauvreté. Les communes présentant les taux de chômage les plus élevés se situent majoritairement dans les Hauts cantons. La communauté de communes Du Minervoïs au Caroux est la plus touchée.

¹ Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée.

Carte 7. Variations communales du taux de chômage sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



- ***La précarité socio-économique comme obstacle pour accéder à une alimentation de qualité : une question de prix, mais pas seulement***

La surreprésentation des populations disposant de faibles ressources économiques constitue un facteur de risque pour l'accès à une alimentation de qualité, en limitant le pouvoir d'achat des individus et donc les sommes qu'ils peuvent consacrer à leur alimentation. Il ressort de l'enquête menée en 2019 sur les pratiques alimentaires des habitants du PNR que l'importance accordée au critère du prix diminue avec l'augmentation des revenus. Cependant, les acteurs enquêtés, s'ils reconnaissent l'importance du facteur économique, estiment qu'il ne doit pas être surestimé et mettent en avant d'autres facteurs sous-jacents, comme le poids des représentations :

« Je pense qu'il y a une méconnaissance en fait [...]. Certaines populations vont penser que c'est pas pour eux par exemple, il y a beaucoup d'a priori sur le terme produits locaux je pense, et donc ça crée forcément un frein parce que quand y'a méconnaissance on s'intéresse pas ou alors on va pas pousser forcément plus la démarche. »¹

¹ Entretien n°2

Ces « *a priori* » ou « préjugés » s'exerceraient au niveau des prix des produits de qualité et plus spécifiquement locaux, qui seraient surestimés, les rendant inaccessibles dans les représentations des consommateurs les plus modestes. Au-delà du prix, la méconnaissance évoquée peut être lue comme l'expression d'une forme d'autocensure chez les populations les plus vulnérables, mettant en lumière le rôle des rapports de pouvoir dans les inégalités alimentaires (Hochedez & Le Gall, 2016). Une étude menée sur les AMAP souligne que les difficultés qu'elles rencontrent pour s'ouvrir à des milieux sociaux variés s'expliquent par des barrières plus sociologiques qu'économiques (Mundler, 2013). Le caractère socialement excluant des systèmes alimentaires alternatifs serait ainsi une limite forte à la réalisation d'une plus grande équité alimentaire. Cela souligne la nécessité de mobiliser des indicateurs de précarité sociale (relatifs à l'emploi, au niveau de formation ou à la structure familiale) et non pas seulement monétaire pour caractériser la vulnérabilité des mangeurs en matière d'accès à une alimentation de qualité. La mise en évidence de la force des barrières psychologiques chez les consommateurs précaires a donné lieu à des initiatives récentes visant à montrer que petit budget et alimentation de qualité étaient conciliables, comme le programme Opticourses (Dubois *et al.*, 2018) ou encore le défi Famille à alimentation positive. La démocratisation de l'accès au bien manger apparaît ainsi comme un nouvel enjeu des initiatives pour l'alimentation.

Le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles fait donc partie des espaces ruraux touchés par une grande précarité (Berthod-Wurmser *et al.*, 2009). Les difficultés socio-économiques rencontrées par une part importante de sa population sont des facteurs de vulnérabilité sur le plan alimentaire.

2. Des inégalités mobilitaires

La mobilité constitue un autre facteur socialement discriminant en matière d'accès à l'alimentation. Dans un espace rural isolé où les distances sont importantes et où les déplacements sont régis par l'usage de la voiture, la capacité des individus à user de ce mode de transport pour se déplacer influe fortement sur leur accessibilité physique aux ressources alimentaires.

- ***La voiture, nouvel étalon de la proximité en milieu rural ?***

Dans les espaces ruraux isolés, la dépendance à l'automobile (Dupuy, 1999) se fait ressentir plus fortement qu'ailleurs. La voiture y constitue de loin le principal mode de déplacement pour les achats alimentaires : 71 % des répondants à l'enquête du PNR Haut-Languedoc¹ déclarent faire usage de leur véhicule à chaque fois pour aller faire leurs courses. Les distances importantes limitent en effet l'utilisation de modes de déplacements doux (marche, vélo). De plus, l'offre en transports en commun, qui pourrait offrir une alternative, est limitée. Une seule ligne de chemin de fer relie Bédarieux à Béziers. Quelques lignes de bus, gérées par le Département, desservent le reste du territoire (Carte 8). La plupart, en particulier au sud, où le réseau est le plus dense, permettent de relier Béziers, attestant de la polarisation d'une partie du territoire par cette agglomération. Une seule ligne traverse le territoire d'est en ouest. Elle relie les deux pôles locaux de Bédarieux et de Saint-Pons-de-Thomières par la vallée du Jaur, principal axe de circulation interne du territoire. Cependant, certaines communes ne se situent sur aucune ligne de bus et n'ont donc pas d'accès aux transports en commun. À une échelle plus fine, les arrêts de bus sont implantés le long des axes principaux. Ainsi, même sur une commune desservie, les habitants des hameaux excentrés n'y ont pas nécessairement accès. De plus, la fréquence des passages, relativement faible, est peu adaptée aux pratiques d'approvisionnement alimentaire. L'accès aux marchés fait cependant l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Le Conseil départemental a ainsi mis en place six lignes de bus pour desservir Saint-Chinian et Saint-Pons-de-Thomières les jours de marché (jeudi matin pour Saint-Chinian et mercredi et samedi matin pour Saint-Pons-de-Thomières) à partir des communes limitrophes. Ainsi, les marchés de plein vent apparaissent comme les espaces d'approvisionnement les plus accessibles pour les personnes ne pouvant se déplacer en voiture ni se rendre à pied dans un commerce alimentaire, ce qui renforce leur centralité dans le paysage alimentaire local.

¹ Enquête sur les pratiques alimentaires menée en 2019

Photographie 3. L'accès au marché comme service public : un bus desservant le marché de Saint-Pons-de-Thomières un mercredi matin



Auteur : C. Néel (2020)

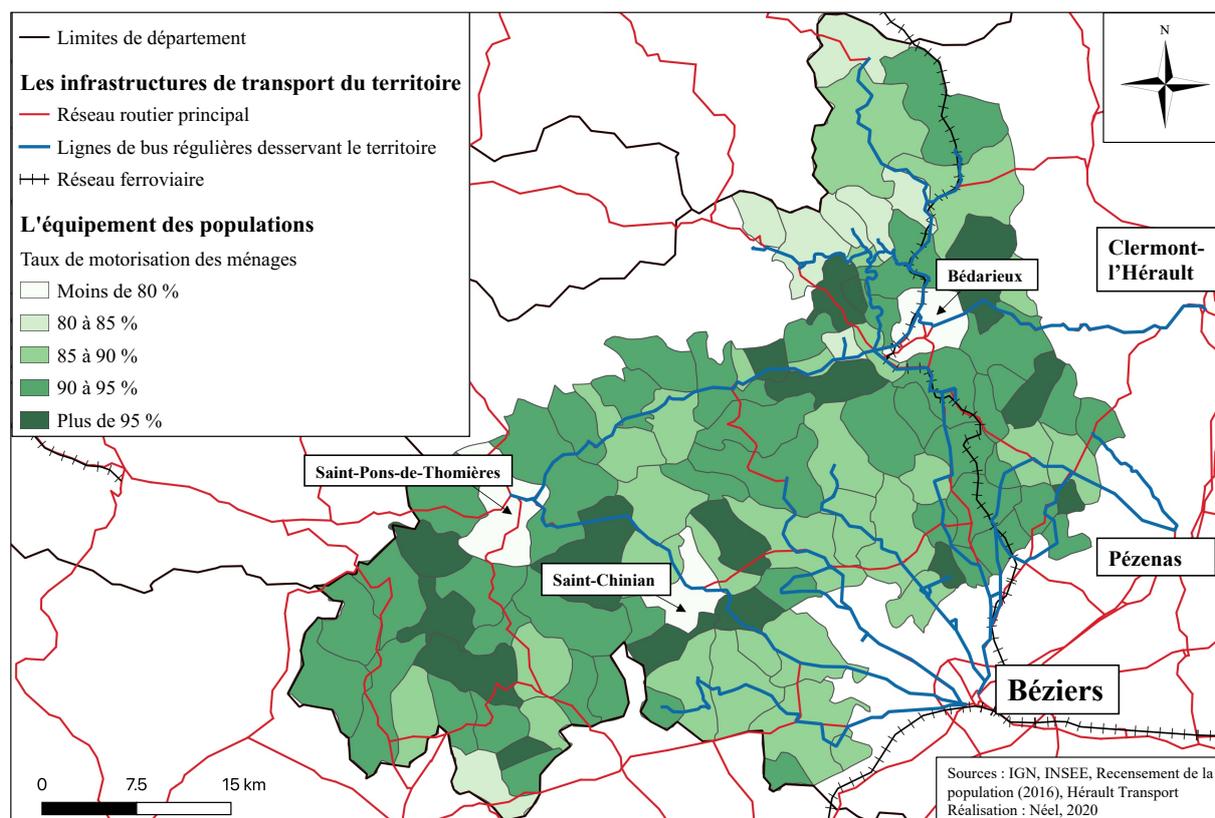
Cette primauté de la mobilité automobile entraîne un phénomène de distorsion de la proximité, qui n'est plus envisagée en termes de distance spatiale mais de temps de trajet. La définition de la proximité donnée par le *Dictionnaire du commerce et de l'aménagement* – « dont la fréquentation peut se faire à pied ou en voiture lors d'un déplacement inférieur à 10 minutes » (Fournié, 2008) – atteste ce déplacement. La mobilité automobile est également à l'origine de mutations dans l'implantation commerciale en milieu rural. On passe d'une logique de centralité (installation au cœur du village) à une logique circulatoire, qui privilégie une localisation le long des axes routiers les plus fréquentés (Pouzenc, 2019).

- ***Des populations captives***

L'adaptation d'une grande partie de l'appareil commercial aux logiques de la mobilité automobile isole certaines catégories de la population, dites captives, caractérisées par une faible motilité (Delfosse, 2019). Pour une même localisation et un même revenu, deux individus peuvent avoir un accès à l'alimentation très différent, en fonction de leur capacité à se déplacer. Celle-ci est déterminée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le fait de posséder ou non un

véhicule est discriminant. Sur le territoire, le taux de motorisation des ménages est de 88 %, ce qui apparaît relativement élevé. Les principaux pôles (Bédarieux, Saint-Pons-de-Thomières et Saint-Chinian) sont les zones où les ménages sont les moins équipés (Carte 8). Cependant, ce sont aussi des espaces où se concentre l'appareil commercial alimentaire (Cartes 3 à 5). La non-motorisation est donc partiellement compensée par la possibilité de s'approvisionner à pied. Cependant, ce mode de déplacement limite l'approvisionnement aux commerces les plus proches et ne permet pas d'accéder à certains types de produits, comme ceux vendus à la ferme. Cette réduction des possibilités laissées aux consommateurs freine leur potentiel d'accès à une alimentation de qualité. En milieu rural, la non-motorisation des ménages est très largement subie et liée à une grande précarité, tant la voiture apparaît essentielle pour accéder à la majorité des biens et services. Bédarieux et Saint-Pons-de-Thomières concentrent d'ailleurs des populations très précaires (Cartes 6 et 7). Elle peut également être la conséquence d'une condition physique incompatible avec la pratique de la conduite.

Carte 8. Se déplacer sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



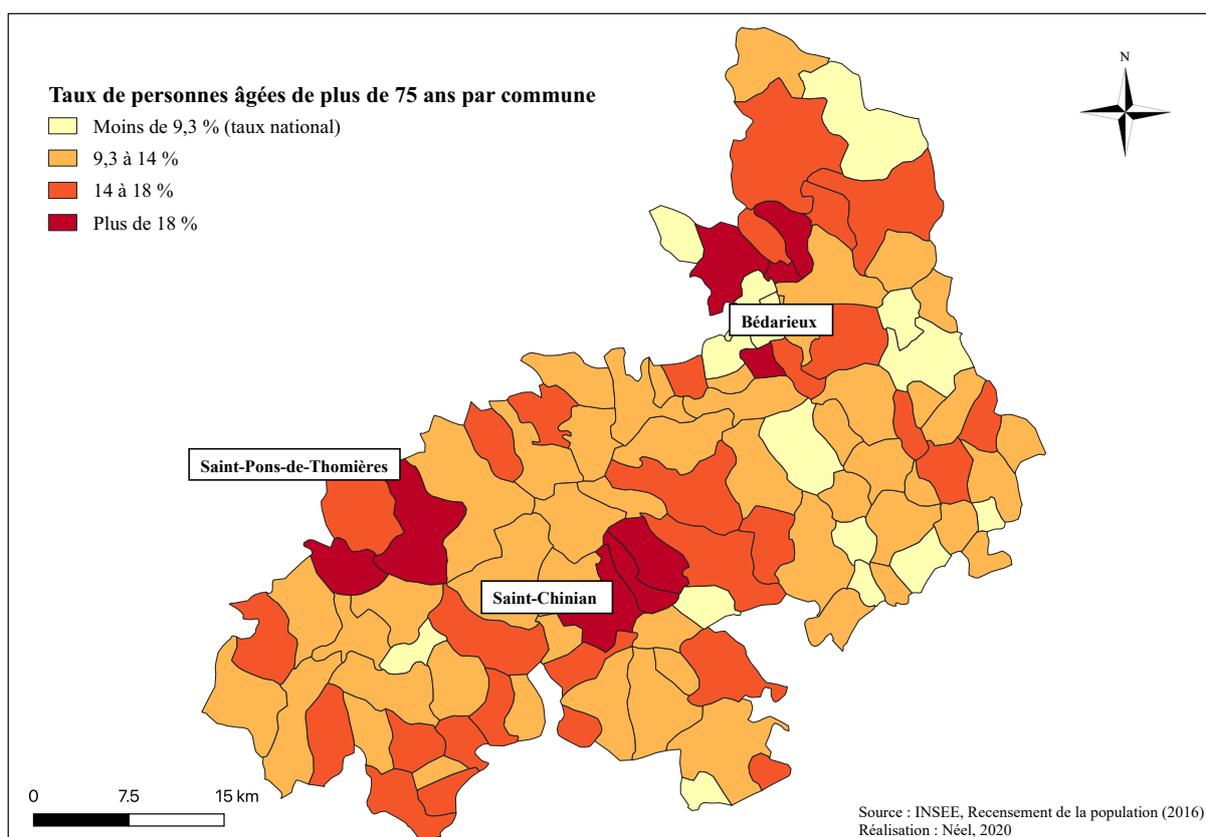
Cependant, certains individus peuvent posséder un véhicule tout en ayant des difficultés à conduire qui entravent largement leur mobilité. Le développement d'incapacités physiques peut aller chez certains jusqu'à menacer leur capacité à s'approvisionner dans les espaces accessibles à pied ou en bus depuis leur domicile. Ces populations captives du fait de leur condition physique sont très largement des personnes âgées (Benlahrech *et al.*, 2001; Lord *et al.*, 2009), surreprésentées dans la population du Pays. Les 75 ans et plus représentent en effet 13,1 % de la population totale, quand ils ne comptent que pour 9,3 % de la population française et 10 % de celle de l'Hérault¹ (Carte 9). De plus, l'étude de l'évolution de la structure démographique locale montre une tendance au vieillissement de cette population. Entre 2009 et 2014, l'indice de vieillissement du Pays est passé de 116 à 123 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans². Les personnes handicapées, dont certaines peuvent pas ailleurs être âgées, constituent un autre public fragile en termes de mobilité. Sur le territoire, 3,9 % des adultes entre 20 et 59 ans perçoivent l'Allocation adulte handicapé (AAH), contre 2,7 % pour l'ensemble de la France métropolitaine³.

¹ INSEE, Recensement de la population (2016)

² Profil santé du Contrat Local de Santé du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2018)

³ Profil santé du Contrat Local de Santé du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2018)

Carte 9. Une population vieillissante



L'aménagement du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, centré autour de la mobilité automobile, laisse de côté les populations les moins motiles, pourtant particulièrement nombreuses sur le territoire. Ces inégalités mobilitaires, qui réduisent la diversité des ressources alimentaires à laquelle peuvent avoir accès certains consommateurs, font de la prise en compte des besoins spécifiques de ces publics fragiles un enjeu majeur pour l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

3. Un territoire à risque de précarité alimentaire ?

Les difficultés d'accès à une alimentation de qualité résultent de facteurs à la fois spatiaux et sociaux. En croisant l'ensemble des indicateurs mobilisés ci-dessus, on peut repérer des zones qui cumulent les vulnérabilités, accentuant le risque de précarité alimentaire chez leurs habitants. Cependant, la mobilisation de ressources informelles caractéristiques du milieu rural peut permettre à certains individus d'échapper à cette précarité.

- ***Des inégalités territoriales en matière d'accès à une alimentation de qualité***

La notion d'accessibilité se définit dans une dialectique socio-spatiale. L'accès à une alimentation de qualité pour tous se situe ainsi au croisement de l'organisation du territoire et des caractéristiques des populations qui l'habitent (Figure 6). Afin d'identifier des secteurs du territoire particulièrement vulnérables, il est nécessaire de croiser ces deux approches. L'analyse du paysage alimentaire local (Cartes 3 à 5) montre son caractère fragmenté. Les équipements commerciaux ont tendance à se concentrer dans les espaces les plus peuplés, laissant de vastes zones non équipées, principalement dans la moitié ouest du territoire (à l'exception des communes les plus au sud) et sur ses bordures nord et est. Si les bassins d'approvisionnement alimentaire des consommateurs ne s'intègrent pas nécessairement dans les limites administratives du Pays, il faut préciser qu'il n'existe pas de pôle commercial d'envergure à proximité immédiate qui viendrait remettre en cause ces conclusions.

On observe une certaine correspondance entre les zones marquées par une moindre présence des espaces d'approvisionnement et les zones concentrant les populations précaires. La partie ouest présente la plus grande vulnérabilité socio-économique. Deux autres zones de moindre envergure ressortent aussi au nord et au sud-est du territoire (Cartes 6 et 7). Ces espaces sont donc marqués par une double fragilité, liée au maillage commercial comme aux caractéristiques de la population. Une différence est cependant notable. Bédarieux et Saint-Pons-de-Thomières, qui constituent les deux principaux pôles de la région de moyenne montagne dite des Hauts cantons de l'Hérault, présentent une offre alimentaire diverse tout en concentrant les publics précaires. Bédarieux apparaît nettement comme une poche de précarité au sein d'un environnement local moins défavorisé que le reste du territoire. Le contraste est moins net pour Saint-Pons-de-Thomières, située au cœur de la zone la plus durement touchée par les difficultés socio-économiques.

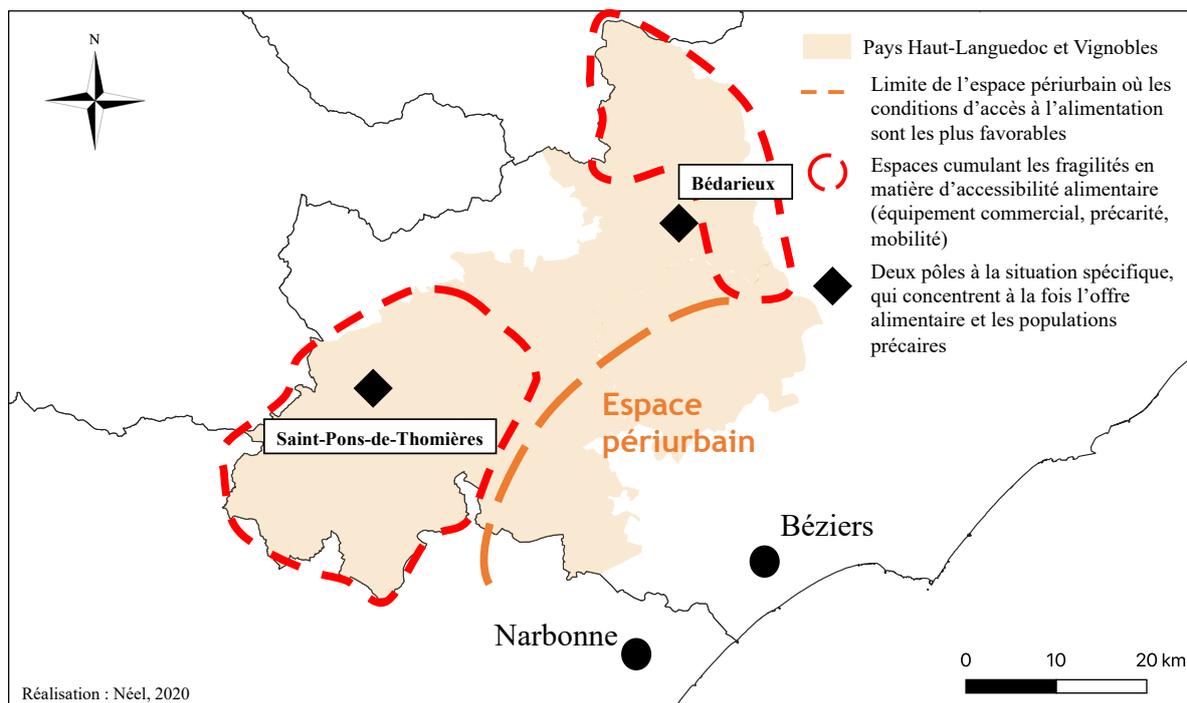
Le troisième groupe d'indicateurs concerne la mobilité des habitants. Celle-ci dépend à la fois de l'aménagement du territoire (offre de transport, qualité des infrastructures) et de la motilité des individus, illustrant le croisement entre le spatial et le social. Les disparités mobilitaires sont moins nettes. Si la zone située à l'ouest de l'axe reliant Saint-Pons-de-Thomières à Saint-Chinian est marquée par une absence de transports en commun, cela peut être en partie compensé par un taux de motorisation des ménages relativement élevé (Carte 8). À l'inverse, dans les zones les moins motorisées (extrémité nord et ouest de Béziers), la quasi-totalité des communes est desservie par bus. On distingue quelques zones présentant des taux de population âgée particulièrement élevés, au nord du territoire, à Saint-Chinian et dans les

communes situées dans son prolongement est, à Saint-Pons-de-Thomières et ses environs immédiats (Carte 9).

La mobilisation de ces indicateurs ne permet de caractériser l'accessibilité de l'alimentation de qualité que de manière incomplète. Des critères essentiels comme la nature des produits alimentaires vendus dans les commerces ou le niveau d'information différencié des populations ne sont pas pris en compte. Le croisement de ces indicateurs permet cependant de comparer les différentes communes et de distinguer au sein du territoire des espaces cumulant les facteurs de vulnérabilité concernant l'accès à l'alimentation (Carte 10). Il s'agit de la partie sud-ouest du territoire, des alentours de Saint-Pons-de-Thomières à la frontière avec l'Aude. La commune de Saint-Pons-de-Thomières se distingue toutefois au sein de cet espace du fait de son offre alimentaire diverse. La moitié nord de la communauté de communes Grand Orb et la bordure est du territoire constitue seconde zone, plus restreinte, cumulant les fragilités. Au sein de ces espaces, les habitants font face à un risque plus élevé de précarité alimentaire.

Les inégalités en matière d'accès à une alimentation de qualité sont donc spatialisées. Du point de vue individuel, des effets de lieu (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009) rendent celle-ci est plus ou moins accessible selon la localisation des personnes et leurs pratiques spatiales. L'organisation de l'espace du Pays Haut-Languedoc et Vignobles ne permet pas d'assurer un égal accès de tous aux ressources alimentaires ; elle est en cela productrice d'une forme d'injustice alimentaire qui se traduit en retour dans l'espace. Ces inégalités infra-territoriales en matière d'alimentation appellent une prise en charge par les politiques publiques locales. Mais l'injustice spatiale en matière d'alimentation pourrait se jouer également à une autre échelle. Les fragilités spécifiques liées au caractère rural de l'espace soulignent l'existence d'inégalités urbain-rural et laissent penser qu'il serait plus facile de bien manger en ville. Cette opposition ne doit toutefois pas cacher les inégalités infra-urbaines qui font de l'accès à une alimentation de qualité un enjeu dans les espaces urbains, notamment dans les quartiers les plus défavorisés (Nikolli *et al.*, 2016), ni l'existence de ressources propres aux espaces ruraux en matière d'alimentation.

Carte 10. Une accessibilité alimentaire spatialement différenciée sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



- ***La mobilisation de ressources informelles pour lutter contre la précarité alimentaire***

L'analyse du territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles a mis en avant l'existence de zones où le risque de précarité alimentaire apparaît plus élevé. Dans ces espaces, la part d'individus n'ayant potentiellement pas accès à une alimentation répondant à leurs besoins est particulièrement importante. Cette évaluation du risque ne permet cependant pas de mesurer la réalité de la précarité, insaisissable par les statistiques car relevant du vécu des individus (Hochedez & Mialocq, 2015). De plus, elle doit être affinée en prenant en compte les ressources que les mangeurs les plus vulnérables peuvent mobiliser pour éviter de tomber dans une situation de précarité alimentaire ou essayer d'en sortir. Ceux-ci ne restent pas dans une attitude passive face à leur situation, mais élaborent au contraire des stratégies visant à atténuer leurs difficultés.

Parmi les ressources pouvant être mobilisées, l'aide alimentaire, forme institutionnalisée de soutien aux plus démunis en matière d'alimentation, apparaît comme la plus évidente. Elle fait d'ailleurs partie des dimensions de la précarité alimentaire identifiées par Paturel *et al.* (2019). Toutefois, cette ressource est peu présente sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Parmi les 41 associations héraultaises habilitées au titre de l'aide

alimentaire à l'échelle régionale¹, seules quatre sont localisées au sein du Pays : deux à Puimisson, une à Puisserguier et une à Capestang. L'analyse des sites d'implantation d'associations nationales de l'aide alimentaire présentes sur le territoire (comme le Secours populaire, le Secours catholique ou les Restos du cœur) montre une concentration au niveau de l'agglomération montpelliéraine et le long du littoral². Les trois communes du territoire sur lesquelles sont implantées des associations délivrant de l'aide alimentaire sont d'ailleurs les plus proches de Béziers. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles illustre ainsi les difficultés à accéder à l'aide alimentaire en milieu rural du fait d'une concentration de ces dispositifs dans les espaces urbains et d'une forte interconnaissance qui pousse certains à renoncer à demander de l'aide (Delfosse, 2019).

Cependant, le déficit d'aides institutionnalisées et organisées ne signifie pas une absence totale de recours pour les individus les plus vulnérables. Des formes d'approvisionnement informelles, échappant aux circuits marchands et associatifs, peuvent permettre à certains d'échapper à la précarité alimentaire. L'autoproduction, facilitée en milieu rural en raison de l'espace disponible et des compétences des populations, plus nombreuses à avoir conservé des connaissances sur la manière de cultiver la terre, constitue selon les acteurs enquêtés une forme d'approvisionnement non négligeable, même si difficile à mesurer. Elle permet à ceux qui la pratiquent d'avoir accès à des produits frais, de bonne qualité nutritionnelle, à moindre coût. Ce mode d'approvisionnement comporte néanmoins certaines contraintes. Il est irrégulier car soumis aux rythmes de la saisonnalité (production limitée en période hivernale) et à divers aléas (climatiques, biologiques...). Les ressources dont disposent les mangeurs sont aussi sociales, reposant sur la mobilisation de réseaux de relations cimentés par des liens interpersonnels. Les denrées issues de l'autoproduction peuvent s'insérer dans un système de don ou d'échange :

« Sur ce territoire y'a quand même un gros système de débrouille, parce que son voisin est jardinier et qu'il a pas mal de tomates, et donc il fait profiter ses voisins de sa bonne production de tomates. Donc l'accès à l'alimentation passe pas toujours et pas que par le réseau commercial. »³

Ces solidarités interpersonnelles sont facilitées par la forte interconnaissance qui caractérise le milieu rural et y structure la vie sociale à l'échelle micro-locale⁴ :

¹ L'habilitation permet aux associations de recevoir des financements publics pour assurer une mission d'aide alimentaire. Elle est délivrée au niveau régional par les services déconcentrés de l'État, sauf pour les structures les plus importantes (couvrant neuf départements ou plus sur au moins deux régions), habilitées au niveau national.

² Sites Internet du Secours populaire (<https://www.secourspopulaire.fr/>), du Secours catholique (<https://www.secours-catholique.org/>) et des Restos du cœur 34 (<https://www.restosducoeur34.fr/>), consultés le 03/05/2020

³ Entretien n°1

⁴ L'échelle du village est la plus citée par les enquêtés lorsqu'ils évoquent ces réseaux de solidarité.

« On est en milieu rural, on est dans des territoires où il y a quand même une entraide, une solidarité au sein des villages. Et donc imaginons une mamie seule, elle a toujours un voisin qui va lui faire trois courses ou qui va lui donner quelques œufs ou des tomates. »¹

Les ressources informelles mobilisables se situent donc au niveau de la production et de la distribution, à travers la pratique du jardin potager, à la base d'un réseau alternatif non marchand de distribution de biens alimentaires. Elles se retrouvent également dans le système de mobilité local. Les personnes peu mobiles (en raison de leur condition physique et/ou de leur situation socio-économique) peuvent contourner leur captivité en mobilisant leurs relations sociales. Des personnes de leur entourage peuvent se charger d'aller faire les courses pour elles ou les accompagner en voiture. Les coûts de déplacement peuvent également être réduits par la pratique du covoiturage. La question de l'accès à une alimentation de qualité en milieu rural doit donc se poser en termes de contraintes mais aussi d'atouts, dans la mesure où certaines pratiques et solidarités caractéristiques des espaces ruraux améliorent l'accessibilité alimentaire, réduisant ainsi le risque de précarité alimentaire chez les plus vulnérables.

Les caractéristiques du territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (organisation et aménagement de l'espace, activités économiques, profil socio-économique et démographique de la population) sont à l'origine d'un certain nombre de freins à l'accès à une alimentation de qualité. Ces difficultés d'accès sont différenciées spatialement mais aussi socialement, causant une vulnérabilité accrue de certains mangeurs face au risque de précarité alimentaire. Elles peuvent être atténuées par la mobilisation de ressources informelles spécifiques aux milieux ruraux.

¹ Entretien n°1

TROISIEME PARTIE :

DES MOBILISATIONS POLITIQUES ET CITOYENNES LOCALES POUR UN SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL PLUS JUSTE

L'alimentation fait l'objet d'une action politique volontariste sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Le Pays, aujourd'hui porteur d'un Projet Alimentaire Territorial reconnu à l'échelle nationale, a joué un rôle moteur dans la construction progressive d'une politique alimentaire qui fait de l'accès à une alimentation de qualité pour tous un objectif. Il s'agira ici d'envisager la politique du Pays à l'échelle du territoire, puis de se centrer sur l'étude de trois initiatives, pour montrer comment l'action des acteurs locaux peut contribuer à réduire les inégalités alimentaires en milieu rural et quelles en sont les conséquences sur le système alimentaire territorial.

I. La politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles : un dispositif de lutte contre les difficultés d'accès à une alimentation de qualité ?

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles s'est engagé dans un processus de construction d'une politique alimentaire, formalisée par l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial. Ce travail s'est accompagné d'une évolution dans le traitement du fait alimentaire. D'une entrée par la production, le Pays et ses partenaires sont passés à une vision systémique qui prend en compte l'aspect social de l'alimentation et fait de l'accès à une alimentation de qualité pour tous un objectif.

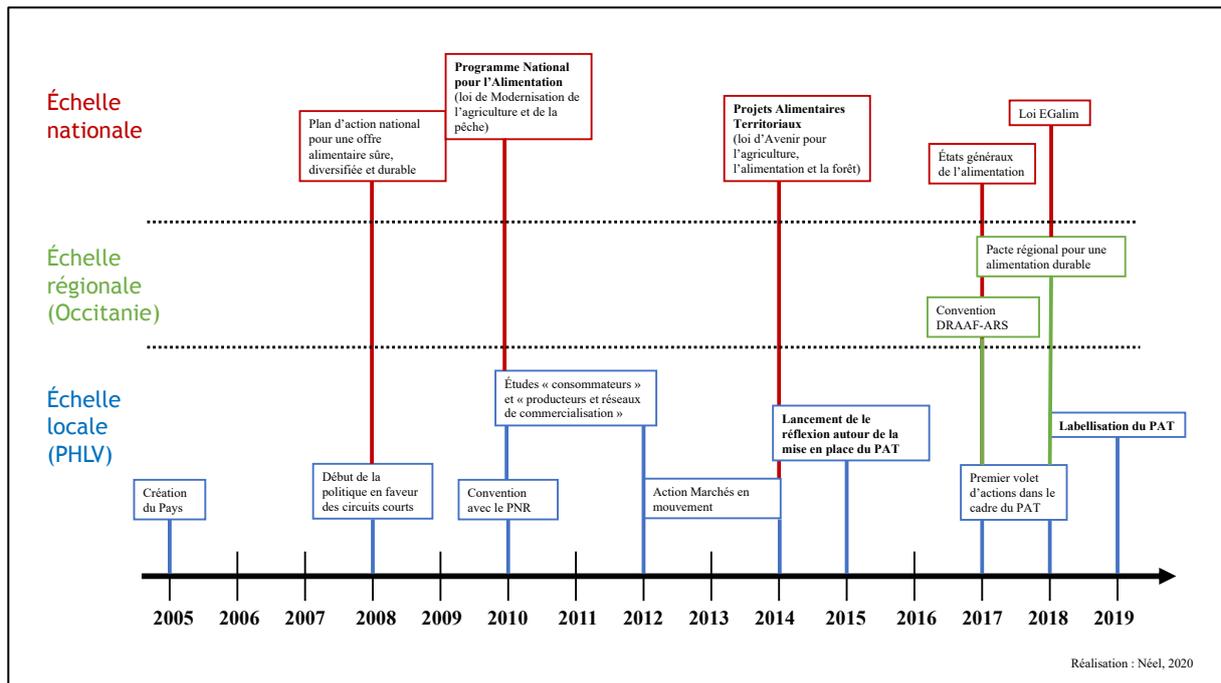
1. Une volonté locale de mise en œuvre d'une politique alimentaire territoriale

Le traitement de l'enjeu agricole et alimentaire fait partie des missions historiques du Pays. Il a cependant largement évolué dans ses formes au cours des cinq dernières années pour aller vers davantage de structuration et de transversalité et intégrer de nouveaux acteurs dans une optique de construction d'une gouvernance alimentaire territoriale.

- ***Le PAT : aboutissement d'un processus de construction d'une politique alimentaire sur le territoire***

L'alimentation fait aujourd'hui partie intégrante du projet de territoire porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles. La prise en charge de cette question par l'institution du Pays a été progressive et s'est inscrite dans un contexte plus large de réflexions politiques autour de l'alimentation (Figure 10).

Figure 10. Trajectoire de la politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



Cette frise, conçue à partir de l'analyse de la documentation du Pays, retrace la construction de sa politique alimentaire, depuis les premières actions en faveur des circuits courts, en 2008, à la reconnaissance officielle du Projet Alimentaire Territorial par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2019, qui vient attester l'engagement du territoire en faveur de l'alimentation. La trajectoire du Pays est un exemple de l'engagement croissant des institutions publiques locales sur la question alimentaire (Renting & Wiskerke, 2010). Depuis 2008, le Pays a mené un important travail de diagnostic du système alimentaire territorial, en partenariat avec des acteurs associatifs et de la recherche, qui a débouché sur un certain nombre d'actions, notamment autour des marchés de plein vent. Le dynamisme de ce territoire en matière d'alimentation a d'ailleurs été souligné en 2014 par un travail de la DRAAF¹, puisque

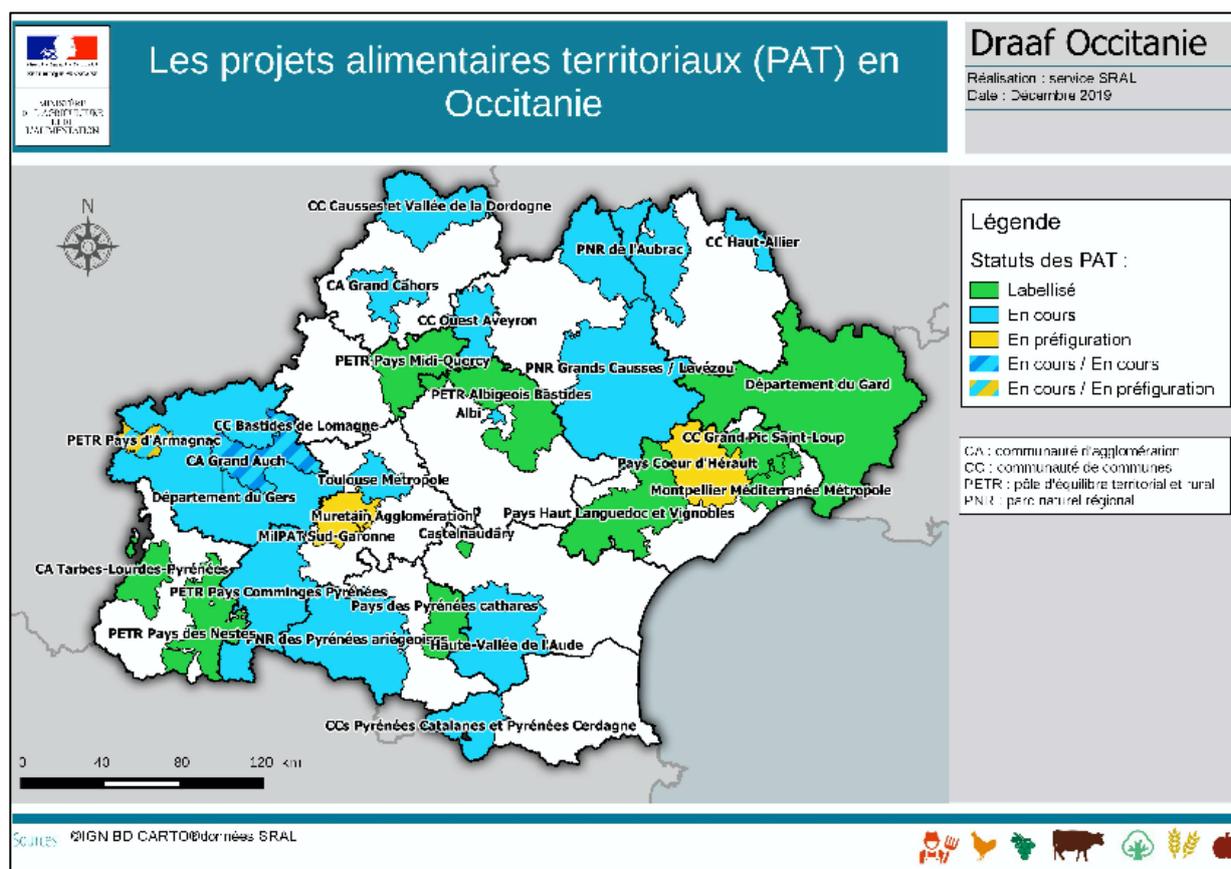
¹ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

le Pays Haut-Languedoc et Vignobles faisait partie des huit territoires de la Région repérés pour leur engagement dans des initiatives alimentaires considérées comme innovantes¹. Cette volonté politique locale s'inscrit dans un contexte d'émergence du fait alimentaire aux différents échelons de l'action publique et notamment au niveau national. La formalisation de la politique alimentaire du Pays s'est faite par le biais d'un outil élaboré à l'échelle nationale (les PAT). Elle se situe ainsi au croisement des objectifs nationaux, définis dans le cadre du PNA, et des enjeux locaux spécifiques.

Le cas du Pays est aussi représentatif d'un élargissement géographique des politiques alimentaires. D'abord amorcées par des pouvoirs urbains au sein d'espaces métropolitains, elles concernent aujourd'hui un nombre croissant de territoires ruraux (Loudiyi & Houdart, 2019), comme le montre notamment l'implantation des PAT en Occitanie (Figure 11). La plupart d'entre eux concerne des espaces majoritairement ruraux. Une part importante est même portée par des structures ayant pour mission le développement rural : Parcs Naturels Régionaux et Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). On pourrait ajouter à cette carte, actualisée fin 2019, le PNR Haut-Languedoc, à cheval sur la moitié ouest du territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles et sur une partie du département du Tarn, qui a lancé en février 2020 la construction de son PAT. Les territoires ruraux, à la suite des villes, s'emparent donc de la question alimentaire et sont de plus en plus nombreux à en faire un axe structurant de leur projet de territoire.

¹ Entretien n°5

Figure 11. Les PAT en Occitanie : un outil pour les territoires ruraux



Source : DRAAF Occitanie (2019)

Dans ce contexte d'émergence de politiques alimentaires rurales, bien visible en Occitanie mais aussi observable à l'échelle nationale, chaque territoire présente une trajectoire spécifique. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles se caractérise par une intégration de l'enjeu alimentaire dans le projet de territoire bien antérieure à la mise en place du PAT (Figure 10), que l'un des acteurs interrogés qualifie d'ailleurs « d'aboutissement »¹. Ce dispositif apparaît plus comme un moyen de formaliser, d'accompagner et de développer des dynamiques existantes que comme une rupture politique faisant émerger une nouvelle question sur le territoire. Le PAT témoigne de l'existence d'une dynamique locale autour de l'alimentation sur laquelle le Pays a souhaité capitaliser. Il présente pour les acteurs institutionnels qui le portent plusieurs intérêts². Il s'agit tout d'abord d'un outil de communication au sein du territoire, qui met en avant les différentes initiatives locales et leur donne ainsi plus de visibilité auprès du public mais aussi de l'ensemble des acteurs locaux, ce qui doit favoriser leur développement voire faciliter leur duplication ailleurs sur le territoire. Le PAT, particulièrement depuis la

¹ Entretien n°2

² Entretiens n°1 et n°4

labellisation, est aussi pensé comme un outil de communication externe, qui certifie auprès d'éventuels partenaires ou financeurs le travail effectué sur le territoire autour de l'enjeu alimentaire. Au-delà du volet communicationnel, le dispositif des PAT permet de créer un réseau de territoires à l'échelle nationale pouvant favoriser le partage d'expériences. Le séminaire des PAT d'Occitanie, organisé en 2019 à Carcassonne, a par exemple été évoqué à plusieurs reprises par les acteurs interrogés car les échanges qui s'y sont déroulés ont alimenté leur réflexion. Enfin, le PAT doit permettre de mettre en cohérence et de renforcer le travail autour de l'alimentation sur le territoire en œuvrant pour la construction d'une gouvernance alimentaire territoriale.

- ***Vers une gouvernance alimentaire territoriale ?***

Le principal apport des Projets Alimentaires Territoriaux semble en effet résider dans leur approche des modalités de construction des politiques alimentaires. Il s'agit de passer d'une organisation sectorielle, dans laquelle les principaux organes de décision sont internes aux groupes professionnels (agriculteurs, acteurs de la grande distribution, commerçants, restaurateurs, acteurs de la restauration collective...) à une approche territoriale qui soit également plus inclusive en laissant un espace aux acteurs de la société civile. Le dispositif des PAT ainsi défini s'intègre tout à fait dans la définition de la gouvernance alimentaire territoriale : « *l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et à limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires* » (Billion, 2017). La mise en œuvre du principe de gouvernance alimentaire sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles est passée à la fois par la création d'un espace de concertation et par une évolution des modalités de fonctionnement et d'action des institutions pour aller vers davantage de coopération.

La mise en place d'un PAT est l'occasion pour la structure qui le porte de rassembler l'ensemble des parties prenantes du système alimentaire du territoire pour les intégrer dans le processus de construction de sa politique alimentaire (Banzo *et al.*, 2019). Pour le Pays, cela s'est traduit par la création d'un organe de gouvernance spécifique, nommé le Club des acteurs de l'alimentation. Il s'agit de groupes de réflexion autour de l'alimentation rassemblant les institutions ainsi que l'ensemble des acteurs du système alimentaire : producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs¹. Afin de mobiliser ces derniers, le Pays a mis

¹ Souvent renommés « consomm'acteurs » dans les discours des acteurs du PAT pour souligner leur rôle actif et créateur, quand le terme de « consommation » renvoie à une activité destructrice (Sirieix & Le Borgne, 2017).

en place des outils de communication (prospectus, communications dans la presse, sur les réseaux sociaux et à travers les canaux de diffusion institutionnels) et a organisé des animations lors d'événements grand public autour de l'alimentation, notamment des fêtes dédiées à des produits locaux, pour informer la population de l'existence de ce dispositif. Les groupes ont ensuite été constitués selon une logique spatiale plutôt que thématique. Trois sous-espaces ont été distingués au sein du territoire : la zone appartenant aux aires périurbaines de Béziers et de Pézenas, le Minervoïs et le Saint-Chinianais et les vallées de l'Orb et du Jaur. Cette organisation avait pour objectif de prendre en compte la diversité du territoire et les disparités qu'elle induit en matière d'alimentation. Mais elle répondait également à une difficulté d'ordre pratique. Sur ce territoire très vaste où les contraintes en termes de mobilité sont fortes, une relative proximité géographique des lieux de réunion apparaissait nécessaire pour assurer la participation de l'ensemble des acteurs. Dans la mesure où l'accessibilité alimentaire se définit également par l'inclusion des mangeurs dans les décisions relatives à l'organisation des systèmes alimentaires, les contraintes opposées par l'espace à la participation aux instances de gouvernance peuvent se lire comme une fragilité supplémentaire des territoires ruraux en matière d'accès à l'alimentation.

Deux autres facteurs viennent questionner la portée de cet outil de gouvernance. D'une part, la question des moyens disponibles pour assurer l'animation de ce réseau. Lors de la première phase de mise en œuvre du PAT, en 2017 et 2018 (Figure 10), les financements obtenus par le biais de l'appel à projets national du PNA visant à soutenir l'émergence des PAT avaient permis de communiquer autour du dispositif et de dédier un agent à la mise en place et à l'animation des groupes de travail. Aujourd'hui, la crainte des acteurs institutionnels est que l'absence de moyens humains et financiers dédiés empêche d'assurer la continuité de la mobilisation de ce réseau émergent d'acteurs de l'alimentation, faisant du PAT une « coquille vide »¹. D'autre part, se pose la question de la représentativité de la participation des acteurs du territoire. Si ces groupes sont ouverts à tous, qui y participe effectivement ? Les Projets Alimentaires Territoriaux, comme l'ensemble des démarches faisant appel à la participation des habitants, connaissent des difficultés à impliquer un public représentatif de la population du territoire. Certains publics sont souvent absents ou en marge des processus de gouvernance alimentaire, notamment les populations précaires (Brocart, 2018; Chiffolleau *et al.*, 2018), dont les attentes spécifiques sont de ce fait moins entendues et prises en compte. Les inégalités alimentaires sont donc également politiques, puisqu'elles s'expriment dans la capacité différenciée qu'ont les individus à faire entendre leur voix concernant la construction du

¹ Entretien n°4

système alimentaire territorial. Sur un territoire fortement marqué par la précarité, le degré d'inclusion et de représentativité des dispositifs de gouvernance et ses conséquences sur l'accès à une alimentation de qualité pour tous serait à interroger.

En dépit de ces limites, ce dispositif démontre une volonté de confronter les attentes des différents acteurs pour construire une politique alimentaire qui réponde le mieux possible aux enjeux spécifiques du territoire. Les réflexions issues des groupes de travail ont par exemple conduit à l'élaboration d'un des principaux outils du PAT, Cliketik, une carte interactive en ligne permettant l'identification des producteurs et des points de vente ayant une stratégie d'approvisionnement local. Cet outil illustre la démarche de gouvernance du territoire à plusieurs titres, dans son élaboration comme dans sa finalité. Il est en effet issu de la réflexion collective du Club des acteurs de l'alimentation et pensé comme un outil participatif, puisque le recensement se fait selon une démarche volontaire des producteurs et responsables des points de vente. De plus, il vise à renforcer le niveau d'information des consommateurs sur les points d'accès aux produits locaux et plus généralement sur le système alimentaire du territoire. Cette sensibilisation constitue une première étape vers un engagement des consommateurs plus important susceptible de leur donner un rôle actif dans la transformation du système alimentaire territorial. Les groupes de travail ont également permis de repérer les divergences dans les attentes de différents types d'acteurs. L'idée d'un point de vente collectif itinérant en circuit court, ressortie de l'analyse des résultats de l'enquête effectuée auprès des consommateurs, a ainsi été abandonnée et réorientée vers un travail sur la logistique du fait des réticences exprimées par les autres acteurs du système alimentaire : producteurs qui soulignaient la charge de travail supplémentaire induite par ce mode de vente, commerçants qui craignaient la concurrence, élus locaux qui y voyaient une menace pour leur marché de plein vent¹. Cet exemple montre que la logique d'accès à l'alimentation de qualité pour le plus grand nombre se heurte parfois aux intérêts d'autres groupes d'acteurs.

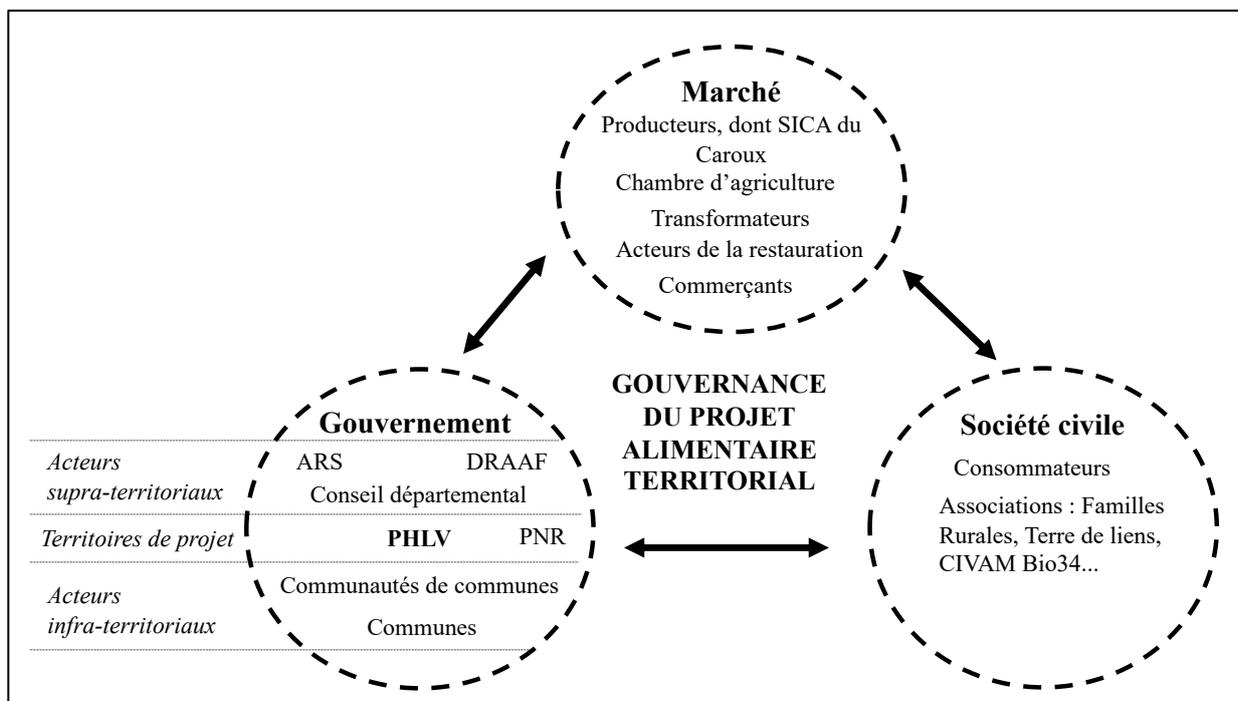
La coordination des acteurs du territoire autour de l'enjeu alimentaire s'est aussi opérée entre et au sein des institutions. La transversalité de la politique alimentaire, qui croise plusieurs des grandes thématiques identifiées par le Pays dans son Cadre stratégique (habitat, services, culture, économie, tourisme, patrimoine), a imposé une coordination interne entre les différents services. Pour la directrice adjointe, l'enjeu est de « *réintégrer la problématique alimentaire quand ça paraît évident et logique sur nos actions* »². Ainsi, la chargée de mission PAT du Pays, aussi chargée de mission économie d'entreprises, travaille en lien avec ses collègues en

¹ Entretiens n°1 et n°3

² Entretien n°4

charge de l'agriculture, du tourisme, du développement durable et de la santé. La coordination s'opère également entre les institutions, par exemple pour se répartir les domaines d'action en matière d'alimentation. Ainsi, le Pays et le PNR Haut-Languedoc, deux territoires de projet qui se superposent partiellement, ont signé en 2010 une convention visant à coordonner leur action : alors que le PNR axe son travail sur la restauration collective, le Pays prend en charge l'approche par le consommateur individuel et ses pratiques d'approvisionnement et de consommation. Les actions inscrites dans le cadre du PAT témoignent également de l'engagement des acteurs institutionnels dans des processus de collaboration avec des acteurs économiques et de la société civile, selon le schéma classique de la gouvernance alimentaire territoriale (Figure 12). Selon le type d'actions menées, les partenaires sont mobilisés en fonction de leurs champs de compétences. Les communautés de communes jouent par exemple un rôle majeur dans les actions d'éducation à l'alimentation du jeune public, quand le Conseil départemental est engagé sur les thématiques sociales. Si la gouvernance du PAT mobilise une grande diversité d'acteurs, certains restent néanmoins en marge du processus malgré leur place centrale dans le système alimentaire. L'intégration des acteurs de la grande distribution, en particulier, reste aujourd'hui un objectif pour le Pays afin de « mettre tout le monde autour de la table ».

Figure 12. Le système d'acteurs du PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles



Réalisation C. Néel, adapté de Wiskerke (2009)

Le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, à travers son PAT, a ainsi souhaité renforcer son action en matière d'alimentation en mettant en œuvre une politique plus structurée et inclusive, qui relève d'une nouvelle façon d'aborder l'enjeu alimentaire.

2. Vers une approche systémique de l'alimentation qui intègre sa dimension sociale

La formalisation et la reconnaissance institutionnelle d'un véritable projet de territoire autour de l'alimentation porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles se sont accompagnées d'une évolution des thématiques traitées. La trajectoire de la politique alimentaire du territoire traduit un élargissement dans les enjeux abordés et l'inclusion récente d'une approche sociale de l'alimentation.

- ***D'une entrée par la production...***

Historiquement, le Pays a abordé la question alimentaire par le biais de la valorisation des productions locales et du patrimoine agricole. La Charte ayant abouti à sa création, qui définit le projet commun du territoire, accorde une place centrale à l'agriculture, placée au cœur de l'identité de celui-ci : « *L'agriculture a ici forgé les esprits et marque encore fortement le paysage.* »¹. Elle témoigne aussi de la volonté du territoire de fonder son développement sur l'activité touristique, ce qui se ressent dans l'organisation interne du Pays, dont le pôle dédié au tourisme est particulièrement développé. À travers sa politique touristique, le Pays a cherché à valoriser les multiples ressources du territoire, notamment agricoles, pour renforcer son attractivité. Cela s'est traduit par des actions visant à développer l'œnotourisme, qui ont permis l'obtention en 2014 du label Vignobles & Découvertes. Des actions de promotion des autres productions locales (châtaigne, cerise, pomme, navet de Pardailhan, pois-chiche de Carlencas...) ont également été développées, au travers par exemple des « Rendez-vous au Pays », une programmation qui rassemble des fêtes de terroir, des marchés, des visites d'exploitation ou encore des dégustations de produits locaux. Cette politique de valorisation des productions locales vise à favoriser le développement économique du territoire, en s'intégrant dans son argumentaire touristique et en soutenant l'économie agricole. Elle est également tournée vers les habitants, afin de mieux leur faire connaître le patrimoine agricole du territoire qu'ils habitent. Ces mécanismes de spécification et de mise en valeur des

¹ Synthèse de la Charte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2002)

ressources locales ont été identifiés dans de nombreux espaces ruraux et leur rôle dans les processus de développement territorial a été reconnu (Gumuchian & Pecqueur, 2007).

La question alimentaire n'est donc pas identifiée en tant que telle dans les premières actions du Pays. Elle apparaît indirectement à travers la thématique des productions locales, par le biais d'une entrée économique et patrimoniale. Les habitants en tant que consommateurs ne sont pas pris en compte. Cette entrée par un prisme agricole et économique se retrouve à l'origine de la plupart des premières politiques traitant du fait alimentaire en France (Bonnefoy & Brand, 2014). Les actions qui en relèvent sont aujourd'hui poursuivies par le Pays, mais en étant intégrées au sein d'une politique plus large, qui propose une vision systémique de l'alimentation.

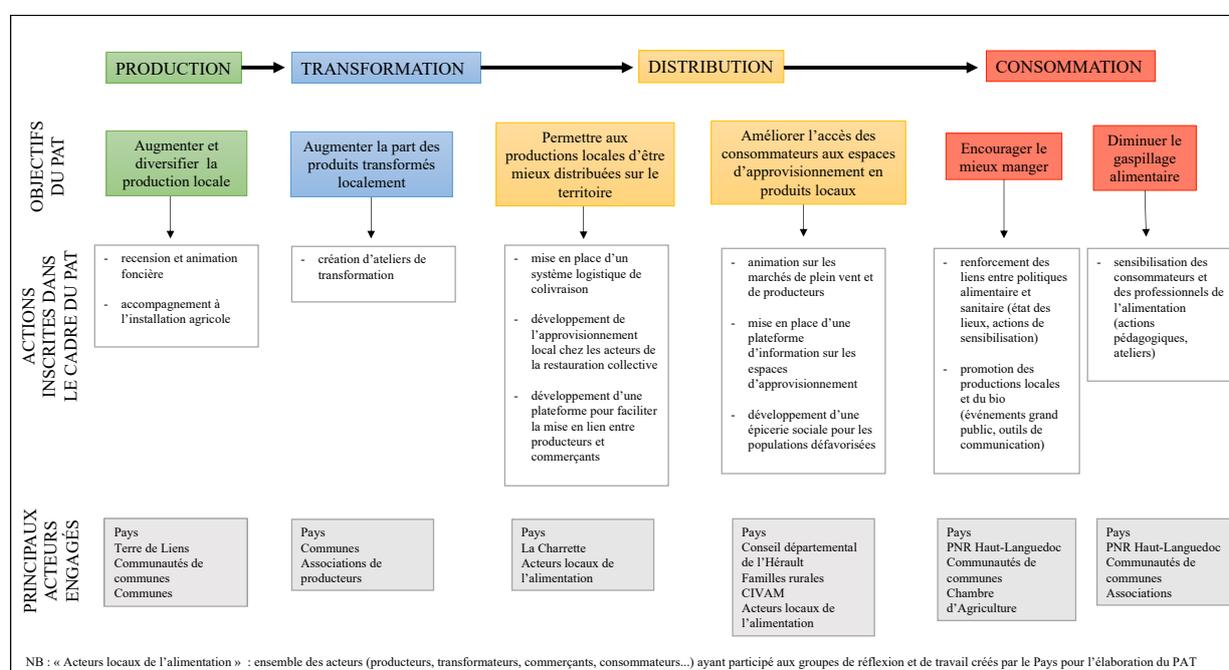
- ***... à une approche systémique de l'alimentation***

Le travail sur les circuits courts, amorcé par le Pays à partir de 2008, a constitué un tournant dans la construction d'une véritable politique alimentaire territoriale. Il a en effet nécessité un dépassement de la seule entrée par la production et la dimension économique pour intégrer les enjeux de distribution et d'approvisionnement, et donc d'accès à l'alimentation, des consommateurs. La convention de 2010 entre le PNR et le Pays est venue confirmer cette orientation. La prise en charge de la thématique de la restauration collective par le Parc a permis au Pays de proposer une approche complémentaire, plus généraliste et plus large en termes de public, puisque dirigée vers l'ensemble des consommateurs. La spécificité du contexte institutionnel local, caractérisé par le chevauchement de deux territoires de projet, a donc informé la politique alimentaire du Pays et entériné le développement des circuits courts comme axe prioritaire. Cela a débouché sur une phase de diagnostic, avec des enquêtes réalisées auprès des consommateurs, des producteurs et des distributeurs (Figure 10), afin de mieux cerner leurs attentes respectives. À l'aune des résultats obtenus, le Pays a fait le choix d'engager un travail sur les marchés de plein vent, qui apparaissaient au cœur du système alimentaire territorial, puisqu'il s'agissait à la fois d'espaces centraux dans l'approvisionnement des habitants et de débouchés importants pour les producteurs locaux. Dans une position d'interface, les marchés permettaient de répondre à des problématiques soulevées par les producteurs comme les consommateurs. Durant deux ans, ils ont fait l'objet d'un programme d'actions : Marchés en mouvement. Ses réalisations principales ont été l'expérimentation d'un système d'identification des exposants et des produits (des ardoises installées sur chaque stand permettant de distinguer les producteurs des revendeurs et de repérer l'origine des produits) et la mise en œuvre de

diverses animations, à destination du jeune public comme du grand public, pour sensibiliser aux enjeux de l'alimentation locale et faire des marchés des espaces plus attractifs.

Les marchés sont apparus comme un premier levier pour toucher le consommateur « lambda », d'après l'expression employée par les acteurs en charge de la politique alimentaire, et répondre à ses attentes en termes d'accès aux produits locaux, exprimées lors de la phase de diagnostic. La réflexion autour de la mise en place du PAT, à partir de 2015, a conduit à un élargissement des moyens d'action auprès des consommateurs. Elle a surtout permis de relier les enjeux liés à la consommation à d'autres enjeux sectoriels pour construire une approche systémique du fait alimentaire (Figure 13).

Figure 13. La politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles : une vision systémique de l'alimentation



Réalisation C. Néel, à partir du dossier de présentation du PAT

Le PAT du Pays envisage le système alimentaire territorial dans son entièreté, de la production agricole à la gestion des déchets alimentaires. Les thématiques les plus anciennes sont reprises (valorisation des productions locales, actions sur les marchés). De nouveaux axes de travail sont également abordés, qui traitent plusieurs des freins à l'accès à une alimentation de qualité mis en évidence dans la deuxième partie. L'enjeu de l'information des consommateurs apparaît ainsi au cœur du premier volet d'actions réalisé en 2017-2018 (Figure 10). Il a conduit à l'élaboration de la plateforme numérique participative Cliketik, qui doit rendre plus accessibles aux habitants les informations concernant l'offre locale et ses

espaces et modes de commercialisation. La plateforme est dotée d'une carte qui permet de localiser les producteurs et les points de vente qui se sont inscrits et d'obtenir un certain nombre d'informations (horaires, contact, produits proposés). Les recherches peuvent également s'effectuer de manière thématique, par produits, mais aussi par labels et marques¹, afin de mettre en avant les produits considérés comme plus qualitatifs. Cet outil souhaite donc apporter une réponse au manque de lisibilité de l'offre locale pour faciliter les choix des consommateurs et leur fournir l'information nécessaire au changement de pratiques. Son impact dépendra de son appropriation par les habitants, c'est pourquoi le Pays souhaite mener en 2020 une campagne de communication auprès du grand public pour le faire connaître. Cliketik a aussi été pensé pour faciliter la mise en relation des producteurs et des commerçants. En contribuant à l'émergence d'un réseau des acteurs de l'alimentation sur le territoire, cet outil doit encourager une circulation interne des produits.

Pour mieux répondre à cet enjeu, le Pays envisage également une intégration à la plateforme d'un outil logistique. Un partenariat est en cours construction avec l'entreprise La Charrette, à l'origine d'un site Internet de colivraison de produits agricoles, sur lequel chaque producteur peut référencer ses trajets de livraison et proposer un volume disponible pour transporter les produits d'un autre producteur. Pour les acteurs du Pays à l'origine de cette action, la mutualisation des déplacements, en réduisant la charge que représente l'activité de livraison, pourrait permettre aux producteurs de « *produire davantage ou mieux* ». Elle encouragerait également une commercialisation locale en proposant « *un système de colivraison pour que les produits circulent mieux au sein même de notre territoire* »². Ainsi, une plus grande quantité et diversité de produits locaux serait rendue accessible aux habitants. Toutefois, on peut s'interroger sur un risque potentiel que ce nouvel outil renforce de manière concomitante le phénomène contradictoire de fuite des produits vers les pôles urbains régionaux. Si cette action reste à construire, elle démontre une volonté de faire de la problématique de la mobilité des produits une priorité de la politique alimentaire. À l'inverse, la mobilité des consommateurs, qui constitue une dimension centrale de l'accès à une alimentation de qualité en milieu rural, apparaît à l'échelle du PAT comme un impensé.

Enfin, l'augmentation de la production locale fait partie des axes prioritaires développés par le Pays. La portée des actions menées concernant la transformation, la distribution et les pratiques d'achat des consommateurs découle directement de l'activité de production, à la base du système alimentaire territorial. Si l'offre reste insuffisante, l'impact de l'ensemble des

¹ Les labels référencés étant AB, AOP, IGP et Nature & Progrès. Les marques référencées étant Bienvenue à la ferme, Sud de France, Valeurs Parc Naturel Régional et Vignobles & Découvertes.

² Entretien n°1

initiatives visant à favoriser l'alimentation locale restera limité. De ce fait, le Pays a fait de la question foncière, identifiée dans le PAT comme le principal point de blocage limitant l'augmentation de la production locale, une de ses priorités pour les années à venir. Une réflexion est en cours pour mettre en place un outil de veille et d'animation foncière qui permette de repérer les terrains susceptibles d'être dédiés à un usage agricole et de mener un « *travail de pédagogie auprès des propriétaires fonciers* »¹ pour les mettre à disposition des producteurs. L'intégration de ce travail sur le foncier à la politique alimentaire illustre bien le phénomène de décloisonnement entre enjeux agricoles et alimentaires à l'œuvre dans les territoires (Lamine & Chiffolleau, 2016), où de nombreux acteurs se mettent à penser ensemble la production et la distribution, dans une double perspective : améliorer l'accès à l'alimentation des habitants et soutenir l'agriculture locale.

- ***L'émergence d'une visée sociale***

L'analyse de la trajectoire de la politique alimentaire du territoire montre un processus progressif d'intégration de différents enjeux sectoriels autour de l'alimentation (Loudiyi & Houdart, 2019). Dans un premier temps, les initiatives originelles autour de la valorisation des productions locales ont été complétées par un travail sur la distribution et l'approvisionnement des consommateurs. Plus récemment, on observe une volonté affichée de faire converger ces initiatives avec des actions relevant de politiques publiques sociales et sanitaires. Parmi les axes stratégiques définis par le Pays pour structurer son PAT, l'un est ainsi nommé « Favoriser l'accès des populations fragiles ». La politique alimentaire du Pays s'est construite en abordant les consommateurs dans leur globalité, à travers l'enquête de 2011 et l'important travail engagé sur les marchés de plein vent, d'ailleurs choisis comme leviers car ils constituaient des espaces pratiqués et appropriés par un public large et divers à l'échelle du territoire. Cette approche ne tenait pas compte des inégalités sociales en matière d'alimentation. Les solutions proposées visaient les habitants du territoire de manière indifférenciée, en portant sur les espaces et les circuits de production et de distribution alimentaires. Aujourd'hui, le PAT démontre une attention croissante portée aux inégalités alimentaires, au travers d'actions ciblant certaines populations éprouvant des difficultés particulières d'accès à l'alimentation de qualité et surreprésentées sur le territoire : personnes âgées, en situation de précarité socio-économique et/ou présentant des pathologies liées à l'alimentation. Ainsi, l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire en 2019 à destination des ménages les plus précaires est inscrite dans le cadre du

¹ Entretien n°1

PAT. Les liens entre alimentation et santé constituent également un axe en émergence de la politique alimentaire, encore dans une phase de diagnostic et de réflexion mais érigé en priorité par la vice-présidente du Pays¹. Un travail d'enquête a ainsi été amorcé concernant les personnes âgées, afin d'analyser leurs manières de se nourrir et de repérer quelles actions pourraient être mises en place pour rendre leur alimentation plus qualitative. Le Pays souhaite également intégrer l'enjeu alimentaire dans les actions de prévention sanitaire par l'activité physique qu'il mène déjà.

Ces projets témoignent d'un nouvel élargissement dans la façon dont les institutions publiques locales envisagent le fait alimentaire. Après être sortie d'une approche par la production uniquement pour intégrer le consommateur, la politique alimentaire du Pays souhaite désormais s'intéresser aux consommateurs dans leur diversité, en accordant une attention spécifique aux plus fragiles d'entre eux. Les freins à l'accès à une alimentation de qualité socio-économiques et cognitifs sont ainsi pris en charge. L'émergence de cette approche sanitaire et sociale de l'alimentation, qui dépasse le champ de compétences du Pays, a pu se faire grâce à l'intégration de nouveaux acteurs. Le Conseil départemental, collectivité compétente en matière d'action sociale, a ainsi joué un rôle central dans le montage du projet d'épicerie sociale. En ce qui concerne le travail sur la santé, le Pays s'appuie sur les compétences de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie. Les deux institutions collaborent en effet par le biais d'un Contrat Local de Santé (CLS), qui définit un ensemble de mesures à l'échelle du territoire. La participation des acteurs du Pays en charge du PAT à l'élaboration du nouveau CLS 2020-2024 a permis d'y intégrer la prévention sur les questions d'alimentation.

Cette évolution de la politique alimentaire du territoire vers une approche plus sociale, qui inclut dans ses objectifs la réduction des inégalités alimentaires et de leurs conséquences, notamment en matière de santé, peut se lire comme la traduction à l'échelle territoriale d'une inflexion politique plus large. Le Programme National pour l'Alimentation 2019-2023 fait en effet de la justice sociale un de ses axes prioritaires ; il définit plusieurs mesures de lutte contre la précarité alimentaire et a contribué, à travers son appel à projets annuel, à financer des projets alimentaires à vocation sociale émergeant des territoires. Un certain nombre de décisions politiques récentes montrent également une volonté de faire de l'accès à l'alimentation un moyen de lutte contre les inégalités sociales. En 2018, la loi EGalim introduit l'obligation pour la restauration collective publique, considérée comme un levier majeur pour toucher un nombre important de mangeurs, y compris les plus précaires, de servir « 50 % de produits durables ou

¹ Entretien n°4

sous signes d'origine et de qualité»¹. En 2019, dans le cadre de son Plan pauvreté, le gouvernement français met en place des petits-déjeuners gratuits à l'école dans les territoires considérés comme les plus défavorisés et un système de « cantine à un euro » à destination des familles précaires. Les liens entre alimentation et santé constituent également un nouvel axe fort des politiques alimentaires, à l'échelle nationale (articulation entre PNA et PNNS) comme à l'échelle plus locale. En 2017, la DRAAF et l'ARS d'Occitanie ont signé une convention de partenariat pour permettre une meilleure articulation locale des politiques alimentaires et de santé au sein de l'espace régional. Pour atteindre cet objectif, les deux institutions ont encouragé le développement de synergies entre les PAT et les CLS. L'imbrication croissante entre enjeux sociaux et de santé et fait alimentaire apparaît donc comme une tendance observable aux différentes échelles de l'action publique en France (Figure 10) et qui correspond à la trajectoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

La politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles ne s'est pas construite autour de la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Dans ce territoire rural, les enjeux liés à la production agricole ont été premiers et restent centraux. Cependant, l'intégration progressive des consommateurs, y compris les plus fragiles, au sein de la politique alimentaire, en tant que cible de l'action mais aussi en tant qu'acteurs de son élaboration, en fait aujourd'hui un dispositif à même d'apporter des réponses à certaines difficultés d'accès à une alimentation de qualité. Il faut néanmoins préciser qu'il ne s'agit pas du seul vecteur de renforcement de l'accessibilité alimentaire sur le territoire. Bien des initiatives, en particulier privées (commerces ambulants, systèmes de livraison développés par des épiceries...) jouent aussi un rôle dans la réduction des inégalités alimentaires territoriales et mériteraient d'être étudiées.

II. L'accès à l'alimentation de qualité au prisme de trois initiatives locales

L'analyse de la politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans son ensemble a permis de montrer comment les acteurs du territoire se sont progressivement saisis de la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Elle doit cependant être

¹ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>, consulté le 17/02/2020

complétée par une étude à l'échelle plus fine de l'initiative pour comprendre quelles mesures concrètes œuvrent à la réduction des inégalités socio-spatiales en matière d'alimentation.

1. Présentation des cas d'étude : trois initiatives porteuses d'innovation dans le système alimentaire territorial

Afin d'analyser la manière dont les acteurs locaux contribuent concrètement à améliorer l'accès de tous à une alimentation de qualité, trois initiatives ont été sélectionnées et étudiées plus finement (Tableau 8). Elles ont été identifiées au moyen de l'analyse de la documentation liée au PAT et lors de la phase d'entretiens de cadrage menés auprès des acteurs institutionnels (Tableau 3).

Tableau 8. Grille de présentation des initiatives étudiées

	Les Jardins du Caroux	L'atelier de transformation et espace de restauration	L'Atelier des solidarités
Type d'initiative	Chantier d'insertion en maraîchage biologique. Vente de la production à la SICA du Caroux (coopérative de producteurs locaux).	Création d'un espace regroupant un atelier de transformation végétale et un café-restaurant-traiteur.	Épicerie sociale et espace d'animation socio-culturelle à destination des populations précaires.
Localisation	Bédarieux (zones commerciales situées en périphérie)	Riols (cœur de village)	Saint-Pons-de-Thomières (centre-bourg)
Date de début / état d'avancement	Démarrage en février 2020 Premières ventes prévues cet été	En projet depuis 2015 (risque que le projet n'aboutisse pas, ou sous une autre forme, en fonction des résultats des élections municipales) 2018 : acquisition du local	Démarrage en avril 2019
Structure porteuse	Les Jardins du Caroux (association créée dans le cadre du projet)	Association de producteurs à créer	Familles Rurales (association)
Principaux acteurs à l'initiative du projet	SICA du Caroux PLIE ¹ Croix-Rouge insertion	Producteurs Conseil municipal	Familles Rurales Conseil départemental
Public visé	Producteurs et consommateurs locaux Individus sans emploi et en situation précaire	Producteurs et consommateurs locaux (y compris à travers la restauration collective)	Foyers précaires de Saint-Pons-de-Thomières et des alentours (16 communes)
Position au sein du système alimentaire	Production et distribution	Transformation, distribution et consommation	Distribution et consommation

¹ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

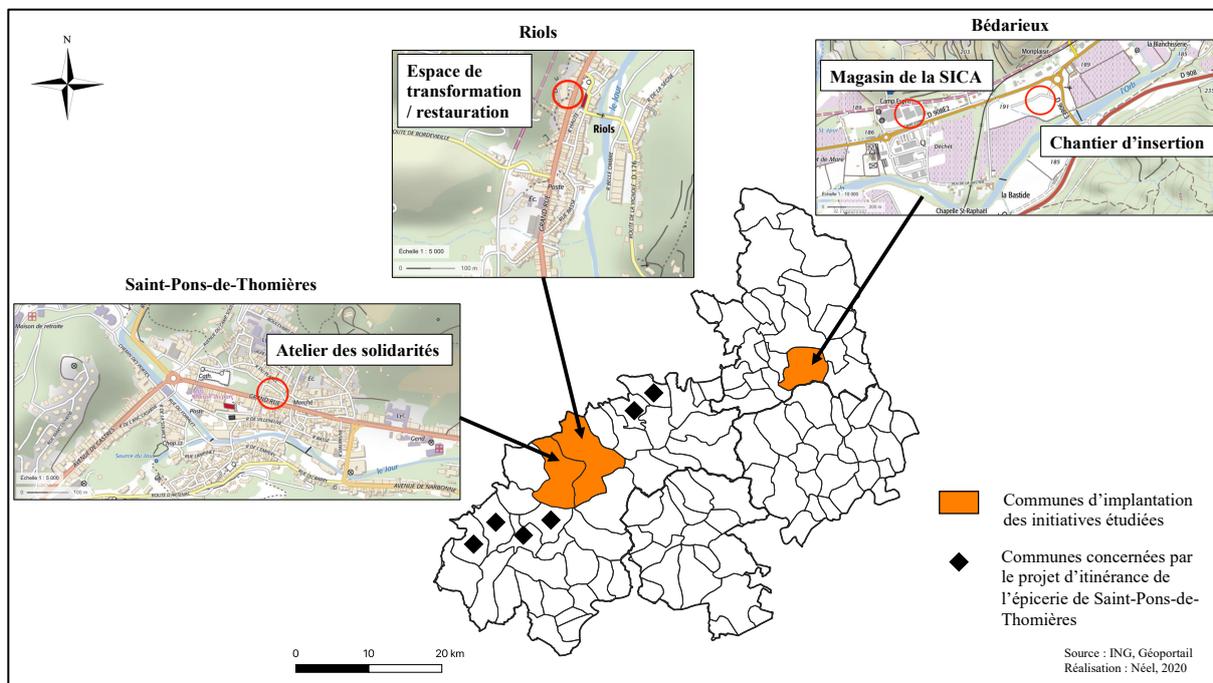
Ces initiatives présentent des caractéristiques communes qui justifient leur choix comme cas d'étude. Elles sont tout d'abord porteuses d'une forme d'innovation, au sens d'une « *introduction d'une nouveauté dans un système appelé de ce fait à évoluer* » (Margetic *et al.*, 2017, p. 17). Chacune d'entre elles propose en effet de nouvelles façons de produire, distribuer et/ou consommer la nourriture, participant à la recomposition du système alimentaire territorial. De plus, ces trois initiatives sont inscrites dans le PAT. Cette intégration au sein de la politique alimentaire portée à l'échelle du territoire montre qu'elles proposent une vision de l'alimentation et des pratiques qui correspondent aux orientations fixées par les acteurs institutionnels locaux. Il s'agit donc d'initiatives s'inscrivant dans une dynamique territoriale d'innovation plus large et soutenue politiquement. Ce sont enfin des projets très récents, qui permettent d'analyser la façon dont se construisent les initiatives locales en matière d'alimentation et les représentations et valeurs associées aujourd'hui à cet objet multidimensionnel en milieu rural.

Au-delà de cette base commune, ces initiatives ont été choisies parce qu'elles apportent des réponses différenciées à la question de l'accessibilité alimentaire et sont portées par des acteurs aux statuts et aux objectifs divers. Le chantier d'insertion en maraîchage biologique vise l'augmentation de la production nourricière locale commercialisée via la coopérative de la SICA du Caroux. Il poursuit également un objectif social de réinsertion professionnelle. Il s'agit donc d'une approche très centrée sur les enjeux agricoles, qui traite en premier lieu la problématique du déficit de production locale. Le projet de Riols vise quant à lui à créer au cœur du village un espace multifonctionnel qui rassemble un atelier de transformation végétale et un café-restaurant-traiteur. Ce lieu de vie est également pensé pour apporter divers services, en particulier alimentaires, aux habitants. Le projet a donc une double entrée, par les producteurs et par les consommateurs. Il apporte une solution au manque d'outils de transformation identifié sur le territoire et imagine de nouveaux points d'accès à une alimentation de qualité. Il témoigne également de la façon dont les élus locaux peuvent prendre en charge la question alimentaire. Enfin, l'épicerie sociale de Saint-Pons-de-Thomières propose une approche différente puisque son action est ciblée sur une population spécifique et relève du secteur associatif. Elle vise à donner à des ménages précaires la possibilité d'acheter des denrées alimentaires à prix réduit tout en leur offrant une forme d'accompagnement. Elle aborde donc l'alimentation par le biais de la consommation et selon une approche sociale.

Enfin, la sélection des initiatives a intégré une logique spatiale en s'appuyant sur les résultats du diagnostic du territoire. Des secteurs à étudier en priorité ont été définis selon deux critères : le niveau d'accessibilité de l'alimentation de qualité et la place dans l'organisation spatiale du système alimentaire du territoire. Les initiatives dont l'action impacte des espaces

concernés par des difficultés particulières d’accessibilité alimentaire et/ou occupant une place centrale dans les pratiques d’approvisionnement des consommateurs ont été privilégiées. Deux des initiatives sont ainsi implantées dans le Saint-Ponais, respectivement à Saint-Pons-de-Thomières et à Riols (Carte 11). Cet espace fait partie des plus fragiles du territoire en matière d’accès à l’alimentation de qualité. La précarité socio-économique y est particulièrement élevée et l’équipement en commerces alimentaires plus faible que dans le reste du territoire (Carte 10). Riols ne possède par exemple ni commerce d’alimentation générale ni marché hebdomadaire. Il s’agit également de la zone la moins bien desservie par les transports en commun. L’implantation à Saint-Pons-de-Thomières est aussi intéressante du fait de sa situation de pôle local qui en fait un espace central dans les pratiques d’approvisionnement des consommateurs du secteur. La troisième initiative est située à Bédarieux (Carte 11). Cette commune constitue à la fois une poche de pauvreté au sein de son environnement local et le principal pôle commercial du territoire en matière d’alimentation. Elle cumule donc une très forte vulnérabilité des mangeurs et une offre alimentaire dense, variée. La commune bénéficie de plus d’une desserte qui en fait un espace central dans les pratiques d’approvisionnement des consommateurs.

Carte 11. Carte de localisation des initiatives étudiées



Les trois initiatives étudiées constituent des exemples variés de prise en charge par des acteurs locaux de l’enjeu alimentaire dans des espaces subissant des formes marquées

d'inégalités alimentaires. Au-delà d'une volonté commune d'assurer la transition du système alimentaire du territoire vers une plus grande durabilité, leur diversité en termes d'objectifs et d'acteurs engagés souligne les multiples façons d'aborder l'accessibilité alimentaire.

2. Des initiatives qui intègrent la question de l'accessibilité alimentaire de manière différenciée

Les initiatives étudiées n'envisagent pas l'accès à une alimentation de qualité pour tous comme une fin en soi, mais comme un objectif intégré dans des projets plus larges de développement territorial et qui participe à la recomposition de la gouvernance locale.

- ***Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire : un objectif intégré dans des visions plus larges***

Sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, aucune des nombreuses initiatives touchant à l'alimentation ne traite la question de l'accès des consommateurs de manière isolée. Il s'agit cependant d'un enjeu intégré dans plusieurs actions portant un projet plus global pour le territoire, parmi lesquelles les trois initiatives que nous avons analysées.

Au sein du projet d'Atelier des solidarités de Saint-Pons-de-Thomières, l'alimentation apparaît comme un levier pour traiter la problématique plus générale de la précarité sur le territoire. En donnant la possibilité à des ménages précaires de s'approvisionner en denrées alimentaires à un tarif préférentiel¹, cette épicerie sociale souhaite contribuer à réduire les inégalités alimentaires et leurs répercussions en termes de bien-être et de santé des populations. Toutefois, le lien entre l'épicerie et la lutte contre les inégalités sociales va au-delà. L'initiative est présentée de la manière suivante par la personne chargée de la coordonner pour le Conseil départemental : « nous, ce qui nous intéressait, c'était le prétexte de l'épicerie, c'est aussi d'aider ces gens à sortir de leur isolement, à sortir de la grande précarité »². Le terme de « prétexte » montre que l'épicerie n'est pas uniquement considérée comme un espace d'approvisionnement alimentaire, mais aussi comme un lieu de rencontre entre bénéficiaires et avec des acteurs de l'aide sociale. Il s'agit d'un moyen pour les institutions de nouer le contact avec des individus en situation précaire pour leur proposer un accompagnement dépassant la simple aide alimentaire. La création de lien social entre les bénéficiaires et avec les bénévoles est également présentée comme un objectif prioritaire par l'association qui porte le projet³, ce

¹ Une centaine de personnes bénéficie actuellement de l'épicerie.

² Entretien n°10

³ Entretien n°13

dont témoigne aussi la dénomination choisie pour cette épicerie, qui n'évoque pas la dimension alimentaire de l'action. La vocation de l'Atelier des solidarités est donc d'abord sociale ; le projet s'inscrit dans un ensemble de politiques publiques luttant contre la précarité. Dans une moindre mesure, l'initiative souhaite contribuer au développement économique du territoire en s'approvisionnant en partie localement.

Le projet de Riols, quant à lui, a été conçu à l'origine pour répondre à des enjeux économiques, avant d'intégrer au fil de sa conception une réflexion sur l'accès à l'alimentation. Il est en effet initialement pensé par la mairie comme un atelier de transformation végétale censé répondre aux besoins exprimés par un certain nombre de producteurs locaux. L'objectif premier est de « *faciliter la vie des producteurs* »¹ et de renforcer l'agriculture du territoire. Le projet dépasse cependant rapidement cette ambition sectorielle pour poursuivre un objectif plus large de revitalisation de la commune par la création d'un pôle regroupant plusieurs activités du système alimentaire. Il est envisagé de partager le bâtiment acquis par la municipalité en deux espaces : un atelier de transformation à l'étage et un café-restaurant-traiteur au rez-de-chaussée. Cette seconde activité est pensée comme un moyen de développer économiquement la commune mais également de renforcer le lien social, en créant « *un endroit où les gens puissent se retrouver* »². La mise en place d'actions visant spécifiquement à améliorer l'accès des habitants à une alimentation de qualité apparaît comme un objectif secondaire, mais bien présent dans la réflexion de la municipalité qui y voit un moyen d'apporter un service à sa population. En plus du restaurant, qui constitue un nouveau point d'accès à l'alimentation (en partie locale), les actions évoquées dans le projet sont les suivantes : développement d'une activité de portage de repas auprès des personnes âgées et approvisionnement de la cantine scolaire par le restaurateur, mise en place d'un système de livraison de produits locaux, ouverture de l'atelier de transformation aux habitants pratiquant l'autoproduction. L'initiative de Riols relève donc d'abord d'un projet de développement local, où l'accès à l'alimentation de qualité est envisagé comme un service à la population parmi d'autres.

Enfin, l'initiative de Bédarieux comporte une double dimension économique et sociale. D'une part, elle vise à favoriser l'installation de porteurs de projet en maraîchage biologique sur le territoire afin de soutenir le développement de cette filière et de répondre aux besoins d'approvisionnement de la SICA du Caroux. D'autre part, le chantier d'insertion a pour objectif de permettre à des individus précaires et éloignés de l'emploi d'entrer dans une logique de réinsertion professionnelle par une activité de maraîchage. Les problématiques du territoire en termes d'agriculture nourricière et de précarité sont donc prises en charge conjointement à

¹ Entretien n°6

² Entretien n°6

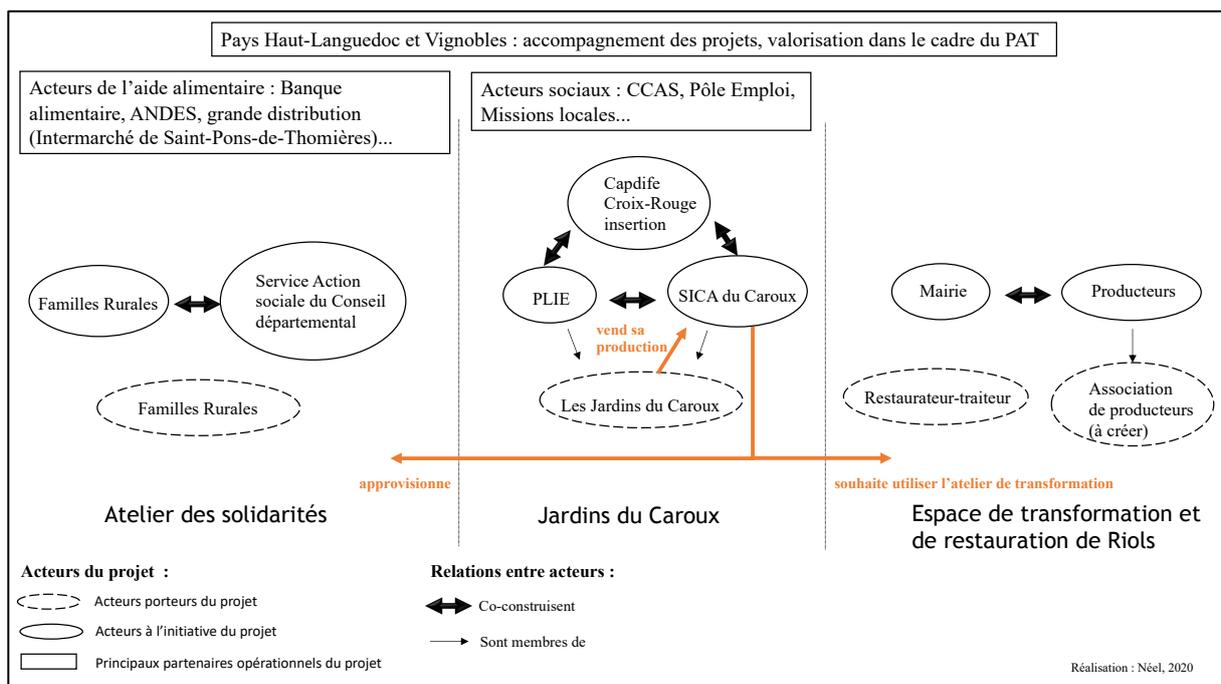
travers cette initiative. L'aspect environnemental est également évoqué par les acteurs du projet qui ont fait le choix d'un mode de production biologique. Ainsi, si l'initiative contribue bien à répondre aux attentes exprimées par les consommateurs, en développant l'offre alimentaire locale commercialisée en circuit court, les acteurs qui la portent poursuivent également d'autres objectifs.

L'accès à l'alimentation, du fait de son caractère multidimensionnel, engageant tous les aspects du système alimentaire, apparaît comme un enjeu pouvant être intégré à des projets de développement territorial plus larges et répondant à des objectifs divers, confirmant la capacité de l'alimentation à constituer un levier de développement des territoires ruraux (Loudiyi & Houdart, 2019).

- ***L'alimentation : un objet transversal qui recompose la gouvernance locale***

Les trois initiatives étudiées, qui constituent des exemples concrets de prise en charge par les acteurs locaux de l'enjeu alimentaire dans les espaces ruraux, montrent comment cette dynamique de territorialisation reconfigure les systèmes d'acteurs (Loudiyi & Houdart, 2019), non seulement à l'échelle des territoires, comme le met en évidence le PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, mais aussi au niveau plus fin de l'initiative locale (Figure 14).

Figure 14. Le système d'acteurs des initiatives



Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce schéma. Tout d'abord, il vient confirmer l'évolution de la politique alimentaire du territoire vers une visée plus sociale. En effet, une grande partie des acteurs à l'initiative des projets est issue du domaine de l'action sociale et ne compte pas l'alimentation parmi ses objets d'action habituels (le PLIE, Capdife, le service Action sociale du Conseil départemental, Familles Rurales). Il en va de même pour les partenaires opérationnels. L'émergence de ces nouveaux acteurs dans le système alimentaire du territoire témoigne d'une évolution dans la manière de penser l'alimentation, vers une attention plus grande portée aux inégalités et aux enjeux de justice. La présence d'une municipalité est aussi notable ; elle témoigne d'un engagement des pouvoirs publics sur la question alimentaire jusqu'à l'échelon le plus local et reflète une façon d'envisager l'alimentation comme un service public à rendre à la population. Le système d'acteurs ci-dessus souligne également le rôle central des producteurs, à l'initiative de deux des projets. Cette configuration tient à la fonction productive de ce territoire rural, qui influe sur les modalités de la gouvernance alimentaire. La position de la SICA du Caroux est particulièrement intéressante. Cette coopérative de fruits et légumes des Hauts cantons, qui compte 600 apporteurs, fait le lien entre les trois initiatives : elle achète la production du chantier d'insertion en maraîchage, contribue à l'approvisionnement de l'épicerie sociale et s'est montrée intéressée pour utiliser l'atelier de transformation de Riols. De plus, c'est grâce à son implication que le projet de chantier d'insertion a pu obtenir le soutien politique local nécessaire à son implantation à Bédarieux. Enfin, deux de ces initiatives débouchent sur la création de nouvelles structures : l'association des Jardins du Caroux, créée en 2019 pour porter le projet, et une association de producteurs qui devra être formée pour gérer l'atelier de transformation. Ces initiatives autour de l'alimentation contribuent donc à l'émergence de collectifs susceptibles de développer d'autres formes d'action sur le territoire, recomposant sa gouvernance.

Les initiatives qui contribuent à améliorer l'accès à une alimentation de qualité sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles répondent à des problématiques plus larges du développement territorial en milieu rural : difficultés du secteur agricole, accès aux services, désertification commerciale, difficultés d'accès à l'emploi, précarité... En créant de nouveaux modes de coordination des acteurs autour de l'alimentation, elles participent également à la recomposition de la gouvernance locale.

3. Quelles pratiques pour améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous ?

L'enjeu de l'accessibilité alimentaire est abordé de manière différenciée au sein des initiatives étudiées en fonction des intérêts et des domaines d'action propres aux acteurs engagés. De quelle façon cela se traduit-il dans les pratiques d'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation de qualité mises en œuvre à l'échelle de chaque initiative ?

- ***Méthode d'analyse des initiatives par les pratiques***

Les pratiques qui contribuent à améliorer l'accès à une alimentation de qualité sont multiples et de diverses natures. Nous proposons donc de caractériser celles déployées au sein des initiatives étudiées à l'aide d'une grille de lecture inspirée des travaux issus du projet de recherche Frugal¹ (Tableau 9), afin de montrer comment elles peuvent contribuer à assurer une transition vers un système alimentaire plus juste à l'échelle du territoire.

¹ Frugal (Formes urbaines et gouvernance alimentaire), Série méthodes, « Appréhender l'accessibilité et la justice alimentaire » (2017)

Tableau 9. Grille d'analyse des initiatives par les pratiques

		Exemples de pratiques¹
Dimensions de l'accessibilité alimentaire	Spatiale	<ul style="list-style-type: none"> - rééquilibrage de l'implantation des équipements commerciaux - localisation adaptée (desserte, environnement) - facilitation de la mobilité
	Temporelle	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation des horaires et de la fréquence
	Financière	<ul style="list-style-type: none"> - tarification adaptée au niveau de revenus - optimisation des circuits d'approvisionnement pour réduire le coût des produits pour les consommateurs
	Culturelle et cognitive	<ul style="list-style-type: none"> - actions pédagogiques : développement de connaissances et de compétences sur l'alimentation - inclusion des consommateurs, <i>empowerment</i>
Dimensions de la qualité alimentaire	Qualité des produits en eux-mêmes	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'offre de produits labellisés ou sous signes de qualité - amélioration de la qualité des produits proposés (sanitaire, nutritionnelle, gustative)
	Origine des produits	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'offre de produits locaux - commercialisation en circuits courts
	Quantité et diversité des produits	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation des volumes produits à la demande - diversification de l'offre et adaptation aux recommandations nutritionnelles (produits frais, fruits et légumes...)
	Impact social et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration des conditions sociales de production, de transformation et de distribution - réduction de l'impact environnemental : modes de production, transport, saisonnalité, emballage...
	Qualité de l'assiette des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - actions pédagogiques : développement de connaissances et de compétences nutritionnelles et culinaires

- ***Aménager le territoire pour rendre l'offre alimentaire de qualité physiquement plus accessible***

Un premier ensemble de pratiques renvoie à la définition première de l'accessibilité, en tant que possibilité de se rendre dans un lieu, et s'intègre dans une logique d'aménagement du territoire. Deux des initiatives passent ainsi par la création d'un nouvel espace

¹ Exemples de pratiques tirés des travaux de Frugal et adaptés à la problématique de recherche et aux spécificités du terrain.

d'approvisionnement qui doit assurer une forme de rééquilibrage du paysage alimentaire local. L'épicerie solidaire de Saint-Pons-de-Thomières est par exemple conçue par le Conseil départemental comme une réponse face à l'inégale répartition de l'aide alimentaire sur le territoire identifiée dans la deuxième partie :

« Ce qu'on a constaté [...] c'est qu'en fait l'aide alimentaire elle se concentrait autour des villes ou sur le littoral et qu'il y avait des grands déserts où il n'y avait que, avec parcimonie, quelques présences, mais alors limitées. »¹

L'emploi du terme de « désert » fait écho à la notion de désert alimentaire, très employée aux États-Unis à la fois en tant que cadre d'analyse et en tant qu'outil d'aménagement du territoire. Cette démarche aménageante correspond bien à la vision du Département, qui cherche à travers son action à aller vers plus d'équité territoriale et à réparer une forme d'injustice subie par les espaces ruraux, où la ressource que constitue l'aide alimentaire pour les plus démunis est moins accessible. D'après la définition donnée par l'administration étatsunienne, un désert alimentaire est un espace qui cumule une absence de commerce alimentaire et un faible niveau de revenus des ménages. L'indice de précarité alimentaire utilisé par le Département pour définir les communes à inclure dans le projet d'épicerie sociale est construit selon le même principe de croisement de données spatiales et sociales (Mousty, 2019), mais propose une approche plus fine en intégrant des critères plus nombreux (Tableau 10). La sélection des seize communes aujourd'hui incluses dans le projet² s'est faite en fonction des résultats de cet indice et de la volonté politique des élus locaux³. Afin de renforcer encore l'accès à l'aide alimentaire, un projet d'itinérance, qui prévoit la création d'annexes locales à l'épicerie de Saint-Pons-de-Thomières, est en cours d'élaboration sur six de ces communes⁴ (Carte 11). Cela permettrait de passer d'un seul espace d'approvisionnement à un fonctionnement en réseau et de resserrer ainsi le maillage de l'aide alimentaire sur le territoire. Ce dispositif innovant correspond à une adaptation des formes de l'aide alimentaire aux contraintes mobilitaires des espaces ruraux, d'autant plus fortes pour les populations précaires.

¹ Entretien n°10

² Seuls les habitants de ces communes peuvent déposer un dossier pour devenir bénéficiaires de l'épicerie solidaire.

³ Entretiens n°10 et n°13

⁴ Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Boisset, Rieussec, Saint-Vincent-d'Olargues et Saint-Julien

Tableau 10. Grille de composition de l'indice de précarité alimentaire

Variables prises en compte	Vulnérabilité					Offre alimentaire				
	Taux de bénéficiaires du RSA	Taux de chômage	Part des plus de 65 ans	Taux de familles monoparentales	Part des 18-24 ans	Épicerie ou supermarché	Marché	Discount	Aide alimentaire	Mobilité
Critères d'attribution d'un point dans le calcul de l'indice	Supérieur à la moyenne départementale					Absence sur la commune		À plus de 35 km	Absence sur la commune	Absence de ligne de bus

Adapté de Mousty (2019)

Le projet de Riols, mené à l'échelle plus locale de la commune, passe lui aussi par la création d'un nouvel espace d'accès à l'alimentation. Riols fait partie des communes ne disposant ni de commerce d'alimentation générale ni de marché de plein vent ; seule une boulangerie fournit un point d'accès fixe à l'alimentation. Un restaurant était présent sur la commune, mais a fermé il y a quelques années. Au travers de son projet, dont l'installation dans les locaux d'une ancienne boucherie fermée depuis plusieurs dizaines d'années est évocatrice des dynamiques du commerce rural, la municipalité de Riols espère donc redynamiser le paysage alimentaire local en fournissant à ses habitants un nouvel espace d'accès à l'alimentation (restauration sur place, vente de produits locaux, point de livraison : « *que les gens puissent commander et qu'ils puissent venir les [paniers de légumes des producteurs locaux] retirer là* » afin de « *faciliter le lien entre les clients et les producteurs* »¹...). Cette action s'inscrit dans un mouvement plus large de mise en œuvre de politiques publiques visant le maintien des commerces en milieu rural (Delfosse, 2019). Des projets similaires ont d'ailleurs vu le jour sur le territoire, comme à Cazedarnes, où une épicerie-café-restaurant a ouvert en 2017, à l'initiative de la mairie. Le caractère innovant de l'initiative de Riols réside cependant moins dans l'implication des pouvoirs publics dans le domaine commercial, qui est une dynamique déjà bien ancrée en milieu rural, que dans la réunion dans un même espace des activités de transformation, distribution et consommation. La proximité géographique (installation au sein d'un même bâtiment) est pensée pour faciliter la création de synergies entre les activités (présentation des produits transformés dans l'atelier au café, participation du restaurateur à l'élaboration des recettes des producteurs...) :

¹ Entretien n°6

« le lien entre l'atelier de transformation collectif et la préparation des produits par le restaurateur pour la population est aussi important »¹.

Cette forme spatiale spécifique, que l'on pourrait qualifier de pôle alimentaire, traduit une vision systémique et territorialisée de l'alimentation.

Toutefois, pour que ces nouveaux espaces soient pratiqués et appropriés par les habitants et contribuent donc à améliorer de manière effective leur accès à l'alimentation, la localisation du projet à l'échelle micro-locale est également cruciale (Carte 11). À Riols, c'est l'opportunité créée par la mise en vente d'un bâtiment situé en cœur de village et disposant d'un espace extérieur qui a poussé la municipalité à amorcer le projet (Photographie 4), comme le montrent ces propos d'une adjointe au maire :

« on a fait l'acquisition de ce bâtiment parce que sa situation nous paraissait intéressante », « il est en face du parking de la mairie, il dispose d'un petit jardin qui peut être transformé en terrasse »².

La centralité et l'ouverture du lieu apparaissaient nécessaires pour en faire un véritable espace de vie sociale au sein du village, où les habitants puissent se retrouver autour de l'alimentation. Le critère de centralité a également guidé le choix du local de l'Atelier des solidarités par Familles Rurales :

« c'est vrai qu'on est situés en centre village et c'est assez pratique, puisque beaucoup de personnes viennent à pied et puis il y a des personnes qui utilisent les transports en commun »³.

L'épicerie est située le long de la Grand-rue de Saint-Pons-de-Thomières, principal axe de circulation du bourg, le long duquel se concentrent les commerces (Photographie 5). Comme dans le cas de Riols, il s'agit d'une ancienne boucherie. Sa localisation présente un double avantage : elle la rend accessible autrement qu'en véhicule individuel (marche à pied, bus) et permet une optimisation des déplacements. En effet, le centre de Saint-Pons-de-Thomières concentre à l'échelle locale les commerces et les services. La visite à l'épicerie, ouverte le mardi après-midi de 13h30 à 17h30, peut ainsi être l'occasion d'effectuer d'autres achats ou d'accéder à certains services à proximité immédiate. Cette accessibilité physique de l'épicerie est d'autant plus importante qu'elle cible des publics précaires qui subissent des formes d'inégalités mobilitaires.

¹ Entretien n°6

² Entretien n°6

³ Entretien n°13

Photographie 4. Simulation 3D du projet de Riols dans son environnement de cœur de village



Source : mairie de Riols

Photographie 5. Devanture de l'Atelier des solidarités (au premier plan à droite de l'image), le long de l'artère principale de Saint-Pons-de-Thomières



Auteur : C. Perrin (2020)

La dimension spatiale de l'accès à une alimentation de qualité est donc prise en compte par les acteurs locaux à deux échelles. À l'échelle du territoire, on observe l'implantation de nouveaux lieux d'approvisionnement dans des espaces de marge, qui cumulent les contraintes d'accessibilité alimentaire, comme c'est le cas du Saint-Ponais. Cependant, à l'échelle micro-locale, c'est la recherche de centralité qui prévaut afin de faciliter l'intégration de ces lieux dans les pratiques des habitants. La mobilité, qui constitue le troisième aspect de cette approche spatiale (Tableau 9), n'est pas traitée directement. Plutôt que de faciliter les déplacements des consommateurs vers les points d'accès à l'alimentation, il s'agirait de faire venir l'offre alimentaire vers eux, ce qu'illustre parfaitement la démarche d'épicerie itinérante ou le portage de repas aux personnes âgées envisagé dans le projet de Riols.

- ***Accompagner les consommateurs pour lever les obstacles socio-économiques et cognitifs au changement de pratiques***

Renforcer l'offre alimentaire du territoire permet d'agir sur les inégalités spatiales d'accès à l'alimentation mais sans traiter directement la dimension sociale des inégalités alimentaires. Cet enjeu constitue toutefois une priorité des initiatives étudiées, ce qui se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques qui relèvent de l'accompagnement des consommateurs et visent à lever les obstacles qui les empêchent de se tourner vers une alimentation plus qualitative. L'épicerie sociale de Saint-Pons-de-Thomières propose ainsi un mode d'approvisionnement qui se présente comme une solution face aux difficultés financières d'accès à l'alimentation : les denrées alimentaires y sont vendues entre 10 et 30 % de la valeur du marché. L'accès à l'épicerie est conditionné au calcul par une conseillère en économie sociale et familiale du reste à vivre des ménages¹. Au sein même du public bénéficiaire, le montant mensuel maximum pouvant être dépensé au sein de l'épicerie dépend du niveau du reste à vivre. Il s'agit donc d'une action ciblée, qui cherche à réduire les inégalités dont souffrent les populations les plus précaires en concevant des dispositifs spécifiques et adaptés à la situation de chaque ménage.

Cependant, des travaux ont montré que le poids des contraintes financières avait tendance à être surestimé et qu'il était possible pour des familles à petit budget d'améliorer la qualité de leur alimentation sans augmenter leurs dépenses alimentaires (Dubois *et al.*, 2018). Les difficultés d'accès à une alimentation de qualité des populations précaires relèvent donc également d'autres blocages : manque de connaissances et de compétences, freins

¹ Le reste à vivre est défini comme la différence entre les ressources et les charges divisée par le nombre de personnes du foyer. S'il est inférieur à 8 euros par jour, le bénéficiaire peut accéder à l'épicerie.

psychologiques. Ces aspects sont aussi pris en compte dans les initiatives étudiées. L'Atelier des solidarités fait ainsi de l'aide alimentaire un levier pour amorcer un travail plus poussé auprès des publics précaires, notamment autour de l'alimentation. Des ateliers nutritionnels mais aussi culinaires, qui adoptent une forme ludique et participative, sont organisés afin d'aider les bénéficiaires à s'approprier les denrées proposées et à les intégrer à une alimentation saine :

« Souvent les gens n'ont pas d'idée de cuisine ou ne savent pas comment travailler les produits, et en fait, c'est d'apprendre aussi qu'avec des choses simples, on peut faire beaucoup. »¹

Les deux autres initiatives ont aussi intégré une dimension pédagogique dans leur réflexion. Le chantier d'insertion en maraîchage biologique porté par les Jardins du Caroux, qui reprend un modèle déjà développé par Capdife ailleurs dans l'Hérault, a vocation à s'ouvrir vers l'extérieur pour devenir un « lieu de vie »² à l'échelle locale, et en particulier un lieu d'éducation à l'alimentation à travers l'accueil de scolaires. Le projet de Riols, en proposant l'approvisionnement de la cantine de l'école du village par le restaurateur, laisse entrevoir l'opportunité de mettre en œuvre des actions pédagogiques en direction du jeune public. Si les enfants sont particulièrement ciblés, c'est qu'il s'agit de mangeurs en construction, en train de forger des représentations alimentaires qui guideront leurs pratiques lorsqu'ils développeront une plus grande autonomie dans leurs choix alimentaires (Sobreiro, 2017). Les enfants, en raison de leur pouvoir prescripteur, sont également un moyen de faire évoluer les pratiques des parents.

Ce travail de sensibilisation pose la question des modalités d'action choisies pour faciliter l'appropriation des informations par les consommateurs et faire en sorte qu'elle se traduise par un changement de pratiques. Des travaux ont mis en évidence l'importance de l'inclusion des consommateurs sur l'impact des initiatives (Hochedez & Le Gall, 2016; Dubois *et al.*, 2018). Ce principe se retrouve au fondement du projet de l'Atelier des solidarités tel que présenté par Familles Rurales :

« L'intérêt de ce projet, pour nous, association, ce n'est pas de le faire pour les gens, mais c'est de le faire avec les gens, c'est de le faire avec les bénéficiaires. »³

Les bénéficiaires sont inclus dans le fonctionnement de l'épicerie à divers degrés. Ils sont d'abord consultés sur les projets et les animations à mettre en œuvre. Certains d'entre eux occupent également un rôle de bénévole et participent ainsi à la collecte des denrées et à la

¹ Entretien n°13

² Entretien n°7

³ Entretien n°13

gestion de l'épicerie. Cette démarche d'engagement volontaire relève d'une forme d'*empowerment*, au sens d'un « *processus sociopolitique qui articule une dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformatrice* » (Bacqué & Biewener, 2015). L'Atelier des solidarités donne en effet la possibilité à des individus en situation de précarité de renforcer leur estime d'eux-mêmes en s'engageant dans un projet collectif visant à transformer le système alimentaire. Le chantier d'insertion en maraîchage s'inscrit dans cette même logique. Il s'agit de « *permettre à des gens de se relever le matin, de reprendre des codes du travail* »¹. Par l'activité agricole, les salariés peuvent renouer avec le monde professionnel et acquérir des compétences qu'ils pourront valoriser par la suite pour retrouver un emploi.

La lutte contre les inégalités sociales en matière d'accès à l'alimentation ne saurait se faire au travers d'actions relevant du seul volet financier. Elle nécessite également, et peut-être surtout, un travail de sensibilisation et d'accompagnement des consommateurs vers un changement de pratiques, notamment par le biais d'actions inclusives qui redonnent au mangeur toute sa place dans le système alimentaire, jusqu'à devenir un co-producteur de la nourriture qu'il consomme (Gottlieb & Joshi, 2010). Ces initiatives permettent également de lire autrement les liens entre précarité et alimentation : si la précarité peut entraîner des difficultés à se nourrir, contribuer à nourrir les autres peut être un moyen de sortir de la précarité.

- ***Renforcer l'offre alimentaire de qualité sur le territoire***

Penser un accès juste à l'alimentation implique enfin de s'intéresser à la nature des ressources alimentaires que chacun peut se procurer et à la possibilité de les intégrer dans une alimentation qui soit qualitative. Le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles souffre d'un déficit de production qui ne permet pas de satisfaire la demande des consommateurs, à la recherche de produits locaux. L'initiative portée par l'association Les Jardins du Caroux vise à résorber ce problème d'offre. Pour la SICA du Caroux, coopérative à l'origine du projet, l'objectif est d'augmenter la production maraîchère locale de façon à répondre à la demande de ses clients². À court terme, le chantier d'insertion en maraîchage doit constituer un apport supplémentaire, qui ne sera cependant que faible, le site de production étant de deux hectares. L'intérêt de cette action pour les acteurs agricoles est donc envisagé sur le long terme. Le chantier est pensé comme une première étape dans le parcours professionnel d'individus ayant un projet d'installation en maraîchage. L'initiative s'inscrit donc dans un projet plus large de

¹ Entretien n°11

² Entretien n°14

structuration d'une filière de maraîchage biologique, qui répond aux intérêts économiques de la SICA du Caroux tout en développant une offre alimentaire correspondant aux critères de qualité mis en avant par les consommateurs locaux. Le projet de Riols s'inscrit aussi dans une logique de développement d'une offre qualitative. L'atelier de transformation constitue en effet un moyen d'élargir la gamme des produits locaux. La mise à disposition d'outils de transformation permettrait aux producteurs locaux de valoriser sous d'autres formes leur production végétale (confitures, compotes, coulis, soupes, légumes en pot...) : « *ça va leur permettre de produire mieux et de créer de nouveaux produits* »¹. Cela contribuerait à renforcer l'accès des consommateurs à une offre de qualité pour un type de produits (les produits transformés) souvent associé à une production industrielle et globalisée. La mise sur le marché de produits transformés serait également un moyen de garantir un accès à la production locale même lors des périodes creuses de production.

Un travail important est donc mené par les acteurs locaux du territoire pour renforcer l'offre alimentaire de qualité. Le risque est cependant qu'elle ne soit accessible qu'aux populations les mieux dotées en ressources, plus enclines à se tourner vers des modes d'approvisionnement alimentaires alternatifs, dont fait par exemple partie le magasin de la SICA du Caroux (Photographie 6). Des actions sont cependant menées pour tenter de démocratiser l'accès à l'alimentation de qualité. L'Atelier des solidarités est ainsi engagé dans un partenariat avec la SICA du Caroux, qui l'approvisionne en fruits, permettant aux populations précaires de pouvoir accéder à une nourriture locale et de bonne qualité nutritionnelle. De plus, la qualité n'est pas seulement abordée par les pratiques d'achat (choix de produits de qualité) mais aussi par les pratiques de consommation (composition des repas) au travers des ateliers nutritionnels et culinaires. Familles Rurales réfléchit également à la mise en place d'un jardin partagé géré par les bénéficiaires qui pourrait venir compléter l'offre proposée au sein de l'épicerie tout en plaçant les adhérents dans un rôle actif vis-à-vis de leur alimentation :

*« grâce à ça on pourrait faire toute la chaîne quelque part, on ferait de la culture à la récolte et à la vente nous-mêmes »*².

Ces formes de connexion avec l'agriculture locale et d'inclusion des mangeurs témoignent d'une nouvelle façon d'envisager l'aide alimentaire, comme devant garantir un accès de tous à une alimentation de qualité, qui fait sens, et pas seulement au surplus du système agro-industriel dominant (Noel & Darrot, 2018; Paturel & Carimentrand, 2018). Cependant, une part importante de l'approvisionnement de l'épicerie provient de la Banque alimentaire et

¹ Entretien n°6

² Entretien n°13

des invendus d'une grande surface locale, ce qui correspond aux circuits d'approvisionnement classiques de l'aide alimentaire. L'initiative de Saint-Pons-de-Thomières, comme la plupart de celles relevant de systèmes alimentaires alternatifs, correspond donc à une forme d'hybridation entre pratiques conventionnelles et alternatives (Le Velly, 2017).

Photographie 6. Devanture du magasin de la SICA du Caroux à Bédarieux



Auteur : C. Perrin (2020)

Par leurs actions, les initiatives étudiées s'incluent dans une démarche de transition vers une alimentation de meilleure qualité. Si elles couvrent l'ensemble des dimensions de la qualité alimentaire (Tableau 9), elles mettent particulièrement l'accent sur le critère d'origine des produits, en visant le développement de l'offre de produits locaux, en particulier commercialisés en circuit court, ce qui correspond aux attentes exprimées par les consommateurs. Elles tiennent également compte des spécificités du territoire en cherchant à développer, en quantité comme en diversité, une offre trop restreinte.

L'exemple du Pays Haut-Languedoc et Vignobles témoigne de l'intérêt croissant des territoires ruraux pour l'enjeu alimentaire. Sa trajectoire politique montre une évolution vers une vision de l'alimentation plus systémique et inclusive. Cela se traduit par une multiplication des actions visant le consommateur, et plus récemment les consommateurs dans leur diversité, afin d'assurer un meilleur accès de tous à une alimentation de qualité. Ces actions peuvent être portées par l'institution du Pays, mais également dépendre d'initiatives menées par des acteurs locaux, qui ne font pas de l'accessibilité alimentaire leur objectif premier mais intègrent cet enjeu dans un projet de développement territorial plus vaste. De natures diverses, ces actions promeuvent un système alimentaire territorial plus juste en contribuant à égaliser l'accès aux ressources (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009). Leur impact sur les consommateurs resterait toutefois à étudier pour montrer dans quelle mesure ces mobilisations politiques et citoyennes locales autour de l'alimentation atteignent leurs objectifs.

Conclusion

L'espace rural, lieu par excellence de la production alimentaire, a souvent été étudié en tant qu'espace nourricier pour les villes. Il a moins été abordé comme espace de consommation. Pourtant, bien se nourrir dans les campagnes n'est pas toujours facile. L'image d'Épinal d'une ruralité associée au bien manger cache des difficultés d'accès à l'alimentation propres aux espaces ruraux. L'exemple du Pays Haut-Languedoc et Vignobles montre qu'un territoire agricole n'est pas nécessairement nourricier. Dans cet espace rural isolé marqué par la précarité, l'organisation et l'aménagement de l'espace (répartition spatiale de l'offre alimentaire, système de mobilité), mais aussi le profil socio-économique et démographique de la population (concentration de publics fragiles : individus précaires, personnes âgées), posent des contraintes spécifiques en termes d'accès à l'alimentation qui viennent accentuer les inégalités socio-spatiales. Dans un contexte de reterritorialisation et de mise à l'agenda politique de l'alimentation, ces enjeux d'accessibilité sont identifiés par un certain nombre d'acteurs des territoires ruraux. Les acteurs institutionnels du Pays Haut-Languedoc et Vignobles se sont ainsi engagés dans un processus de construction d'une politique alimentaire systémique, prenant la forme d'un Projet Alimentaire Territorial, qui intègre de manière croissante les enjeux de consommation, en particulier concernant les publics les plus fragiles. Ils se sont notamment appuyés pour cela sur des initiatives locales variées de développement territorial qui contribuent à améliorer l'accès à une alimentation de qualité par la mise en œuvre de pratiques diverses, relevant de l'aménagement de l'espace, de l'accompagnement des consommateurs mais aussi d'un travail sur la nature de l'offre alimentaire proposée. Ces mobilisations citoyennes locales, mises en cohérence par l'action du Pays, contribuent à faire émerger de nouvelles formes de gouvernance. Elles constituent des exemples d'action collective s'incluant dans une démarche de transition vers un système alimentaire territorial plus juste, qui permettrait à chacun de se nourrir de manière qualitative et d'être acteur de son alimentation.

Ce travail a abordé la question de l'accès à une alimentation de qualité en partant des caractéristiques du territoire et des discours et initiatives des acteurs locaux qui prennent en charge l'enjeu alimentaire. Cela a permis de comprendre en quoi le contexte territorial constitue un déterminant de l'accessibilité alimentaire. Cependant, cette approche ne tient pas compte des pratiques individuelles des consommateurs. Elle mériterait donc d'être approfondie par une enquête auprès des mangeurs, qui permettrait de comprendre comment ils se représentent leur

alimentation et quelles stratégies ils mettent en œuvre pour s'adapter aux difficultés d'accessibilité alimentaire auxquelles ils font face. L'approche par les consommateurs serait également un moyen de questionner l'impact des initiatives mises en œuvre par les acteurs locaux sur les pratiques et les représentations alimentaires des habitants, et de mesurer ainsi leur capacité à accompagner une transition vers un système alimentaire territorial plus juste. Une autre façon d'approfondir ce travail serait d'étudier plus en détail les initiatives privées qui influent sur l'accessibilité alimentaire des habitants. Les stratégies et les pratiques des commerçants, ainsi que des producteurs, ont une influence directe sur l'offre alimentaire mise à disposition des consommateurs et peuvent également contribuer à faire évoluer leurs représentations. Le rôle des commerçants serait particulièrement à analyser pour interroger la dynamique de renouvellement des commerces alimentaires du territoire soulignée par les acteurs institutionnels locaux.

Par ailleurs, la question de l'accès de tous à une alimentation de qualité en milieu rural mériterait d'être revue à l'aune de la crise actuelle liée à la pandémie de Covid-19. Bien que cette recherche n'ait pas cherché à aborder directement les impacts de la crise, les circonstances et la temporalité de l'enquête en ont fait une thématique souvent abordée par les acteurs, qui ont dû s'adapter. Dans l'épicerie solidaire de Saint-Pons-de-Thomières, le système de libre-service a ainsi laissé place à une distribution de colis déjà préparés. L'épicerie a également dû faire face à un afflux important de nouvelles demandes durant la période de confinement. La SICA du Caroux a aussi adapté ses modes de vente, en proposant de nouveaux services de livraison à domicile et de drive, que le directeur envisage de faire perdurer. La crise a ainsi constitué un moment d'expérimentations pour les acteurs locaux, qui pourrait déboucher sur des innovations plus durables. Sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles comme ailleurs, elle a aussi exacerbé les inégalités, amenant de nouveaux publics à avoir recours à des dispositifs d'aide alimentaire, qui se sont multipliés durant la période. Enfin, elle a constitué un moment d'essor des circuits courts et de réflexion autour des notions de relocalisation et de souveraineté alimentaires. Cela débouchera-t-il sur des changements de pratiques durables des consommateurs et sur une inflexion des politiques alimentaires ?

Ces questionnements pourront être intégrés lors de la poursuite de ce travail dans le cadre d'un doctorat au sein de l'UMR Innovation. La thèse permettra également de développer une approche comparative avec d'autres territoires ruraux.

Bibliographie

AKRAM-LODHI, A. H., (2013), *Hungry for Change: Farmers, Food Justice and the Agrarian Question*, Kumarian Press, Sterling, Va, 200 p.

ALKON, A. H. & AGYEMAN, J., (2011), *Cultivating food justice: Race, class, and sustainability*, MIT press, 389 p.

ALLEN, P., FITZSIMMONS, M., GOODMAN, M. & WARNER, K., (2003), Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n°1, p. 61-75.

ALPE, Y., BEITONE, A., DOLLO, C., LAMBERT, J.-R. & PARAYRE, S. (ED.), (2013), *Lexique de sociologie*, Dalloz, Paris, 467 p.

ALTIERI, M., (1989), Agroecology: A new research and development paradigm for world agriculture, *Agriculture, Ecosystems & Environment*, vol. 27, n°1-4, p. 37-46.

ARBOIX-CALAS, F., (2014), Dis-moi ce que tu manges..., *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, n°36.

ARBORIO, A.-M. & FOURNIER, P., (2003), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Nathan, Paris, 128 p.

ATKINS, P. J. & BOWLER, I. R., (2001), *Food in society: economy, culture, geography*, Arnold, London ; New York, 328 p.

AUBRY, C., KEBIR, L. & PASQUIER, C., (2012), Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? (étude de cas en Île-de-France), In : F. PAPY (éd.), *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Éditions Quæ, p. 55-69.

BACQUE, M.-H. & BIEWENER, C., (2015), *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, Paris, 177 p.

BANZO, M., CORADE, N. & LEMARIE-BOUTRY, M., (2019), Les Projets Alimentaires de Territoire sont-ils des Projets de Territoires Alimentaires? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains, Présenté aux Journées de Recherches en Sciences Sociales, Bordeaux.

BARTHES, R., (1961), Pour une psycho-sociologie de l'alimentation contemporaine, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 16, n°5, p. 977-986.

BAYSSE-LAINE, A. & PERRIN, C., (2017), Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 25, n°1, p. 21-35.

BAYSSE-LAINE, A., PERRIN, C. & DELFOSSE, C., (2018), Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire, *Géocarrefour*, vol. 92, n°92/4.

- BENLAHRECH, N., LE RUYET, A. & LIVEBARDON, C., (2001), *La mobilité des personnes âgées. Analyse des enquêtes ménages déplacements.*, Certu, Lyon, 52 p.
- BERGER, A., CHEVALIER, P. & DEDEIRE, M., (2005), *Les nouveaux territoires ruraux : éléments d'analyse*, CNRS, Montpellier, 305 p.
- BERTHOD-WURMSER, M., OLLIVIER, R., RAYMOND, M., VILLERS, S. & FABRE, D., (2009), *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Inspection générale des Affaires sociales, Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, 218 p.
- BILLION, C., (2017), La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France, *Géocarrefour*, vol. 91, n°91/4.
- BILLION, C., (2018), *Rôle des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale* (Thèse de doctorat en géographie, Université Clermont Auvergne).
- BLAY-PALMER, A., (2009), The Canadian Pioneer: The Genesis of Urban Food Policy in Toronto, *International Planning Studies*, vol. 14, n°4, p. 401-416.
- BOGNON, S. & MARTY, P., (2015), La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde, *[Vertigo] La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15, n°2.
- BONNEFOY, S. & BRAND, C., (2014), Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire, *Géocarrefour*, vol. 89, n°89/1-2, p. 95-103.
- BOOTH, S. & COVENEY, J., (2015), *Food democracy: From consumer to food citizen*, Springer, 74 p.
- BOOTH, S., COVENEY, J. & PATUREL, D., (2018), Counter crimes and food democracy: Suspects and citizens remaking the food system, In : A. GRAY et R. HINCH (éd.), *A Handbook of Food Crime: Immoral and illegal practices in the food industry and what to do about them*, Policy Press, p. 367-383.
- BORN, B. & PURCELL, M., (2016), Avoiding the Local Trap: Scale and Food Systems in Planning Research, *Journal of Planning Education and Research*.
- BOULINEAU, E. & BONERANDI-RICHARD, E., (2014), *La pauvreté en Europe: une approche géographique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 259 p.
- BOURDIEU, P., (1979), *La Distinction : critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris, 670 p.
- BOURON, J.-B. & GEORGES, P.-M., (2015), *Les territoires ruraux en France : une géographie des ruralités contemporaines*, Ellipses, Paris, 455 p.
- BOUSBAINÉ, A. D. & BRYANT, C., (2016), Les systèmes innovants alimentaires, cas d'étude : la Ceinture Alimentaire Terre de Liège, *Belgeo. Revue belge de géographie*, n°4.
- BRAND, C., BRICAS, N., CONARE, D., DAVIRON, B., DEBRU, J., MICHEL, L. & SOULARD, C.-T. (ED.), (2017), *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Éditions Quae, Versailles, 158 p.

- BRECHON, P. (ED.), (2015), *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 232 p.
- BRET, B., GERVAIS-LAMBONY, P., HANCOCK, C. & LANDY, F. (ED.), (2012), *Justice et injustices spatiales*, Presses universitaires de Paris Nanterre, Nanterre, 315 p.
- BRICAS, N., (2017), Villes et alimentation, quels enjeux ?, In : J. DEBRU, S. ALBERT, N. BRICAS et D. CONARÉ (éd.), *Politiques alimentaires urbaines. Actes de la rencontre internationale sur les expériences en Afrique, Amérique latine et Asie (Montpellier, 16-18 novembre 2015)*, Chaire Unesco Alimentations du monde, p. 17-23.
- BROCARD, M., (2018), *Démocratie alimentaire : qui sont les acteurs absents des démarches alimentaires de territoire et comment favoriser leur intégration ?* (Mémoire d'ingénieur agronome, INRA), 75 p.
- BRONDEAU, F., (2017), Jardiner pour coproduire la ville. Mobilisations citoyennes et stratégies d'acteurs, *Géographie et cultures*, n°103, p. 5-17.
- BROWN, C. & MILLER, S., (2008), The Impacts of Local Markets : A Review of Research on Farmers Markets and Community Supported Agriculture (CSA), *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 90, n°5, p. 1298-1302.
- CAPLAT, J., (2014), *Changeons d'agriculture : réussir la transition*, Actes Sud Éditions, Arles, 151 p.
- CARDONA, A. (ED.), (2014), *Dynamiques des agricultures biologiques : effets de contexte et appropriations*, Educagri éditions/Quae, Dijon/Versailles, 260 p.
- CHAFFOTTE, L. & CHIFFOLEAU, Y., (2007), Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions et typologie, *Les cahiers de l'Observatoire CROC*, INRA, Montpellier, vol. 1, n°8.
- CHERIET, F. & LUBELLO, P., (2017), Concentration des grandes firmes et nouvelle division multinationale du travail : la révolution du système agroalimentaire mondial, In : P. LUBELLO (éd.), *Systèmes agroalimentaires en transition*, Éditions Quae, Versailles, p. 117-136.
- CHIFFOLEAU, Y., (2012), Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n°332, p. 88-101.
- CHIFFOLEAU, Y., (2019), *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*, ERES, 176 p.
- CHIFFOLEAU, Y., AKERMANN, G. & BARON, J., (2018), *Devenir acteur de la gouvernance alimentaire sur son territoire*, INRA, Montpellier, 17 p.
- CHIFFOLEAU, Y. & PREVOST, B., (2012), Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires, *Norois. Environnement, aménagement, société*, n°224, p. 7-20.
- CINGOLANI, P., (2011), *La précarité*, Presses Universitaires de France, Paris, 126 p.
- CLEMENT, C., (2012), *La publicisation des espaces agricoles périurbains : du processus global à la fabrique du lieu* (Thèse de doctorat en géographie, Université Montpellier 3).

- COMBESSIE, J.-C., (2007), *La méthode en sociologie*, La Découverte, 128 p.
- COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, (2010), *La mobilité des Français*, 224 p.
- COQUARD, B., (2019), *Ceux qui restent : faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, Paris, 211 p.
- CRESWELL, J. W. & PLANO CLARK, V. L., (2010), *Designing and Conducting Mixed Methods Research*, SAGE Publications Inc, Los Angeles, 488 p.
- CUMMINS, S. & MACINTYRE, S., (2002), A Systematic Study of an Urban Foodscape: The Price and Availability of Food in Greater Glasgow, *Urban Studies*, vol. 39, n°11, p. 2115-2130.
- DARMON, N. & DREWNOWSKI, A., (2008), Does social class predict diet quality?, *The American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 87, n°5, p. 1107-1117.
- DARMON, N. & DREWNOWSKI, A., (2015), Contribution of food prices and diet cost to socioeconomic disparities in diet quality and health: a systematic review and analysis, *Nutrition Reviews*, vol. 73, n°10, p. 643-660.
- DARMON, N., MARTIN, P., SCHEROMM, P., GHESTEM, F., MARCHAND, P. & CONSALES, J.-N., (2020), Jardiner dans un quartier défavorisé, un déclic pour repenser son alimentation ?, *Pratiques en nutrition : santé et alimentation*, vol. 16, n°61, p. 20-25.
- DEJEAN, F., (2013), État de littérature. La « justice spatiale » : revue des savoirs francophones et anglophones, *Critique internationale*, vol. 61, n°4, p. 171-183.
- DELFOSSÉ, C., (2019), L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux, *L'Information géographique*, vol. 83, n°4, p. 34-54.
- DEMAILLY, K.-E., (2014), Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ?, *EchoGéo*, n°27.
- DEVERRE, C. & LAMINE, C., (2010), Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Économie rurale*, n°317, p. 57-73.
- DOLCI, P., CORTES, G. & PERRIN, C., (2019), Retourner à la terre pour faire avec la crise : ancrages et circulations entre ville et campagne au Portugal, *Annales de géographie*, vol. 727, n°3, p. 62-93.
- DOREAU, A., HANUS, A. & CHIFFOLEAU, Y., (2012), *Étude-action pour le développement des circuits courts en Pays Haut-Languedoc et Vignobles*, INRA.
- DUBOIS, C., GAIGI, H., PERIGNON, M., MAILLOT, M. & DARMON, N., (2018), Opticourses : co-construction et évaluation d'un programme de promotion de la santé pour conjuguer nutrition et budget au quotidien, *Cahiers de nutrition et de diététique*, n°53, p. 161-170.
- DUBUISSON-QUELLIER, S., (2009), *La consommation engagée*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 143 p.
- DUPUY, G., (1999), *La dépendance automobile: symptômes, analyses, diagnostic, traitements*, Anthropos, Paris, 160 p.

- EZAN, P., GOLLETY, M., GUICHARD, N. & NICOLAS-HEMAR, V., (2010), De la nécessité de prendre en considération simultanément les différents contextes sociaux des enfants pour comprendre leur comportement alimentaire, *Actes du 26^{ème} Congrès international de l'AFM (Le Mans-Angers, 6 et 7 mai 2010)*, p. 22.
- FILIPPINI, R., MAZZOCCHI, C. & CORSI, S., (2019), The contribution of Urban Food Policies toward food security in developing and developed countries: A network analysis approach, *Sustainable Cities and Society*, vol. 47.
- FISCHLER, C., (1993), *L'omnivore : le goût, la cuisine et le corps*, Odile Jacob, Paris, 440 p.
- FOURNIE, A., (2008), Proximité, In : *Dictionnaire du commerce et de l'aménagement*, Presses Universitaires de Rennes.
- FRANÇOIS-LECOMPTE, A., (2009), La consommation socialement responsable : oui mais..., *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. XLVIII, n°4, p. 89-98.
- FRITSCH, B., (2012), Les circuits courts de commercialisation alimentaire dans le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 247-254.
- FUMEY, G., (2007), Penser la géographie de l'alimentation (Thinking food geography), *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 84, n°1, p. 35-44.
- FUMEY, G., (2010), *Manger local, manger global : l'alimentation géographique*, CNRS, Paris, 160 p.
- GALLIEN, M., BOITARD, M. & DELFOSSE, C., (2012), Renouveau des jardins potagers entre milieux urbain et rural ?, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 321-332.
- GASNIER, A. & LEMARCHAND, N. (ED.), (2014), *Le commerce dans tous ses états : espaces marchands et enjeux de société*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 360 p.
- GERVAIS-LAMBONY, P. & DUFAUX, F., (2009), Justice... spatiale !, *Annales de géographie*, vol. 665-666, n°1, p. 3-15.
- GOODMAN, D., (2003), The quality 'turn' and alternative food practices: reflections and agenda, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n°1, p. 1-7.
- GOTTLIEB, R. & JOSHI, A., (2010), *Food justice*, MIT Press, Cambridge, Mass, 290 p.
- GUMUCHIAN, H. & PECQUEUR, B. (ED.), (2007), *La ressource territoriale*, Economica : Anthropos, Paris, 252 p.
- HARVEY, D., (1973), *Social justice and the city*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 336 p.
- HARVEY, D., (1992), Social Justice, Postmodernism and the City, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n°4, p. 588-601.
- HASNAOUI AMRI, N., (2018), *La participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale : le cas de Montpellier Méditerranée Métropole*. (Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry, Montpellier 3).

- HASSANEIN, N., (2003), Practicing food democracy: a pragmatic politics of transformation, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n°1, p. 77-86.
- HASSANEIN, N., (2008), Locating Food Democracy: Theoretical and Practical Ingredients, *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, vol. 3, n°2-3, p. 286-308.
- HERVIEU, B. & VIARD, J., (2005), *Au bonheur des campagnes*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.
- HOCHEDÉZ, C., (2014), L'agriculture biologique. Une agriculture au service de l'environnement local autour de Stockholm., *Pour*, vol. 224, n°4, p. 275-283.
- HOCHEDÉZ, C. & LE GALL, J., (2016), Justice alimentaire et agriculture : introduction, *Justice spatiale - Spatial justice*, n°9.
- HOCHEDÉZ, C. & MIALOCQ, M., (2015), Précarités et marginalités en milieu rural, *Pour*, vol. 225, n°1, p. 19-25.
- ILIEVA, R. T., (2016), *Urban Food Planning: Seeds of Transition in the Global North*, Routledge, New York, 268 p.
- KAYSER, B., (1989), *La renaissance rurale: sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin, Paris, 316 p.
- LAISNEY, C., (2013), Les différences sociales en matière d'alimentation, *Centre d'études et de prospective*, n°64.
- LAMINE, C. & BELLON, S., (2009), Conversion to organic farming: a multidimensional research object at the crossroads of agricultural and social sciences. A review, *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 29, n°1, p. 97-112.
- LAMINE, C. & CHIFFOLEAU, Y., (2016), Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis, *Pour*, vol. 232, n°4, p. 225-232.
- LAMINE, C. & PERROT, N., (2008), *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Éditions Yves Michel, Gap, 163 p.
- LANG, T., (2005), Food control or food democracy? Re-engaging nutrition with society and the environment, *Public Health Nutrition*, vol. 8, n°6a, p. 730-737.
- LANG, T., BARLING, D. & CARAHER, M., (2009), *Food Policy: Integrating health, environment and society*, Oxford University Press, 282 p.
- LARDON, S. & LOUDIYI, S., (2014), Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales, *Géocarrefour*, vol. 89, n°89/1-2, p. 3-10.
- LE GALES, P., (2003), *Le retour des villes européennes ? Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences Po, Paris, 254 p.
- LE VELLY, R., (2017), *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*, Mines Paris Tech, Paris, 197 p.
- LEVKOE, C. Z., (2006), Learning Democracy Through Food Justice Movements, *Agriculture and Human Values*, vol. 23, n°1, p. 89-98.

- LEVY, J., FAUCHILLE, J.-N., POVOAS, A. & BEAUDE, B., (2018), *Théorie de la justice spatiale : géographies du juste et de l'injuste*, Odile Jacob, Paris, 344 p.
- LORD, S., JOERIN, F. & THERIAULT, M., (2009), Évolution des pratiques de mobilité dans la vieillesse : un suivi longitudinal auprès d'un groupe de banlieusards âgés, *Cybergeog : European Journal of Geography*.
- LOUDIYI, S. & HOUDART, M., (2019), L'alimentation comme levier de développement territorial? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales, *Économie rurale*, vol. 367, n°1, p. 29-44.
- LUBELLO, P., FALQUE, A., TEMRI, L. & BAINVILLE, S. (ED.), (2017), *Systèmes agroalimentaires en transition*, Éditions Quae, Versailles, 183 p.
- MACLOUF, P. & ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS (ED.), (1986), *La Pauvreté dans le monde rural*, A.R.F. Éditions ; L'Harmattan, Paris, 329 p.
- MALASSIS, L., (1994), *Nourrir les hommes*, Flammarion, Paris, 126 p.
- MARECHAL, G. (ED.), (2008), *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*, Educagri éditions, 213 p.
- MARGETIC, C., ROTH, H. & POUZENC, M. (ED.), (2017), *Les campagnes européennes : espaces d'innovations dans un monde urbain*, Presses universitaires du Midi, Toulouse, 222 p.
- MARTY, P., (2014), De la restauration scolaire à l'intégration de l'agriculture dans le projet de territoire : vers une ville acteur normatif de la question agricole?, *Géocarrefour*, vol. 89, n°89/1-2, p. 135-143.
- MASSAL, C., DELFOSSE, C. & LE GALL, J., (2019), Des nouveaux commerces alimentaires itinérants ? Répondre à la crise du commerce rurale par le commerce itinérant, *Géocarrefour*, vol. 93, n°3.
- MATHIEU, N., (1997), Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale, *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°9.
- MCENTEE, J. & AGYEMAN, J., (2010), Towards the development of a GIS method for identifying rural food deserts: Geographic access in Vermont, USA, *Applied Geography*, vol. 30, n°1, p. 165-176.
- MICHEL, L. & SOULARD, C.-T., (2017), Comment s'élabore une gouvernance alimentaire urbaine ? Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole., In : *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Éditions Quae, Versailles, p. 137-151.
- MONTEIRO, C. A., MOUBARAC, J.-C., CANNON, G., NG, S. W. & POPKIN, B., (2013), Ultra-processed products are becoming dominant in the global food system, *Obesity Reviews*, vol. 14, n°S2, p. 21-28.
- MORGAN, K., (2013), The Rise of Urban Food Planning, *International Planning Studies*, vol. 18, n°1, p. 1-4.
- MOUSTY, A., (2019), L'indice de précarité alimentaire comme outil de diagnostic, *Forum*, vol. 158, n°3, p. 45-50.

- MUNDLER, P., (2007), Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité, *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n°20.
- MUNDLER, P., (2013), Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n°336, p. 3-19.
- MUNDLER, P. & ROUCHIER, J. (ED.), (2016), *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, Éducagri éditions, Dijon, 461 p.
- NAVARRO, A., (2019), Le marché de plein vent alimentaire, un lieu en marge du commerce de détail alimentaire français ?, *Géocarrefour*, vol. 93, n°3.
- NIKOLLI, A., LE GALL, J. & LAVAL, M., (2016), Les marges sociales et les franges agricoles se tournent-elles le dos ? Une analyse des paysages alimentaires dans le quartier des Minguettes, Vénissieux, *Projets de paysage*, n°13.
- NOEL, J. & DARROT, C., (2018), Huit initiatives bretonnes d'agriculture urbaine solidaire : quelles formes de justice et de démocratie alimentaire ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série n°31.
- PADDEU, F., (2016), D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ?, *Justice spatiale - Spatial justice*, vol. 9.
- PADDEU, F., (2017), Manger local, *Vacarme*, vol. 81, n°4, p. 40-45.
- PAGES, A., (2005), *La pauvreté en milieu rural*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 184 p.
- PATUREL, D. & CARIMENTRAND, A., (2018), Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?, *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, n°1, p. 43-54.
- PATUREL, D., MARAJO-PETITZON, É. & CHIFFOLEAU, Y., (2015), La précarité alimentaire des agriculteurs, *Pour*, vol. 225, n°1, p. 77-81.
- PATUREL, D., SOULARD, C.-T. & VONTHRON, S., (2019), Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale, *So what?*, n°10.
- PEET, R., (1975), Inequality and Poverty: A Marxist-Geographic Theory, *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 65, n°4, p. 564-571.
- PERRIN, C., JARRIGE, F. & SOULARD, C.-T., (2013), L'espace et le temps des liens ville-agriculture : une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région, *Cahiers Agricultures*, vol. 22, n°6, p. 552-558.
- PERRIN, C., SOULARD, C., ADRIEN, B.-L. & HASNAOUI AMRI, N., (2018), L'essor d'initiatives agricoles et alimentaires dans les villes françaises, In : N. BARON et J. ROMERO (éd.), *Cultura territorial e innovación social. ¿Hacia un nuevo modelo metropolitano en Europa del Sur?*, Universitat de València, p. 391-408.

- PERRIN, C. & SOULARD, C.-T., (2014), Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, *Géocarrefour*, vol. 89, n°89/1-2, p. 125-134.
- PLESSZ, M. & GOJARD, S., (2010), La consommation de légumes des ménages français : préparation domestique ou achats de produits transformés, *Working Paper ALISS*.
- PLUVINAGE, J., (2012), Évolution de la consommation : vers une meilleure qualification des biens alimentaires, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 75-84.
- POCHET, P., (2003), Mobilité et accès à la voiture chez les personnes âgées : Évolutions actuelles et enjeux, *Recherche - Transports - Sécurité*, vol. 79-80, p. 93-106.
- POULAIN, J.-P. (ED.), (2012), *Dictionnaire des cultures alimentaires*, Presses Universitaires de France, Paris, 1468 p.
- POULAIN, J.-P., (2017), Socio-anthropologie du « fait alimentaire » ou food Studies. Les deux chemins d'une thématization scientifique, *L'Année sociologique*, vol. 67, n°1, p. 23-46.
- POULOT, M., (2012), Vous avez dit « locavore » ? De l'invention du locavorisme aux États-Unis, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 349-354.
- POUZENC, M., (1998), Grande distribution alimentaire et recomposition des territoires. Étude de stratégies d'acteurs dans des zones rurales de Midi-Pyrénées., *Ruralia*, n°3.
- POUZENC, M., (2012), Les grandes surfaces alimentaires contre le territoire... tout contre, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 255-261.
- POUZENC, M., (2019), *Commerce et ruralité : la renaissance rurale d'un siècle à l'autre ?*, Toulouse, 187 p.
- PRALY, C., CHAZOULE, C., DELFOSSE, C. & MUNDLER, P., (2014), Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires, *Géographie, économie, société*, vol. 16, n°4, p. 455-478.
- RAOUL, E. & CASTEIGTS, M., (2011), *Rapport sur la mobilité et les transports dans les territoires ruraux*, 61 p.
- RASTOIN, J.-L., (2008), Les multinationales dans le système alimentaire, *Revue Projet*, vol. 307, n°6, p. 61-69.
- RASTOIN, J.-L., (2016), Les systèmes alimentaires territorialisés : le cadre conceptuel, *Journal RESOLIS*, vol. 7, p. 12-14.
- RASTOIN, J.-L. & GHERSI, G., (2010), *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Quae éditions.
- REGNIER, F., GOJARD, S. & LHUISSIER, A., (2015), *Sociologie de l'alimentation*, La Découverte, Paris, 128 p.
- RENTING, H. & WISKERKE, J. S. C., (2010), New emerging roles for public institutions and civil society in the promotion of sustainable local agro-food systems, Présenté à 9th European IFSA Symposium, Vienne, Autriche, p. 1902-1912.

- REYNAUD, A., (1981), *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Presses universitaires de France, Paris, 263 p.
- RÖDIGER, M. & HAMM, U., (2015), How are organic food prices affecting consumer behaviour? A review, *Food Quality and Preference*, vol. 43, p. 10-20.
- SCHERB, A., PALMER, A., FRATTAROLI, S. & POLLACK, K., (2012), Exploring food system policy: A survey of food policy councils in the United States, *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol. 2, n°4, p. 3–14.
- SCHEROMM, P., (2013), Les jardins collectifs, entre nature et agriculture, *Métropolitiques*.
- SCHIFF, R., (2008), The Role of Food Policy Councils in Developing Sustainable Food Systems, *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, vol. 3, n°2-3, p. 206-228.
- SHARKEY, J. R., (2009), Measuring Potential Access to Food Stores and Food-Service Places in Rural Areas in the U.S., *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 36, n°4, p. 151-155.
- SIRIEIX, L. & LE BORGNE, G., (2017), Vers de nouveaux modèles de consommation ?, In : P. LUBELLO (éd.), *Systèmes agroalimentaires en transition*, Éditions Quae, Versailles, p. 89-100.
- SOBREIRO, A., (2017), *La restauration collective dans un établissement scolaire : durable et pédagogique ? Étude de cas : le collège Jules Grévy*. (Mémoire de recherche en géographie, ENS de Lyon), 115 p.
- SOJA, E. W., (2000), *Postmetropolis: critical studies of cities and regions*, Blackwell, Oxford, 440 p.
- SOJA, E. W., (2009), La ville et la justice spatiale, *Justice spatiale - Spatial justice*, n°1.
- SOJA, E. W., (2010), *Seeking spatial justice*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 256 p.
- SOULARD, C.-T., PERRIN, C., JARRIGE, F., LAURENS, L., NOUGAREDES, B., SCHEROMM, P., ... UBILLA-BRAVO, G., (2018), Territorial innovation in the relationships between agriculture and the city, In : *Innovation and development in agricultural and food systems*, Éditions Quae, p. 109-119.
- SYLVESTRE, J.-P. (ED.), (2002), *Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises*, CRDP de Bourgogne, Dijon.
- TANSEY, G. & WORSLEY, T., (1995), *The food system: a guide*, Earthscan, London, 260 p.
- TREVIEN, C., (2017), *Commerces et inégalités territoriales*, INSEE Références, 45 p.
- VIDAL, R. & FLEURY, A., (2010), L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ?, *La Vie des idées*.
- WISKERKE, J. S. C., (2009), On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development, *International Planning Studies*, vol. 14, n°4, p. 369-387.

Webographie

<https://agriculture.gouv.fr> : site du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr> : site de la DRAAF Occitanie

<http://rnpaf.fr> : site du Rn PAT, le réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

<https://www.payshlv.com> : site du Pays Haut-Languedoc et Vignobles

Table des figures

FIGURE 1. UNE DEFINITION DE LA QUALITE QUI EVOLUE	12
FIGURE 2. LE PNA 2019-2023 : AXES DE TRAVAIL ET LEVIERS D’ACTION.....	20
FIGURE 3. LES PAT, UNE DEMARCHE MULTI-ACTEURS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE.....	22
FIGURE 4. CADRAGE CONCEPTUEL DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE	23
FIGURE 5. LES INFLUENCES DE L’ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL SUR LES PRATIQUES DU MANGEUR	28
FIGURE 6. UNE ACCESSIBILITE ALIMENTAIRE AU CROISEMENT DE L’OFFRE LOCALE ET DE LA VULNERABILITE DES MANGEURS	29
FIGURE 7. LA FAIBLESSE DES ALTERNATIVES A L’AUTOMOBILE EN MILIEU RURAL	33
FIGURE 8. LE PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC, UN ACTEUR MAJEUR DU TERRITOIRE DU PAYS.	46
FIGURE 9. UNE REPARTITION TEMPORELLE DES MARCHES QUI CONSTITUE UN FREIN A LEUR FREQUENTATION POUR CERTAINS TYPES DE CONSOMMATEURS	65
FIGURE 10. TRAJECTOIRE DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES	84
FIGURE 11. LES PAT EN OCCITANIE : UN OUTIL POUR LES TERRITOIRES RURAUX.....	86
FIGURE 12. LE SYSTEME D’ACTEURS DU PAT DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	90
FIGURE 13. LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES : UNE VISION SYSTEMIQUE DE L’ALIMENTATION.....	93
FIGURE 14. LE SYSTEME D’ACTEURS DES INITIATIVES	103

Table des cartes

CARTE 1. LOCALISATION DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES	39
CARTE 2. LE PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES, UN TERRITOIRE VITICOLE ET FORESTIER	51
CARTE 3. LE MAILLAGE COMMERCIAL ALIMENTAIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES	56
CARTE 4. LE MAILLAGE EN GRANDE SURFACE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES	57
CARTE 5. LES MARCHES, UN MODE D'APPROVISIONNEMENT CENTRAL SUR LE TERRITOIRE.....	59
CARTE 6. VARIATIONS COMMUNALES DU NIVEAU DE VIE DES MENAGES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT- LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	69
CARTE 7. VARIATIONS COMMUNALES DU TAUX DE CHOMAGE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	71
CARTE 8. SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	76
CARTE 9. UNE POPULATION VIEILLISSANTE	77
CARTE 10. UNE ACCESSIBILITE ALIMENTAIRE SPATIALEMENT DIFFERENCIEE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS HAUT- LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	80
CARTE 11. CARTE DE LOCALISATION DES INITIATIVES ETUDIEES.....	100

Table des tableaux

TABLEAU 1. UNE MOINDRE MOTORISATION DES MENAGES RURAUX.....	34
TABLEAU 2. UNE METHODOLOGIE MIXTE.....	40
TABLEAU 3. LISTE DES ENTRETIENS REALISES	43
TABLEAU 4. REPRESENTATIONS DE LA QUALITE ALIMENTAIRE PAR LES ACTEURS ENQUETES	49
TABLEAU 5. ÉQUIPEMENT EN COMMERCE ALIMENTAIRE DU PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	55
TABLEAU 6. UNE IMPORTANTE PAUVRETE ECONOMIQUE DES MENAGES.....	68
TABLEAU 7. UNE PART IMPORTANTE DE POPULATIONS EN SITUATION DE PRECARITE SOCIALE	70
TABLEAU 8. GRILLE DE PRESENTATION DES INITIATIVES ETUDIEES	98
TABLEAU 9. GRILLE D'ANALYSE DES INITIATIVES PAR LES PRATIQUES	106
TABLEAU 10. GRILLE DE COMPOSITION DE L'INDICE DE PRECARITE ALIMENTAIRE.....	108

Table des photographies

PHOTOGRAPHIE 1. LE MARCHÉ DU MERCREDI MATIN A SAINT-PONS-DE-THOMIERES : UN ESPACE D'APPROVISIONNEMENT TEMPORAIRE AU CŒUR DU CENTRE-BOURG	59
PHOTOGRAPHIE 2. DEVANTURE D'UN NOUVEAU POINT DE VENTE SPÉCIALISÉ DANS LE BIO DANS UNE ZONE COMMERCIALE DE BEDARIEUX.....	62
PHOTOGRAPHIE 3. L'ACCÈS AU MARCHÉ COMME SERVICE PUBLIC : UN BUS DESSERVANT LE MARCHÉ DE SAINT- PONS-DE-THOMIERES UN MERCREDI MATIN.....	74
PHOTOGRAPHIE 4. SIMULATION 3D DU PROJET DE RIOLS DANS SON ENVIRONNEMENT DE CŒUR DE VILLAGE...	110
PHOTOGRAPHIE 5. DEVANTURE DE L'ATELIER DES SOLIDARITES (AU PREMIER PLAN À DROITE DE L'IMAGE), LE LONG DE L'ARTÈRE PRINCIPALE DE SAINT-PONS-DE-THOMIERES	110
PHOTOGRAPHIE 6. DEVANTURE DU MAGASIN DE LA SICA DU CAROUX A BEDARIEUX.....	115

Annexes

Annexe 1 : Le programme d'actions du PAT

LES AXES STRATEGIQUES	LES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES	LES ACTIONS	LES MAITRES D'OUVRAGE ET/OU ACTEURS	
Un axe transversal comme fil conducteur : L'innovation participative numérique et logistique				
<p>Au cours de la dernière mission menée sur le territoire, les outils numériques collaboratifs ont tenu une grande place. Les acteurs de l'alimentation impliqués ont exprimé l'idée d'une plateforme interactive pouvant être mise à disposition sur le territoire.</p> <p>Une première étape a été franchie avec la réalisation d'une carte interactive cliquable permettant d'identifier : Les producteurs (qui produit quoi et où ?), les transformateurs (où sont les ateliers ? Pour quelles productions ?), les commerces locaux (qui vend quoi et où ?).</p> <p>Mais cette carte cliquable ne constitue qu'une première étape dans le projet de plateforme numérique dédiée à l'alimentation, qui pourrait aussi proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des forums d'échanges - Des espaces à disposition des associations œuvrant dans le domaine alimentaire (voir les réseaux existants) - Un calendrier partagé sur les événements et dates importantes en lien avec la politique alimentaire du territoire - Un outil d'identification et de mutualisation du matériel existant sur le territoire (notamment pour les ateliers de transformation) - Un outil de type « <i>blablacar</i> alimentaire », pouvant faciliter la mutualisation des trajets effectués par les producteurs et consommateurs pour organiser la distribution des produits sur des points de dépôt. <p>Ce travail est expérimental. Les groupes de travail-projets, animés par le Pays, définiront eux-mêmes les priorités de développement de la plateforme. L'outil pourra ensuite être optimiser en fonction des besoins identifiés.</p> 			<p>Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) avec les acteurs locaux de l'alimentation (producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs)</p>	
Promouvoir l'offre locale et le patrimoine agricole	Les actions pédagogiques pour petits et grands	Avec les crèches et les parents	CC du Minervois au Caroux	
		Avec cinq cantines scolaires	CC Grand Orb	
		Avec les CLAE	CC des Avant-monts	
		Avec les relais des assistantes maternelles	CC Grand Orb	
	L'appui à la restauration collective	L'approvisionnement en circuit de proximité de la restauration collective	Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL)	
		Identification et gestion de la marque Parc	PNRHL	
		Étude d'opportunité et de faisabilité (hors Parc HL)	CC Sud Hérault et Avant-monts	
		Développement de la plateforme AGRILocal34	Conseil départemental de l'Hérault	
	La promotion des productions locales, des patrimoines alimentaires et agricoles	Poursuite des « Rendez-Vous au Pays »	Pays HLV	
		Poursuite du déploiement et de la coordination de l'opération nationale « Goût de France » sur le territoire	Pays HLV	
Mise en place de formations et outils de communication avec les restaurateurs du label Vignobles et Découvertes		Pays HLV		
Conforter les circuits alimentaires de	Le réseau des acteurs alimentaires	Animation du club des acteurs de l'alimentation (groupes de travail – projets)	Pays HLV	
	Les actions de sensibilisation et	Poursuite des actions pédagogiques vers les cibles	Pays HLV	
proximité	de communication	identifiées – Déploiement des outils de communication		
	Le foncier agricole	L'observatoire du foncier agricole	Les 4 CC du territoire	
Favoriser l'accès des populations fragiles	Le réseau d'aide alimentaire itinérant	Etude et projet de création d'un réseau d'aide alimentaire	Le Conseil départemental de l'Hérault + Familles rurales, la banque alimentaire...	
	Conforter le commerce alimentaire non sédentaire	Poursuite du travail engagé sur les marchés de plein vents	Pays HLV, marchés paysans, CIVAM...	
	La pédagogie sur le gaspillage alimentaire (<i>lien avec l'orientation protection de l'environnement</i>)	Action éducative avec des animations auprès d'un public empêché		CC Grand Orb
		Animations et travail collaboratif pour la création d'un livret de recettes en se réappropriant « les restes »		Association Grandir Ensemble
		Actions en lien avec la restauration collective		PNRHL
	Alimentation et santé	Projet d'actions en lien avec les grandes surfaces afin de réduire le gaspillage en réveillant le potentiel de leurs déchets		Rapprochement en cours avec l'association Phoenix (CC Grand Orb)
		Etat des lieux de l'approvisionnement		Pays HLV / CLS
Action ateliers culinaires			CLIC Age d'Orb mais à déployer	
Mieux produire pour mieux manger	La reconquête du foncier agricole	Intégration du programme « Vivons en Forme »	Pays HLV / CLS	
		L'alimentation dans le cadre des événements liés aux activités de pleine Nature (+ gaspillage)	Pays HLV / PPN-APN	
	La création d'ateliers de transformation	Expérimentation sur Capestang		Terre de liens
		Action en faveur de l'installation agricole		CC des Avant-monts et Sud Hérault avec les étudiants de Sup Agro (Montpellier)
		Atelier de transformation, boutique de produits et café de Pays ®		Commune de Riols & association de producteurs
La protection de l'environnement	Atelier de transformation mobile		CUMA	
	Estivale de la bio d'Olargues		CIVAM Bio34	
	La valorisation des productions bio		Pays HLV & CC	
	Les consommations d'énergie du secteur agricole		EIE / Pays HLV	

Annexe 2 : Plaquette de présentation du PAT

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Assiette du Pays © J.B. Bouillon

En 2015, le Pays a mis en place un Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.). Il s'agit d'une démarche globale pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations avec un objectif commun « mieux produire, mieux manger ». C'est un projet collectif, fondé sur la rencontre d'initiatives et regroupant les acteurs d'un territoire autour de la table !

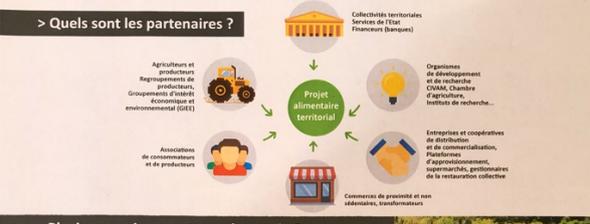
LES AXES RETENUS LOCALEMENT SONT LES SUIVANTS :

- Renforcer** les circuits alimentaires de proximité,
- Organiser et promouvoir** l'offre de produits locaux et le patrimoine agricole,
- Faciliter l'accès** des populations fragiles, en particulier les personnes âgées à une bonne alimentation,
- Sensibiliser** les publics au « mieux produire, pour mieux manger ».



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

> Quels sont les partenaires ?



> Plusieurs actions sont menées sur le Pays



Le déploiement d'une carte numérique participative « Cliketik », qui répond aux besoins des producteurs agricoles dans le cadre du Label Vignobles & Découvertes et avec le déplacement des produits sur le territoire... mais qui répond également aux attentes des consommateurs qui souhaitent avoir plus de visibilité sur les produits locaux disponibles et surtout les lieux où il est possible de les acheter. <http://cliketk.fr/>

La poursuite de la promotion des produits locaux et du patrimoine agricole dans le cadre du Label Vignobles & Découvertes et avec « les Rendez-Vous au Pays » : un programme d'animations à la rencontre des producteurs locaux et la découverte des savoir-faire culinaires du territoire.

L'animation d'un club des acteurs de l'alimentation réunissant des producteurs, des transformateurs, des commerçants et des consommateurs afin d'échanger sur les questions alimentaires, la logistique, les besoins et les attentes et ainsi construire et animer ensemble les actions du PAT.

L'organisation d'actions pédagogiques vers le jeune public et les populations fragiles pour les sensibiliser à des pratiques alimentaires plus responsables et tendre vers le « mieux consommer et mieux manger ».

Dans le cadre de ce projet alimentaire territorial, de nombreuses autres actions sont développées sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles par tous nos partenaires publics et privés dans le cadre d'un programme d'actions qui a été partagé et validé par tous.

+ D'INFORMATIONS

Voir le film disponible dans notre page d'accueil, rubrique Dossiers ou lien direct : www.pays-haut.com/1-23078-Le-Projet-Alimentaire-Territorial-du-Pays.php






Annexe 3 : Couverture d'un livret de présentation du PAT et de sa démarche participative à destination du grand public



Annexe 4 : Éléments du paysage alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles

Grande surface, Bédarieux



Auteur : C. Perrin (2020)

Magasin bio faisant partie d'une chaîne, Bédarieux



Auteur : C. Néel (2020)

Magasin bio indépendant, Bédarieux



Auteur : C. Néel (2020)

Magasin d'une coopérative de producteurs, Bédarieux



Auteur : C. Perrin (2020)

Épicerie, Saint-Pons-de-Thomières



Auteur : C. Néel (2020)

Boulangerie, Saint-Pons-de-Thomières



Auteur : C. Perrin (2020)

Restauration rapide, Saint-Pons-de-Thomières



Auteur : C. Néel (2020)

Ancienne boulangerie, Bédarieux



Auteur : C. Néel (2020)

Annexe 5 : Guide d'entretien (entretiens de cadrage)

Présentation de l'acteur enquêté	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction, missions, trajectoire
Enjeux alimentaires sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les principaux enjeux autour de l'alimentation sur le territoire ? • Peut-on observer le développement/la montée en puissance de nouveaux enjeux ? • Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous est-il une priorité ? Si oui, depuis quand et pourquoi ? • Comment définissez-vous une alimentation de qualité ?
Difficultés d'accès à une alimentation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui fait qu'il peut être difficile d'accéder à une alimentation de qualité sur le territoire ? • Espaces particulièrement concernés ? (<i>carte support</i>) • Populations particulièrement concernées ?
Initiatives	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions sont menées sur le territoire pour réduire ces difficultés d'accès ? (production, modes de commercialisation, mobilité, information et sensibilisation, aides financières...) • Comment se répartissent-elles ? (spatialement et au niveau des acteurs qui les portent : espaces et acteurs les plus impliqués) • Comment ont-elles évolué ? Nombre, portée, objectifs, partenaires sur le territoire ? • Quelles actions vous semblent prioritaires ? Lesquelles ont le plus d'impact ? Pourquoi ? • Existe-t-il des manques ? Des points non travaillés ? Pourquoi ?
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Quel a été l'impact du PAT sur ces initiatives ? (objectifs, portée, relations entre acteurs, financement) • Quelles sont les spécificités des PAT dans des espaces ruraux ? • Quelles sont les spécificités du PAT du PHLV ? • Quelle articulation du PAT avec d'autres dispositifs mis en place sur le territoire ? (santé, aménagement du territoire, politiques de développement...)

Annexe 6 : Guide d'entretien (entretiens ciblés sur les initiatives)

Présentation de l'acteur enquêté	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction, missions • Comment en êtes-vous arrivé à être impliqué dans l'initiative ?
Présentation de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste cette initiative concrètement, me la décrire ? • Depuis quand existe-t-elle ? (si c'est encore en projet, quand l'idée est-elle née et à quel stade d'avancement en est-on : qu'est-ce qui a déjà été fait ? qu'est-ce qu'il reste à faire ?) <ul style="list-style-type: none"> • Où se situe-t-elle ? Pourquoi ce choix ? (secteur géographique, locaux) • Quand se déroule-t-elle ? Pourquoi ? (horaires, fréquence) • Par qui a-t-elle été créée, initiée ? Avec quel(s) objectif(s) ? (si plusieurs objectifs, lequel est le plus important ?) • Quels sont les partenaires ? Quel est le rôle de chaque partenaire, comment travaillez-vous ensemble ? • Comment l'initiative est-elle financée ? • Acteurs impliqués : l'initiative fonctionne-t-elle avec des salariés, des bénévoles ? combien ? qui sont-ils ?
Évolution de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui a changé depuis le début ? Y a-t-il eu des évolutions ? • Quelles sont les perspectives de développement ? Que voudriez-vous mettre en place à long terme ? • Quel(s) obstacle(s) pourraient limiter le développement de l'action ?
Public / bénéficiaires de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes bénéficient de cette initiative ? Socialement, de quel type de public s'agit-il ? (si c'est encore en projet, qui est le public visé ?) <ul style="list-style-type: none"> • D'où viennent les bénéficiaires ?
Denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les produits transformés, distribués, vendus ? • D'où viennent-ils ? • Sont-ils labellisés ? • Quels sont vos critères de sélection ? • Comment fixez-vous les prix ? • Pour vous, est-ce que ces produits peuvent faire partie d'une alimentation de qualité ? Comment définiriez-vous une alimentation de qualité ?
Impact de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Quels retours avez-vous de la part des bénéficiaires ? • Selon vous, quel est le principal intérêt de cette action ? Pourquoi pensez-vous qu'elle est importante ? • Y a-t-il des effets que vous n'aviez pas prévus mais que vous observez ?
Place de l'initiative au sein du territoire et dans sa politique alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissez-vous d'autres initiatives similaires ? Si oui, avez-vous eu des échanges ? • Cette initiative vous semble-t-elle plus nécessaire ici qu'ailleurs ? Si oui, pourquoi ? • La présence d'un PAT sur le territoire a-t-elle eu une influence sur votre projet ? Si oui, de quelle manière ?

Résumé

Ce travail de recherche questionne la notion d'accès à une alimentation de qualité en milieu rural à travers l'étude de cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Ce territoire rural marqué par une forte précarité se caractérise par des difficultés multiples en matière d'accessibilité alimentaire, qui sont à la fois un marqueur et un facteur d'inégalités socio-spatiales. Il s'agit cependant également d'un territoire innovant en matière d'alimentation. L'institution du Pays est engagée depuis plusieurs années dans la construction d'une politique alimentaire et vient en appui de diverses initiatives locales qui s'inscrivent dans une dynamique de transition vers un système alimentaire territorial plus juste et adapté aux contraintes de la ruralité.

Mots-clés : accessibilité alimentaire, inégalités socio-spatiales, politiques alimentaires, système alimentaire territorial, espaces ruraux, Pays Haut-Languedoc et Vignobles

Abstract

This research work aims at questioning the notion of access to quality food in rural areas through the case study of the Pays Haut-Languedoc et Vignobles. This rural area inhabited by low-income communities is characterized by numerous difficulties in terms of food access, that reflect but also contribute to socio-spatial inequalities. Therefore, it is also an innovative area regarding food issues. The Pays institution has been engaged for several years in the development of a food policy and supports various local initiatives which are part of a transition towards a territorial food system more just and adapted to the constraints of rurality.

Key words: food access, socio-spatial inequalities, food policies, territorial food system, rural areas, Pays Haut-Languedoc et Vignobles